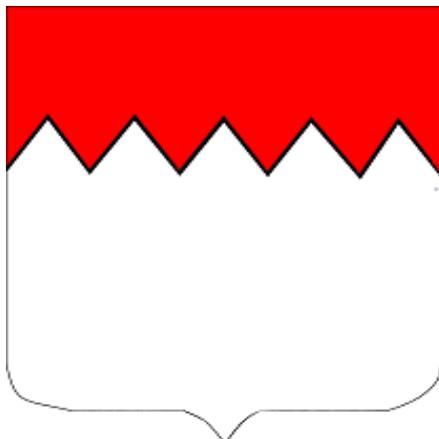


COMMUNE de FERNELMONT



**RAPPORT RELATIF A LA GESTION
DES AFFAIRES COMMUNALES EN
2017**

&

**NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET
FINANCIERE DU BUDGET 2019**

1

Table des matières

<u>AVANT-PROPOS</u>	6
<u>PREMIÈRE PARTIE</u>	
<u>SYNTHESE du PROJET de BUDGET</u>	7
<u>1.1. BUDGET ORDINAIRE.</u>	7
1.1.1 Tableau de synthèse	7
1.1.2. Recettes ordinaires.	7
1.1.3. Dépenses ordinaires.	10
<u>1.2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.</u>	12
1.2.1. Tableau de synthèse	12
1.2.2. Récapitulatif recettes extraordinaires.	12
1.2.3. Récapitulatif dépenses extraordinaires.	14
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
<u>POLITIQUE GENERALE et FINANCIERE de la COMMUNE</u>	16
<u>2.1. POLITIQUE GENERALE.</u>	16
2.1.1. Administration Générale.	18
2.1.2. Agriculture.	21
2.1.3. Culture - Sports - loisirs	21
2.1.4. Développement rural.	24
2.1.5. Economie/Tourisme.	27
2.1.6. Enfance - Jeunesse	28
2.1.7. Enseignement.	31
2.1.8. Environnement.	34
2.1.8.1. Energie	34
2.1.8.2. Propreté publique.	36
2.1.8.3. Cadre de vie	38
2.1.8.4. Eaux usées.	40
2.1.8.5. Sensibilisation.	40
2.1.9. Equipements.	41
2.1.9.1. Administration	41
2.1.9.2. Service travaux	41
2.1.9.3. Enseignement	42
2.1.10. Fiscalité.	42
2.1.11. Investissements.	47
2.1.11.1. Développement rural.	47
2.1.11.2. Fonds d'investissement communal	50

2.1.11.3. Travaux non subventionnés de réparation ou d'entretien des voiries communales/espaces publics	52
2.1.11.4. Travaux dans les bâtiments communaux.	53
2.1.11.5. Travaux hydrauliques	54
2.1.12. Logement.	55
2.1.13. Patrimoine.	56
2.1.14. Sécurité.	57
2.1.15. Social.	59
2.1.16. Urbanisme.	60
2.1.17 Mobilité	61
2.1.18 Coopération internationale décentralisée	61

2.2. POLITIQUE FINANCIERE

2.2.1. Considérations générales.	63
2.2.2. Analyse comptable du budget.	64

TROISIEME PARTIE

SITUATION de l'ADMINISTRATION et des AFFAIRES de la COMMUNE

<u>3.1. ADMINISTRATION GENERALE.</u>	71
3.1.1. Conseil Communal.	71
3.1.2. Collège Communal.	73
3.1.3. Personnel administratif.	75
3.1.4. Equipement.	75
3.1.5 Partenariat	76
<u>3.2. AGRICULTURE</u>	77
<u>3.3. COMMUNICATION</u>	77
<u>3.4. C.P.A.S</u>	78
3.4.1. Budget 2017.	78
3.4.2. Comptes annuels 2017.	79
<u>3.5. CULTES.</u>	81
<u>3.6. CULTURE - LOISIRS.</u>	81
<u>3.7. DEVELOPPEMENT RURAL.</u>	82
<u>3.8. Emploi - Economie.</u>	87
3.8.1. Emploi	87
3.8.1.1. La situation à Fernelmont.	87
3.8.1.2 L'Agence Locale pour l'Emploi.	88
3.8.2. Economie	91
<u>3.9. EDUCATION POPULAIRE et ARTS (Salles).</u>	94
<u>3.10. ELECTIONS et CORPS ELECTORAL.</u>	95
<u>3.11. ENSEIGNEMENT</u>	95
3.11.1. Répartition de la population scolaire et des emplois.	95
3.11.2. Personnel.	95
3.11.3. Subsidés aux associations scolaires.	96

3.11.4. CoPaLoc - Conseil de participation.	96
3.11.5. Locaux.	96
3.11.6. Mobilier - Equipement.	96
3.11.7. Divers.	97
3.11.8. Accueil extrascolaire	98
<u>3.12. ENVIRONNEMENT/ENERGIE</u>	103
3.12.1. Hygiène/Déchets.	103
3.12.2. Permis d'environnement.	106
3.12.3. Actions/Décisions.	106
3.12.4. Gestion différenciée	106
3.12.5. Plan Maya	107
3.12.6. Actions locales en matière d'énergie	110
3.12.7. Actions du programme annuel Contrats de rivière	110
<u>3.13. ETAT CIVIL / POPULATION</u>	120
3.13.1 Dénomination de rues	120
3.13.2. Cimetières/Concessions.	120
3.13.3. Etat-Civil.	121
3.13.4. Population.	121
3.13.5. Statistiques diverses	121
<u>3.14. FINANCES</u>	123
3.14.1. Budget 2017 et évolution en cours d'exercice.	123
3.14.2. Comptes et bilan 2017	124
3.14.3. Emprunts souscrits.	127
3.14.4. Montant de la dette et des charges y relatives.	129
3.14.5. Divers.	129
<u>3.15. FISCALITE</u>	130
<u>3.16. INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS et SOCIETES DIVERSES</u>	133
3.16.1. Représentation.	133
3.16.2. Actions/Décisions.	134
<u>3.17. JEUNESSE</u>	135
<u>3.18. LOGEMENT</u>	136
<u>3.19. PATRIMOINE</u>	136
3.19.1. Patrimoine forestier.	136
3.19.2. Patrimoine immobilier.	136
3.19.3. Patrimoine mobilier	137
<u>3.20. AMENAGEMENT FONCIER RURAL (Remembrement)</u>	138
<u>3.21. SOCIAL</u>	139
3.21.1. Petite enfance.	139
3.21.2. Services à la famille.	139
3.21.3. Troisième âge.	139
3.21.4. Personnes en situation de handicap	140
<u>3.22. SPORT</u>	140
3.22.1. Personnel.	140
3.22.2. Subsidés.	140
3.22.3. Infrastructures	141
3.22.4. Asbl CSAF	141
<u>3.23. SECURITE</u>	141

3.23.1. RGPA	141
3.23.2. Police.	141
3.23.3. Protection incendie.	142
3.23.4. Planification d'urgence	144
3.23.5. Sécurité ZAE	145
<u>3.24. POLITIQUE NORD/SUD</u>	145
<u>3.25. TRAVAUX/INVESTISSEMENTS</u>	148
3.25.1. Bâtiments.	148
3.25.2. Voirie/cours d'eau.	148
3.25.3. Environnement	149
3.25.4. Equipements.	149
3.25.5. Etudes	150
3.25.6. Personnel technique.	151
<u>3.26. URBANISME, AMENAGEMENT du TERRITOIRE</u>	152
3.26.1. Dossiers traités	152
3.26.2. Décisions du Conseil communal	152
3.26.3. Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.M)	152
3.26.3.1. Composition	152
3.26.3.2. Activités de la CCATM	153
<u>3.27. MOBILITE</u>	154

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui dispose que *«les projets de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport. Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.»*

La circulaire budgétaire 2019 précise en outre que le présent rapport *« ne peut se limiter à quelques données ou considérations trop générales mais doit constituer un document véritablement circonstancié qui permette une vision claire et transparente de la gestion communale »*.

Ce rapport se veut donc à la fois une représentation la plus fidèle possible, tout en étant synthétique, de la vie de l'administration durant l'avant-dernier exercice (2017) et une projection de ce qu'elle sera ou devrait être au cours de l'exercice budgétaire (2019) lorsque l'ensemble des crédits de recettes et dépenses auront été déclinés en autant de travaux, achats, études, fournitures, traitements, contrats, taxes, redevances, subsides, loyers, et bien d'autres....

L'administration se tient à la disposition des Conseillers communaux et des citoyens qui voudraient obtenir des informations complémentaires sur ce rapport et son contenu.

Enfin, la circulaire budgétaire 2019 peut être consultée à l'adresse suivante : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/> rubrique Aides juridiques et diverses/finances communales.

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHESE du PROJET de BUDGET

1.1. BUDGET ORDINAIRE.

1.1.1. Tableau de synthèse.

		2017	2018			2019
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2017						
Droits constatés nets (+)	1	8.493.097,60				
Engagements à déduire (-)	2	8.039.105,27				
Résultat budgétaire au 01/01/2018 (1 - 2)	3	453.992,33				
Budget 2018						
Prévisions de recettes	4		8.787.629,32	+82.755,95	8.870.385,27	
Prévisions de dépenses (-)	5		8.787.629,32	-149,02	8.787.480,30	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019 (4 + 5)	6		0,00	+82.904,97	+82.904,97	
Budget 2019						
Prévisions de recettes	7					8.801.591,61
Prévisions de dépenses (-)	8					8.591.739,37
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020 (7 + 8)	9					209.852,24

1.1.2. Recettes ordinaires.

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	100,00	3.698,19	2.500,00	6.298,19	0	6.298,19
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	1.594.834,98	0	1.594.834,98	0	1.594.834,98
049 Impôts et Redevances	0	5.300.872,86	0	5.300.872,86	0	5.300.872,86
059 Assurances	500,00	16.000,00	0	16.500,00	0	16.500,00
060 Plan FRIC/PIC - Prélèvements pour investissements	0	0	0	0	0	0
06089 Plan FRIC/PIC - Plan d'investissements	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	6.200,00	476.280,25	0	482.480,25	0	482.480,25

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
129 Patrimoine privé	12.405,43	74,37	0	12.479,80	0	12.479,80
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	2.500,00	0	0	2.500,00	0	2.500,00
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	500,00	151.297,07	0	151.797,07	0	151.797,07
599 Commerce - Industrie	94.895,68	0	67.000,63	161.896,31	0	161.896,31
699 Agriculture	34.217,40	0	0	34.217,40	0	34.217,40
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	334.844,53	0	334.844,53	0	334.844,53
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	6.320,00	0	6.320,00	0	6.320,00
789 Education Popul. et Arts	11.920,00	52.614,29	0	64.534,29	0	64.534,29
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	1.250,00	0	1.250,00	0	1.250,00
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	14.600,00	21.336,65	0	35.936,65	0	35.936,65
939 Logement - Urbanisme	101.000,00	60.475,78	60,00	161.535,78	0	161.535,78
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	278.838,51	8.019.898,97	69.560,63	8.368.298,11		8.368.298,11
Balances exercice propre	Excédent				178.730,30	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		83.293,50
	Excédent				81.121,94	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		8.451.591,61
069 Prélèvements						350.000,00
Total général						8.801.591,61

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
Résultat général				Boni	209.852,24	

1.1.3. Dépenses ordinaires.

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	56.300,00	0	20.712,73	77.012,73	0	77.012,73
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	8.000,00	0	8.000,00	0	8.000,00
059 Assurances	36.750,00	74.950,00	0	0	111.700,00	0	111.700,00
060 Plan FRIC/PIC - Prélèvements pour investissements	0	0	0	0	0	0	0
06089 Plan FRIC/PIC - Plan d'investissements	0	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	1.690.789,93	394.232,34	21.662,87	154.260,42	2.260.945,56	0	2.260.945,56
129 Patrimoine privé	0	23.500,00	0	7.433,47	30.933,47	0	30.933,47
139 Services généraux	10.000,00	4.000,00	3.500,00	0	17.500,00	0	17.500,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	2.500,00	0	2.500,00	0	2.500,00
369 Pompiers	0	12.000,00	297.526,39	16.308,78	325.835,17	0	325.835,17
399 Justice - Police	0	7.650,00	439.167,20	0	446.817,20	0	446.817,20
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	1.181.742,41	327.607,08	4.100,00	377.309,81	1.890.759,30	0	1.890.759,30
599 Commerce - Industrie	0	5.000,00	67.701,87	3.462,17	76.164,04	0	76.164,04
699 Agriculture	0	12.643,78	2.000,00	0	14.643,78	0	14.643,78
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	238.134,80	362.370,00	60.197,06	86.313,38	747.015,24	0	747.015,24
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	18.400,00	1.800,00	0	20.200,00	0	20.200,00
789 Education Popul. et Arts	90.170,33	173.630,00	111.410,50	115.877,29	491.088,12	0	491.088,12
799 Cultes	0	10.250,00	73.743,68	23.003,09	106.996,77	0	106.996,77
839 Sécurité et Assist. sociale	0	3.000,00	625.100,00	4.317,18	632.417,18	0	632.417,18
849 Aide sociale et familiale	0	13.800,00	69.660,00	0	83.460,00	0	83.460,00
859 Emploi	0	2.000,00	0	0	2.000,00	0	2.000,00
872 Institutions de soins	0	200,00	500,00	0	700,00	0	700,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	331.500,00	166.750,00	0	498.250,00	0	498.250,00

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
877 Eaux usées	0	0	12.061,18	46.323,47	58.384,65	0	58.384,65
879 Cimetières-Protec.environ.	51.658,88	76.625,00	5.396,56	11.066,13	144.746,57	0	144.746,57
939 Logement - Urbanisme	3.000,00	47.450,00	17.758,08	73.289,95	141.498,03	0	141.498,03
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	3.302.246,35	1.957.108,20	1.990.535,39	939.677,87	8.189.567,81		8.189.567,81
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		2.171,56
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		8.191.739,37
069 Prélèvements							400.000,00
Total général							8.591.739,37
Résultat général					Mali	0	

1.2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

1.2.1. Tableau de synthèse.

		2017	2018			2019
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2017						
Droits constatés nets (+)	1	3.975.259,49				
Engagements à déduire (-)	2	4.708.791,36				
Résultat budgétaire au 01/01/2018 (1 - 2)	3	-733.531,87				
Budget 2018						
Prévisions de recettes	4		6.287.607,79	-202 600	6.085.007,79	
Prévisions de dépenses (-)	5		6.287.607,79	-202 600	6.085.007,79	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019 (4 + 5)	6					
Budget 2019						
Prévisions de recettes	7					4.912.328,15
Prévisions de dépenses (-)	8					4.912.328,15
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020 (7 + 8)	9					

1.2.2. Récapitulatif recettes extraordinaires.

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	505.977,08	0	0	505.977,08	0	505.977,08
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	1.350,00	0	0	1.350,00	0	1.350,00
129 Patrimoine privé	0	28.245,00	60.250,00	88.495,00	0	88.495,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours	45.000,00	0	639.392,00	684.392,00	0	684.392,00

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
D'eau						
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	509.000,00	0	319.500,00	828.500,00	0	828.500,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	476.250,00	0	451.500,00	927.750,00	0	927.750,00
799 Cultes	537.000,00	0	139.400,00	676.400,00	0	676.400,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	0	0	200.000,00	200.000,00	0	200.000,00
939 Logement - Urbanisme	12.000,00	0	0	12.000,00	0	12.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	2.086.577,08	28.245,00	1.810.042,00	3.924.864,08		3.924.864,08
Balances exercice propre				Excédent	0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		0
				Excédent	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		3.924.864,08
069 Prélèvements						987.464,07
Total général						4.912.328,15
Résultat général				Boni	0	

1.2.3. Récapitulatif dépenses extraordinaires.

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	4.500,00	0	4.500,00	0	4.500,00
129 Patrimoine privé	0	119.350,00	0	119.350,00	0	119.350,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	0	1.343.392,00	0	1.343.392,00	0	1.343.392,00
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	888.500,00	0	888.500,00	0	888.500,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	968.500,00	0	968.500,00	0	968.500,00
799 Cultes	5.000,00	686.400,00	0	691.400,00	0	691.400,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	133.214,07	133.214,07	0	133.214,07
879 Cimetières-Protec.environ.	0	200.000,00	0	200.000,00	0	200.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	15.000,00	0	15.000,00	0	15.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
Total	5.000,00	4.225.642,00	133.214,07	4.363.856,07		4.363.856,07
Balances exercice propre					Déficit 438.991,99	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		14.250,00
					Déficit 14.250,00	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		4.378.106,07
069 Prélèvements						534.222,08
Total général						4.912.328,15
Résultat général					Mali 0	

DEUXIEME PARTIE

POLITIQUE GENERALE et FINANCIERE de la COMMUNE pour l'exercice 2019

2.1. POLITIQUE GENERALE.

L'année 2019 est le point de départ d'une nouvelle mandature et verra à ce titre les prémices de nouveaux projets et la mise en place d'un nouveau programme de politique et de gestion communale.

D'importants projets d'investissement dans le développement du territoire et des infrastructures, initiés sous l'ancienne législature, seront également poursuivis et finalisés, à savoir :

- la mise en œuvre du Plan d'Investissement Communal 2019-2021 par l'étude de la réfection de la rue du Calvaire à Marchovelette ;
- la finalisation et la mise en œuvre de l'étude de l'extension de l'école de Marchovelette ;
- l'étude de l'extension de l'école de Bierwart ;
- la mise en œuvre du projet visant à améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes, projet de revitalisation de bâti de Bierwart ;
- la mise en œuvre du projet de mise en valeur des Tumuli de Seron ;
- La mise en œuvre du premier projet du PCDR, à savoir l'aménagement du presbytère de Noville-les-Bois en maison multiservice;
- L'étude relative au deuxième projet prioritaire du PCDR, la maison rurale polyvalente de Noville-les-Bois ;
- L'adoption du Plan Communal de Mobilité et la réalisation de ses premières actions ;
- La mise en œuvre de l'aire multisports de Marchovelette ;
- La réalisation du projet de sécurisation de la traversée de Forville (rue de Branchon), en partenariat avec le SPW (fin 2019) ;
- L'ouverture du jardin communal de Noville-les-Bois.

Une campagne d'entretien et de remplacement du matériel et des installations existantes sera entreprise afin de réviser et de moderniser le patrimoine qui le nécessite.

Après avoir développé une politique résolument axée sur le patrimoine et l'économie du territoire, la politique générale de la nouvelle législature s'oriente d'une part vers la finalisation et l'entretien de ces infrastructures mais particulièrement :

- vers le renforcement des actions en faveur du « vivre-ensemble » via divers projets d'espaces de convivialité,
- vers la santé avec un programme de sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles dans un premier temps,
- et vers le soutien aux projets et aux services citoyens.

Ainsi, la concrétisation de processus de collaboration nouveaux permettra à Fernelmont de se positionner en tant qu'acteur réel dans son environnement et de maximiser les chances de succès des projets importants. C'est le but de l'établissement d'un budget participatif, qui permettra aux dix villages de l'entité de définir chacun un projet de proximité utile à l'intérêt général.

Dans le même temps, la Commune sera amenée à définir, approuver et mettre en œuvre un nouveau mode de gestion de l'administration, le Programme Stratégique Transversal.

Pour le reste, les missions de base de l'administration seront poursuivies de la même manière que les années précédentes, avec un accent particulier sur la poursuite de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement ainsi que de ceux de ses entités subordonnées.

Malgré l'augmentation de plus en plus forte des charges auxquelles les communes doivent faire face, Fernelmont poursuivra en 2019 son développement global et sera donc résolument tournée vers l'avenir. Sa bonne gestion le permettra.

Ce budget démontre une fois encore le rôle moteur que la Commune entend jouer dans la gestion de son cadre de vie, par les actions qu'elle mène pour les générations futures.

Voici les principaux éléments de ce budget 2019.

2.1.1. Administration Générale. (Groupe fct 123)

❖ Projets :

Sur le plan de l'Administration générale, l'année 2019 sera marquée par :

1. la poursuite de l'établissement d'une **assurance pension** au profit du **personnel** communal contractuel sur base d'une prime de 3% ;

(Art. 100/116-02 : 45.000 €)

En effet, la Commune a adhéré à un système d'assurance-groupe pour ses agents contractuels, de manière à leur permettre de bénéficier au moment de leur retraite d'un capital ou d'une rente, atténuant les différences existantes entre les niveaux de pension des statutaires et des contractuels. Le système nécessite la prise en charge sur le budget communal d'une prime annuelle, estimée pour 2019 à 3 % de la masse salariale globale de ce type de personnel. Au cours de l'exercice, une prime triennale sera octroyée par la Région Wallonne grâce à l'approbation de ce plan.

2. la conclusion d'une **assurance pension mandataires** ;

(Art. 101/116-02 : 5.000 € - Art. 101/116-01 : 57.264,58 €)

Cette assurance pension consiste en réalité en un fonds de pension, constitué afin de prévoir les réserves suffisantes pour faire face aux frais de pension des mandataires futurs et de lisser ces charges. Ce fonds permettra d'externaliser le paiement et le calcul de ces pensions. Le budget prévoit l'ouverture d'un crédit y destiné d'une part dans l'attente de la conclusion d'une assurance effective et d'autre part une estimation des charges de pension pour l'exercice 2019.

3. la révision du portefeuille d'assurance de la Commune, comprenant une actualisation des capitaux mais également de nouvelles garanties dont une **assurance tous risques chantiers** ;

(Art. 050/124-08 : 18.300 €)

4. le renforcement du contrôle du respect du Règlement général de police administrative, via l'engagement d'un **agent constatateur** à mi-temps ;

(Art. 100/102-02 : 9.852,70 € - art. 10033/113-02 : 2.881,90 €)

5. la mise en ligne d'un nouveau **site internet** ;

(Art. 100/123-12 : 3.200 €)

L'acquisition des licences a été réalisée dans le cadre de l'exercice précédent, de même que la réalisation d'une charte graphique. Le projet de site est actuellement enrichi en interne. Ce projet permettra de poursuivre la modernisation des outils de l'administration, entamée en 2017 grâce à l'archivage informatique, la gestion de courrier informatisée, la mise en œuvre d'une gestion de temps informatisée, l'uniformisation des adresses mail, ... L'objectif de ces processus est une meilleure accessibilité pour les citoyens aux démarches administratives, une meilleure communication externe, la transparence mais également une optimalisation de l'organisation interne.

6. la mise en œuvre d'un **logiciel de gestion des délibérations**, suite logique du processus de gestion informatisée des documents, au coût de 3.500 € / an, qui s'ajouteront aux frais de location des divers logiciels métiers de l'administration ;

(Art. 104/12302-12)

7. La poursuite de la mise en conformité de l'administration communale au **Règlement Général de protection des données** personnelles. A cette fin, un audit de sécurité informatique, via la centrale de marché du BEP, sera réalisé en 2019, de même qu'une reconfiguration des logiciels métiers au RGPD et des formations pour le personnel communal ; la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données avec 11 autres Communes et CPAS sera de nouveau d'actualité ;

(Art. 104/12201-48 - 104/43502-01)

8. Une systématisation et une planification de la **formation** pour le personnel communal mais également les nouveaux mandataires, particulièrement les membres du Collège, issus des élections communales du 14 octobre 2018.

Après l'analyse fonctionnelle réalisée, un nouvel organigramme a été établi, qui se traduit depuis l'exercice précédent par une politique d'engagement et de renforcement progressif de l'administration, d'évolution de carrière et de formation.

(B.O. : art. 101/123-17 et 104/123-17)

❖ Personnel :

Une analyse fonctionnelle avait été mise en œuvre par décision du Conseil communal au travers de la Société BSB en 2016. Après examen du fonctionnement de l'administration et rencontre avec le personnel et le Collège, la société a établi un diagnostic de l'organisation.

Sur cette base, un plan d'actions a été réalisé et validé par le Collège communal comme suit :

les pistes d'amélioration ont été structurées autour de 5 grands objectifs :

1. **Améliorer la structure organisationnelle de l'administration communale**

Actions à court terme

Faire évoluer la structure organisationnelle de manière à passer d'une structure en râteau en une structure en services (mise en place progressive)

Faire évoluer les moyens RH de l'administration en lien avec l'évolution de l'organigramme (évolution de certains postes en chefs de service et création de nouveaux postes)

Actions à moyen terme

Formaliser les rôles et responsabilités de chacun dans des définitions de fonctions actualisées (dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme)

2. **Améliorer la gestion des ressources humaines**

Actions à court terme

Renforcer les compétences en matière de gestion des ressources humaines (recruter un responsable RH et développer/structurer les processus RH)

Actions à moyen terme

Mettre en place une politique de formation (recenser les besoins, construire un plan de formation, etc.)

Mettre en place un processus d'évaluation des agents

Renforcer le suivi des congés et des récupérations

3. **Améliorer les modes de management du personnel**

Actions à moyen terme

Développer les compétences managériales des responsables hiérarchiques

Développer et structurer la communication interne au sein de l'administration (réunions de service, réunions du personnel, comité de direction, etc.)

4. Améliorer l'organisation des locaux

Actions à moyen terme

En lien avec la mise en œuvre du nouvel organigramme, faire évoluer les locaux afin de regrouper les agents par service

Mettre en place un véritable espace d'accueil afin d'accueillir les citoyens

Réaménager l'espace Population/Etat-civil pour pouvoir accueillir 3 citoyens en même temps (lorsque cela est nécessaire) et mieux délimiter la salle d'attente

5. Améliorer les outils et dispositifs de gouvernance, pilotage, coordination, communication et gestion de projets.

Actions à court terme

Poursuivre la mise en place de l'outil de gestion documentaire (gestion du courrier, gestion des archives)

Actions à moyen terme

Mettre en place un Comité de Direction (en lien avec la mise en œuvre du nouvel organigramme)

Mettre en place un outil de gestion des délibérations

Structurer la méthode et les outils de gestion de projet

Définir et mettre en œuvre un Plan Stratégique Transversal (PST)

Mettre en place le contrôle interne

Equiper les agents et le collège d'un véritable logiciel de messagerie et d'agenda et doter les agents d'une adresse mail nominative (= norme)

Certaines actions ont déjà été mises en œuvre, telles l'amélioration du système de messagerie, de gestion de courrier, l'établissement d'un nouvel organigramme, gestion du temps de travail, politique de formation, acquisition de logiciels métier performants, le recrutement d'un GRH, d'un comptable avancé, d'un informaticien à mi-temps.

La mise en œuvre de ce nouveau processus de gestion des ressources humaines se poursuivra en 2019. Le budget 2019 prévoit donc les moyens nécessaires à l'engagement d'un **juriste** spécialisé dans les contrats publics, attaché au service finances, d'un **agent constatateur** à mi-temps, d'un **employé administratif Etat civil** de niveau B1 et d'un **agent population** de niveau D4, afin de pallier à la mise à la pension des deux titulaires. De même, une projection des **évolutions de carrière** en lien avec une gestion optimale des ressources humaines est intégrée dans ce budget. La mise en œuvre de cette nouvelle structure nécessitera également certaines **adaptations d'échelles** (promotions).

Concernant le personnel technique, un renforcement est prévu au sein du **service de nettoyage des écoles**. Le remplacement du **fossoyeur**, admis à la pension, sera effectif en 2019.

Enfin, une **pérennisation des emplois précaires** et à durée déterminée est budgétée à partir de cet exercice.

(B.O. : art. 104/111-01, 104/11-02, 421/111-01, 421/111-02, 720/111-01)

2.1.2. Agriculture (Groupe fct 699).

Le Collège poursuivra en 2019 les **programmes ordinaires d'entretien des voiries agricoles** (empierrements), définis et mis en œuvre en concertation et en collaboration avec les agriculteurs dans le cadre de la Commission agricole, le budget ordinaire prévoyant ainsi un crédit de 8.000 €.

(Art. 620/140-02)

La **commission communale de l'agriculture** mise en place début 2014 continuera ses travaux de sensibilisation du monde agricole au respect du domaine public (fossés, accotements, voiries empruntées, tracé des sentiers et chemins) ainsi qu'à la prévention des phénomènes d'inondation et de coulées boueuses. Elle participe également à la sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs aux problématiques actuelles liées à l'utilisation des pesticides.

(Art. 620/12401-48- frais de fonctionnement : 1.500 €)

Concernant les phénomènes d'inondation, les services techniques poursuivront la réalisation de petits aménagements permettant de régler des **problématiques de coulées boueuses** à certains endroits. Un budget de 4.000€ y est affecté.

(Art. 421/140-48)

Pour les phénomènes plus conséquents, suite aux résultats de la mission d'étude confiée à l'INASEP, des travaux d'aménagement seront poursuivis sur l'entité, après ceux dont le marché a été attribué en 2017 concernant deux points noirs à Forville et Noville-les-Bois. Le budget extraordinaire prévoit un crédit de 50.000 €, notamment pour un projet **d'égouttage rue du Village à Franc-Warêt** (B.E. Art 421/735-60 20190004).

Enfin, le projet de création d'une **zone tampon, plantée de Miscanthus**, aux abords de l'école de Cortil-Wodon sera poursuivi en 2018. Le budget consacre les moyens nécessaires à l'indemnisation des pertes subies par l'agriculteur, conformément à la convention conclue avec la Commune. Les plantations ont été réalisées et une indemnisation de l'agriculteur est prévue pendant 5 ans (12/2017 à 12/2021).

(Art 620/332-48 : 500 €)

2.1.3. Culture - Sports - loisirs (Groupes fct 767 et 789).

Culture

La politique culturelle communale s'inscrira dans la continuité en s'articulant autour de 4 axes:

1- Le soutien actif, tant logistique (mise à disposition gratuite de locaux, publicité, soutien technique) que financier aux groupements culturels et de loisirs (journées musicales, théâtre, Fanfare royale, etc..).

(Art. 762/33202-02, 762/33203-02, 762/33204-02, 762/33206-02, 762/33219-02, 762/33223-02, 762/33224-02, 762/33226-02, 763/33201-02 : montant global : 18.800 €)

2- L'implication et l'association des écoles lors de manifestations culturelles organisées par la Commune.

3- La priorité donnée à la diversité de l'offre d'activités culturelles, impliquant directement les citoyens fernelmontois et destinées à un public local, et notamment :

- diverses animations sur le thème de la culture... (Art. 762/12402-48 : 6.000 €);
- des **représentations théâtrales** de marionnettes,... à destination des écoles également
- des **séances (3) de cinéma plein air** seront organisées durant l'été sur le parking du centre sportif en collaboration avec l'asbl Cinéfilms, spécialiste des projections de ce type.

4- Le **partenariat** avec des structures possédant des moyens plus conséquents dans le domaine culturel et notamment la Maison de la Poésie de Namur, le Centre Culturel Régional, la Province de Namur.

Par ailleurs, une convention liant la Commune à la Province de Namur permet également aux citoyens et aux écoles de bénéficier des services d'une **bibliothèque itinérante**, le Bibliobus, qui rencontre un franc succès, mais également du Bédébus. Ces services seront poursuivis. (Art. 767/43501-01 et 767/43502-01 : 1.800 €)

Le partenariat Commune-Province 2017-2019 comprend un **projet de création d'un point - lecture** envisagé à la petite école d'Hambrairie dans un premier temps, en attendant la mise à disposition de la Maison multiservices (ancien presbytère). Ce point lecture sera susceptible d'accueillir aussi une ludothèque qui répond à une demande des élus du Conseil Communal des Enfants (voir enfance). L'endroit intègre une dimension citoyenne puisque sa gestion sera confiée à des citoyens bénévoles, de tous âges, sous la coordination de la Commune et en collaboration avec des partenaires (particuliers ou associatifs) locaux.

Le subside de 16.725€ de la Province sera réparti sur trois ans pour l'achat de matériel (mobilier, pc, etc.), les animations et la constitution d'un fonds de livres.
(Art. 767/124-48 : 17.800 €)

Différents **ateliers** à caractère culturel (street art, graffiti, etc.) seront organisés à l'attention des **ados** de la commune. De même, la 3^e soirée jeunes talents proposera à nouveau aux jeunes de l'entité de se produire sur scène (chant, musique, danse, théâtre...) (Voir Jeunesse)

A côté de ces différents soutiens, un projet de **création d'une maison rurale polyvalente** à Noville-les-Bois a été retenu dans le cadre du PCDR. La CLDR a décidé de remonter cette fiche en lot 1. Un CU2 (Certificat d'urbanisme n°2) ayant été obtenu en 2018, l'étude du projet devrait être réalisée en 2019. L'objectif d'une maison rurale est de fournir aux habitants de la Commune un vaste espace, flexible, permettant l'organisation de manifestations culturelles et autres de plus grande importance. Celle-ci serait localisée à proximité du hall de sports.
(B.E. : Art. 762/722-60 20190008 : 100.000 €)

Sport

La Commune poursuivra son soutien aux différents clubs sportifs par le biais d'aides financières ou de mise à disposition d'infrastructures.

Le **hall polyvalent**, bâtiment communal géré par l'ASBL C.S.A.F., est mis à la disposition des sportifs de Fernelmont. Il est occupé de façon continue, que ce soit par les écoles de l'entité pour les cours de gymnastique ou par les différents clubs sportifs. Il constitue évidemment le pilier de la politique sportive communale puisqu'il fournit à la presque totalité des clubs sportifs les infrastructures et équipements nécessaires à la pratique de leur sport. Pour cette raison, l'ASBL perçoit des subsides de fonctionnement à hauteur de 59.500 €.
(Art. 76408/44501-01, 76408/44502-01 : 59.500 €)

Le **club de tennis de table** T.T. Tillier occupe un autre local communal, en l'occurrence la salle communale de Seron, qui constitue le berceau et le bastion historique de ce club.

Les clubs de **pétanque, cycliste et cyclo** de Marchevelette occupent des locaux de type conteneurs, spécifiquement mis à disposition de ces associations.

De plus, la commune a fait l'acquisition en 2018 de modules pour abriter le **club VTT** de Noville-les-Bois.

Au niveau du **football**, après l'aménagement d'un terrain synthétique mis à disposition gratuitement du désormais seul club de football de la Commune suite à la fusion de l'EH Fernelmont et de la RS Hemptinne, des travaux de remise en état de l'électricité ont été réalisés en 2015. La rénovation de ces locaux, accueillant plus de 200 jeunes, s'est poursuivie en 2018 par l'implantation de modules-vestiaires, la rénovation de l'installation de chauffage et la mise en peinture des locaux de Bierwart et Forville. C'est plus de 35.000 €, hors prestations des services techniques communaux, qui ont été dédiés aux infrastructures de football en 2018.

Suite à la polémique et à l'inquiétude relative aux **granulats utilisés pour le remplissage** des terrains synthétiques, une analyse a été commandée en laboratoire. Celle-ci est budgétée à l'article 764/122-01. Les laboratoires agréés sont en attente des précisions de l'administration de la Région Wallonne sur les seuils définis pour procéder aux analyses demandées.

Le budget extraordinaire 2019 prévoit quant à lui les crédits nécessaires pour l'amélioration de **l'éclairage du terrain de football de Bierwart** (B.E. : Art. 764/724-54 20190001 : 20.000 €), pour lequel une demande de subside Infraspport sera introduite.

Il concrétise également l'**aménagement d'une aire multisport** ouverte à tous à Marchevelette, à l'arrière de l'école, subsidiée par Infraspport à hauteur de 345.000 €.

Cette aire multisports sera composée d'un terrain synthétique permettant la pratique de sports de ballon (foot, basket, etc.), de modules pour les plus petits et les enfants ainsi que de modules fitness pour les plus âgés. Le projet comprend aussi l'implantation d'un parking et l'aménagement d'une voirie d'accès.

2019 verra la mise en œuvre des travaux.

(BE - Art. 764/721-60 201800024 : 756.500 €).

La Commune lancera en 2019 un marché pour l'aménagement de **terrains de tennis** à l'arrière du CSAF, en remplacement des terrains du site de Cortil-Wodon, vétuste. Ce projet pourrait se voir octroyer un subside Infraspports de 75%.

(BE - Art. 764/72325-60 20190028 : 75.000 € - Art. 735-60 20190027 : 10.000 €)).

Par ailleurs, le budget reprend également l'ensemble des dépenses liées à l'**entretien des infrastructures sportives** (pétanque, tennis, local cyclo, football, bâtiment centre sportif).

(Art. 764/12402-02, 764/124-06, 764/12401-06, 764/125-02, 764/125-06, 76408/125-02, 76408/125-06 : 34.000 €)

Parallèlement, l'aide de la Commune se situe aussi dans le domaine financier, par l'octroi de **subsidés récurrents aux différents clubs sportifs de Fernelmont**, répartis de manière à encourager la formation et l'encadrement des jeunes, qui ont été augmentés de 10 % en 2018.

(Art. 764/33201-02 : 23.320 €)

La Commune veillera enfin à poursuivre en 2018 une politique sportive à travers son **ASBL C.S.A.F.**, qui réalise des actions de promotion du sport de manière récurrente : journées portes ouvertes, action « je cours pour ma forme », journées et stages sportifs, ...

Loisirs

(voir articles budgétaires ci-dessus)

Au-delà du sport, qui est sans doute le loisir qui touche le plus grand nombre de fernelmontois, l'offre de loisirs repose essentiellement sur le **tissu associatif local dense** et en recherche constante de qualité. Fernelmont est une commune qui possède un **nombre important d'associations et groupements de loisirs**. L'action de la Commune dans le domaine s'appuie essentiellement sur un soutien actif et constant indispensable à leur (sur)vie et à leur développement, que ce soit par la mise à disposition de locaux -et c'est sans doute l'apport essentiel pour permettre à une association d'exister -, l'octroi d'aides financières ou une aide logistique sous diverses formes. Le fait que près de 100% des associations occupent des locaux communaux en est la meilleure illustration.

La Commune de Fernelmont consacre aussi une attention particulière **aux aînés** par la mise à disposition de locaux communaux pour tous les groupements du troisième âge (sauf Forville qui bénéficie d'un subside spécifique couvrant la location de la salle).

De plus, le **Conseil consultatif des aînés**, créé en 2008, constitue le relais de la population âgée de Fernelmont auprès des autorités communales et une instance d'avis indispensable. Le dynamisme de cette commission en fait une porteuse de projets importante.

(Art. 762/12409-48 : frais CCA : 2.000 €)

Au vu du succès rencontré par l'opération « **Carrefours des Générations** » en 2017 et les activités intergénérationnelles proposées en 2018, d'autres activités de ce type seront prévues, en partenariat avec le Conseil Communal des Enfants. Les enfants sont en effet régulièrement demandeurs d'activités avec les seniors. Une activité en lien avec les nouvelles technologies et avec la fiche n°16 du Partenariat Province/Commune 2017 2019 : *Sensibilisation des jeunes au NTIC, technologies de notre futur* est envisagée dans ce cadre, en collaboration avec le TRAKK et la CMJ. (Voir Jeunesse)

2019 verra donc une dimension intergénérationnelle dans les différents projets socio-culturels (point-lecture, aire multisports avec des équipements pour les seniors, ...).

2.1.4. Développement rural.

2.1.4.1. Opération de développement rural n°2 :

- Suite à l'adoption du PCDR en 2017, la CLDR poursuivra son travail d'analyse des projets.

Un crédit de fonctionnement de la Commission est inscrit à l'exercice ordinaire.

(Art. 930/12301-48 : 1.000 €)

- La Commission locale de Développement rural, réunie le 1^{er} février 2017, a approuvé au consensus, l'avant-projet de PCDR, et a sélectionné conjointement une fiche-projet pour laquelle solliciter une **convention-faisabilité** en priorité, intitulée «**Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-Les-Bois**». Le Conseil communal a quant à lui approuvé le projet en séance du 23 février 2017.

La mise en œuvre du premier projet a débuté en 2018 par la désignation de l'auteur de projet.

2019 verra l'approbation du projet définitif et l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme.

Suivant une première estimation, le programme des travaux et l'intervention du développement rural s'évaluent comme suit :

<i>Création d'une maison multiservices à Noville-les-Bois</i>	<i>TOTAL (TFC)</i>	<i>Développement Rural</i>		<i>COMMUNE</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Intervention</i>	<i>Taux</i>	<i>Intervention</i>
<i>Travaux :</i>					
<i>Partie DR à 80% :</i>	<i>500 000.00</i>	<i>80%</i>	<i>400 000.00</i>	<i>20%</i>	<i>100 000.00</i>
<i>Partie DR à 50% :</i>	<i>198 170.00</i>	<i>50%</i>	<i>99 085.00</i>	<i>50%</i>	<i>99 085.00</i>
<i>Honoraires et frais :</i>					
<i>Partie DR à 50% :</i>	<i>55 853.60</i>	<i>50%</i>	<i>27 926.80</i>	<i>50%</i>	<i>27 926.80</i>
<i>TOTAL EURO (TFC)</i>	<i>754 023.60</i>		<i>527 011.80</i>		<i>227 011.80</i>

Le budget extraordinaire prévoit donc les moyens pour la réalisation des travaux, le marché de service d'auteur de projet ayant déjà été attribué.

(Art. 790/723-60 20180008 : 676.400 €)

- L'introduction d'une **seconde demande de convention DR** a été introduite à la demande du Conseil communal et de la CLDR. Un certificat d'urbanisme n°2 a été obtenu de la Direction régionale de l'Urbanisme et une convention de faisabilité devrait être conclue en 2019 pour la **création d'une maison rurale polyvalente à Noville-les-Bois** destinée à accueillir des évènements socio-culturels de plus grande ampleur.

Les montants nécessaires au lancement d'un marché public de services d'auteur de projet sont donc prévus au budget extraordinaire 2019. *(ART. 762/722-54 20190008 : 100.000 €)*

- Enfin, un montant de 5.000 € a été prévu au budget ordinaire afin de pouvoir mettre en œuvre certaines actions minimales de développement rural, ne nécessitant pas de convention DR.

(Art. 930/12402-48)

2.1.4.2. Programme LEADER :

La mesure LEADER est un outil de développement territorial partagé par plusieurs communes qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable. Il s'inscrit dans le cadre du Programme wallon de Développement rural 2014-2020 mis en place pour répondre aux priorités de la Stratégie 2020 définie par l'Europe.

Dans ce cadre, les Communes d'Andenne, Fernelmont et Wasseiges ont constitué un territoire et décidé d'adhérer au programme LEADER.

Ce partenariat a été formalisé en 2016 sous forme d'une structure juridique propre, l'ASBL GAL Meuse@Campagne.

Un montant global de 1,7 million d'euros a été réservé par la Wallonie et l'Europe pour les actions suivantes :

- Fiche projet 1 : Tourisme durable : miroir des ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire
- Fiche projet 2 : Vers un meilleur accueil et accompagnement des touristes
- Fiche projet 3 : Les produits locaux de A à Z : innovation, production, consommation sur notre territoire
- Fiche projet 4 : Des jardins au service de la citoyenneté : Agence Jardinière Locale
- Fiche projet 5 : Valorisation des déchets verts
- Fiche projet 6 : Gestion des consommations énergétiques
- Fiche projet 7 : La valorisation de la citoyenneté par le numérique
- Fiche projet 8 : Projet de coopération
- Fiche projet 9 : Appui technique

Certaines fiches-projets rejoignent des projets de Développement rural.

Après un accord des différents partenaires, l'ensemble des crédits de fonctionnement prévus ont été liquidés sur le budget 2017.

2019 verra la mise en place d'une **plateforme des associations** via un outil numérique externe, permettant un partage des informations et des moyens matériels, humains, du milieu associatif. Celle-ci résulte d'une demande du groupe de travail constitué avec le milieu socio-culturel dans le cadre du PCDR. Elle consistera en un soutien important et efficace.

En bref, en 2019, il s'agira de rendre vivant les outils en :

- Mettant en place une consultation autour de 3 projets grâce à la plateforme eureka.g1idee.be
- Formant les acteurs et en animant la plateforme des associations (sur Fernelmont dans un premier temps), en plus de sa réalisation technique
- Organisant des animations autour de la donnée dans les tiers lieux (hackatons, jeux, ateliers,...)
- Organisant des cartoparties
- Accompagnant les Communes (Fernelmont et Wasseiges) dans la structuration des données dans une optique open data
- La conception du projet rural-data devrait être finalisée et nécessitera une concertation avec les acteurs locaux et régionaux sur une méthodologie de collecte et de partage de données (rural data).

L'accompagnement de tous les projets du GAL dans leur stratégie digitale sera poursuivi.

Enfin, la **communication** sera un axe important, notamment via des activités autour de la donnée (open data) et via la promotion des outils mis en place.

2.1.5. Economie/ tourisme (groupe fct 599).

Economie

On ne peut parler d'économie à Fernelmont sans évoquer la **Z.A.E. de Noville-les-Bois** qui constitue un atout exceptionnel pour une commune rurale de la taille de Fernelmont. Le parc est désormais presque entièrement occupé.

Par ailleurs, le projet mené en partenariat avec la Ville d'Andenne qui vise à créer une **zone d'activité économique mixte à Petit-Warêt**, empiétant partiellement sur le territoire de Fernelmont à concurrence d'une dizaine d'Ha, est arrivé à son terme. L'accès à cette nouvelle zone se fera exclusivement à partir de la N921 (sortie 9 de l'autoroute E42). La zone de Pontillas est ouverte uniquement à des entreprises dont les infrastructures sont conçues dans une perspective de développement durable. L'exploitation a débuté, 8 demandes d'implantation ont été reçues, un bâtiment accueillant 2 entreprises a déjà été finalisé.

Sur le plan des outils de développement économique à Fernelmont, le futur **Programme de Développement Rural** comprend un **volet économique**, à travers notamment les fiches Presbytère et création d'une structure de développement local au sein du lot 1.

Autre outil d'aide en matière économique : le **CEFER**, qui est le club d'entreprises de Fernelmont initié et mis en place par l'ADL de Fernelmont et le BEP et dont le but est de fournir un appui aux entreprises de la Zone d'Activité Economique: répondre aux besoins, accompagner ou initier des activités. Ce club d'entreprises a mis en place avec d'autres partenaires la navette **Mobiparcs 2** reliant le zoning à Namur et gère actuellement la vente des tickets.

Par ailleurs, il collabore avec le service emploi de la Commune avec lequel il gère une plate-forme « emploi » via son site web. A cet effet, un subside de soutien de 1.000 € lui est octroyé.

(Art. 529/32201-01)

De plus, afin de valoriser les commerces et produits locaux, le Conseil communal a décidé en 2013 de mettre en place un système de **chèques-commerces** (d'une valeur de 12,50 Euros) à valoir auprès de commerces de produits locaux. Dans un premier temps, ceux-ci ont été distribués aux nouveaux arrivants lors de la réception consacrée à leur accueil. Le système a été ensuite élargi aux couples lors des cérémonies de mariage ou de noces. Il sera encore renouvelé en 2019 dans le but de faire découvrir les produits et commerçants locaux.

(Art. 844/33104-01 : 4.000 €)

Le **petit marché** mis en place en collaboration avec certains commerçants locaux est à nouveau organisé depuis 2015, sous forme hebdomadaire, sur la place communale de Noville-les-Bois. Un budget est prévu en 2019 afin de pouvoir soutenir les activités du marché, de le faire connaître davantage des citoyens et d'attirer éventuellement de nouveaux commerçants.

(Art. 529/124-48 : 1.500 €)

La Commune de Fernelmont a reçu le titre de commune du **Commerce équitable** et poursuivra en 2019 sa campagne de sensibilisation en organisant ou favorisant des activités de type petit déjeuner équitable à destination du personnel communal, des écoles ou des entreprises locales.

(Art. : 762/12410-48 : 1.500 €)

Enfin, un projet d'amélioration du cadre écologique de la ZAE dénommé « **Entreprises Nature admise** » a été adopté en 2015. Des fiches-actions ont été établies dans ce cadre, via un comité d'accompagnement, comprenant des représentants de la Région Wallonne, DGO3, de Natagora, du réseau

Nature, de la Commune et du BEP. L'une de ces fiches vise l'aménagement **d'espaces consacrés à la biodiversité**. (voir Environnement).

Par ailleurs, 2019 verra le début des travaux d'aménagement du **thalweg** qui figurent également dans le programme d'actions « Entreprises Nature Admise » (voir Environnement).

Toujours dans ce cadre, la Commune a acquis en 2017 une bande de terrain auprès du BEP en vue de créer une **liaison piétonne** entre la ZAE et le sentier existant rejoignant la rue du Quambeau et de relier également le bois du Tronquoy.

Emploi

- Suite à la disparition de l'Agence de Développement Local, la politique d'aide à l'emploi est désormais menée par le **C.P.A.S.**, l'**Agence Locale pour l'emploi et le CEFER pour la ZAE**.

- le **BEP compte une cellule d'assistance aux entreprises**, qui accompagne les personnes souhaitant créer une activité indépendante.

- Une journée « **jobs d'étudiants** » (voir Jeunesse) sera à nouveau organisée en 2019, avec la collaboration des entreprises de la Commune et Infor Jeunes Namur.

- L'espace de **coworking**, subsidié par la DGO3, poursuit son développement. Outre des espaces de travail partagés, cet endroit proposera toujours des formations, ateliers, réunions d'information à destination des indépendants, travailleurs, utilisateurs ou encore demandeurs d'emploi (séances Job'In). La **subvention** octroyée par la DGO3 pour ce projet est plafonnée à **100.000 euros** répartie sur 3 ans. Ce montant couvre les frais d'équipement de base, matériel informatique et/ou de mobilier (1/3) ; le solde de la subvention étant destiné à l'administration, l'animation et la promotion/communication de l'espace.
(Art. 529/332-02 : 40.000 €)

Tourisme

La création d'un site internet spécifique est envisagée afin de mettre en valeur les atouts touristiques de Fernelmont.

La procédure d'octroi du certificat de patrimoine a enfin abouti fin 2017 pour le site des **Tumuli de Seron**. Le budget prévoit donc les moyens nécessaires aux opérations patrimoniales (emprises,...).

(Art. 620/33201-48 : 1.500 € - B.E. : art. 124/711-52 projet 20090022 : 8.000 €)

De plus, une exposition sera organisée dans le cadre de la Journée du Patrimoine.

2.1.6. Enfance - jeunesse (Groupe fct 789 et 849).

Petite enfance.

La Commune est affiliée à l'Intercommunale **Imaje**. Celle-ci se charge de l'agrément et de la surveillance des gardiennes d'enfants, de gérer la politique liée à la petite enfance. De plus, la maison de village de Bierwart a été confiée à cette structure afin d'y établir une crèche accueillant 32 enfants. Celle-ci est soutenue dans ses activités par l'octroi de subsides et la mise à disposition de locaux.

(articles 844/123-11, 844/125-02, 844/125-03, 844/125-06, 844/125-12, 844/125-15, 844/44501-01 et 844/44502-01 : 58.170 €)

Des **animations petite enfance**, massages bébés, consultations ONE, se poursuivront au sein de la maison de l'enfance de Sart d'Avril.

(Art. 844/12402-48 : 1.500 €)

La Commune soutient également les jeunes parents par l'**octroi de primes et d'allocations** de naissance. Cette dernière a été revalorisée en 2017, suite à l'évolution des coûts de 60 à 100 €.

(Art. 844/33101-01 et 844/33103-01 : 19.000 €)

Enfance.

- L'organisation de **stages, sportifs et culturels** durant l'été, destinés aux enfants, reste également un des axes forts de la politique de loisirs pour les plus jeunes à Fernelmont. En 2019, l'ASBL C.S.A.F. continuera à prendre en charge directement l'organisation de stages à caractère sportif. De même, fort du succès rencontré les années précédentes, la Commune organisera encore des stages sur le thème de l'environnement en collaboration avec l'ASBL Reform.
- Les **mouvements de jeunesse** ne seront pas en reste grâce à un soutien financier mais également matériel (mise à disposition de locaux, aide logistique, matérielle...) dans leurs activités. (Art. 761/33201-02 : 3.300 €)
- Le **Conseil Communal des Enfants** poursuivra ses actions, avec notamment la participation à des journées spécifiques (« Grand ramassage de Printemps », 21 juillet, Armistice, etc.) mais aussi la proposition et la mise en place d'activités et de projets tels qu'une ludothèque (voir Culture), l'installation de nichoirs et hôtels à insectes dans la Commune (voir Environnement), des activités intergénérationnelles (voir Loisirs et Culture), des visites thématiques, des séances d'information citoyenne, etc. Des élections sont également prévues en février-mars afin de remplacer les candidats sortants.
(Art. 761/445-01 : 500 € - Art. 761/12405-48 : 3.000 €)
- Un CoderDojo sera organisé au sein de l'espace Coworking (voir aussi Jeunesse). Il s'agit d'ateliers de programmation gratuits, animés par des bénévoles à raison d'une fois par mois le dimanche, à l'attention des enfants de la Commune. Ces ateliers sont organisés en collaboration avec CoderDojoBelgium et relayés par la Commune dans ses différents supports de communication.
- En 2016, le Conseil communal a décidé d'adhérer au décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'**accueil extrascolaire** et de conclure avec l'ONE la convention relative à la coordination communale dans le secteur ATL. L'objectif est de pallier certaines difficultés relatives à l'accueil des enfants en-dehors des temps scolaires.
Cette mission a été déléguée à l'ASBL COALA, qui perçoit pour la Commune le subside ONE, anime et coordonne les travaux de la Commission Communale de l'accueil extrascolaire (CCA).

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ; il s'agit d'un organe d'avis et non de décision.

Le budget 2019 prévoit les moyens nécessaires à son fonctionnement.

(Art. 761/12404-48 : 500 €)

- A côté de cette coordination de l'accueil temps libre, la Commune a créé l'**ASBL Fern'Extra** destinée à assurer la **gestion de l'accueil au sein des écoles** dans un premier temps. Celle-ci doit permettre :
 - à court terme, de faciliter les démarches en vue de l'agrément et du subventionnement, d'introduire une demande de subsides APE pour l'engagement d'un gestionnaire et de soulager les directions d'écoles ;
 - à moyen terme, d'améliorer le statut et la formation des accueillantes, ainsi que la cohérence et la qualité de l'accueil ;
 - à long terme, de développer l'offre et le cadre de l'accueil extrascolaire ;

L'ASBL est constituée de représentants de la Commune, des directions d'écoles, de l'ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont, opérateur d'accueil important sur le territoire, de représentants des comités de parents et de la coordination ATL. Les ressources en personnel de cette structure consistent en un coordinateur à mi-temps, les accueillant(e)s agissant dans les lieux d'accueil visés par l'ASBL et la coordination ATL en soutien.

Seules les écoles communales sont représentées au sein de l'ASBL dans un premier temps, les autres réseaux ayant décliné l'invitation et se constituant en opérateurs distincts.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le personnel de garderies est donc pris en charge par cette ASBL. Une **subvention de fonctionnement** lui est octroyée par la Commune, à hauteur de 7.500 € pour 2019.

(Art. 722/44501-01 : 7.500 €)

- Enfin, en 2019 se déroulera une nouvelle opération « **Place aux enfants** », programme régional organisé depuis de nombreuses années dans notre commune et rassemblant les enfants âgés de 8 à 12 ans. Cette animation permet aux enfants de la Commune de découvrir des métiers, des produits, des éléments du patrimoine local.

(Art. 761/12402-48 : 750 €)

Jeunesse.

Depuis 2016 et l'engagement d'un coordinateur de projets socio-culturels et économiques grâce à un projet A.P.E spécifique, pour lequel la Région Wallonne a octroyé 5 points, un programme d'animations jeunesse est défini chaque année. La subvention a été renouvelée pour l'année 2019 mais à hauteur d'un point.

Il se poursuivra en 2019 comme suit :

- **Formation au permis de conduire théorique** pour les jeunes à partir de 17 ans.
Suite au succès rencontré par la séance organisée durant les congés de Carnaval en 2018, la Commune propose d'organiser une nouvelle formation de préparation à l'examen théorique. Cette formation de 12h sera dispensée par une auto-école agréée.
- Une 3^e **journée « Job étudiant »** sera à nouveau programmée en partenariat avec Infor Jeunes Namur et les entreprises de la Commune. Cette après-midi aura lieu pendant les vacances de Pâques 2019 et se présentera sous la forme d'un parcours avec différents stands : infos législatives,

coaching, création de CV et de lettres de motivation. Pour faire le lien avec les entreprises, des offres de jobs étudiants (récoltées au préalable) seront proposées en fin de parcours pour que les jeunes puissent en prendre connaissance et postuler par après.

- Contrairement à ce qui était proposé en 2017 et 2018, le programme des activités jeunesse durant les congés scolaires pourrait prendre une nouvelle forme avec l'organisation d'une ou plusieurs journées « jeunes » durant lesquelles les ados pourraient participer à différentes animations, activités organisées par des partenaires.
- La 3^e édition de la **soirée jeunes talents** devrait être organisée en 2019. L'occasion pour les jeunes de la Commune de s'exprimer artistiquement, quel que soit leur talent ! (voir Culture)

(Article 761/12403-48 : 7.000 €)

- Suite au succès remporté par l'opération en 2018 (nettoyage et entretien du parcours VITA de Franc-Waret), la Commune participera à nouveau à l'Opération « **Été solidaire, je suis partenaire** », en collaboration avec le C.P.A.S, via l'engagement de 3 ou 4 étudiants.
(Art. 761/111-01 : 2.100 €)
- Un **CoderDojo** sera mis en place au sein de l'espace Coworking. Il s'agit d'ateliers de programmation gratuits, animés par des bénévoles à raison d'une fois par mois le dimanche, à l'attention des enfants de la Commune. Ces ateliers sont organisés en collaboration avec CoderDojoBelgium et relayés par la Commune dans ses différents supports de communication. (voir Enfance)

2.1.7. Enseignement (Groupe fct 729).

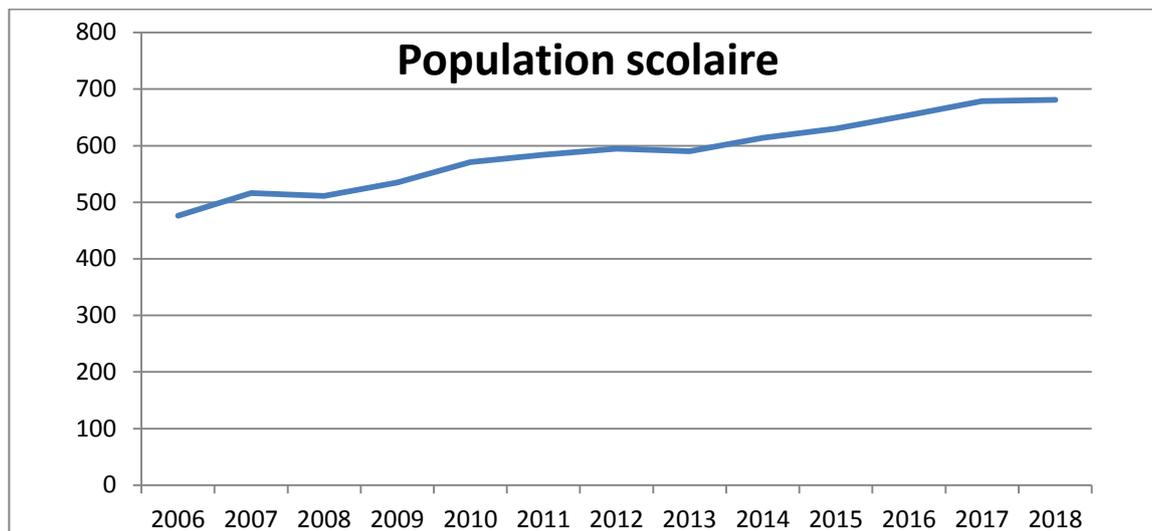
L'enseignement communal fondamental tient une large place dans les préoccupations du pouvoir communal qui veille à offrir à la population un **enseignement de qualité dispensé dans un environnement éducatif** propice à un bon apprentissage.

- Le poste enseignement reprend un total de dépenses s'élevant à 747.015,24 € pour des recettes égales à 334.844,53 €.

L'enseignement représente ainsi un pan important du budget communal, ce qui est normal quand on sait que

681 enfants fréquentent les écoles communales, encadrés par une soixantaine d'enseignants.

Dans un souci de continuité et afin de pallier parfois aux lacunes et imperfections d'un système de subventionnement communautaire complexe, le Pouvoir Organisateur n'hésitera pas encore à financer directement, **mais de manière contrôlée, le traitement de certains instituteurs et institutrices**, particulièrement pour améliorer l'accueil et l'encadrement des classes au peuplement important, voire doubler certaines de celles-ci. Ce financement supplétif se concrétise également au niveau des **surveillances durant les temps de midi** (recours à des travailleurs A.L.E.) qui souffrent des insuffisances patentes d'un système de rémunération obsolète tant d'un point de vue administratif que pécuniaire. De même, la Commune prendra en charge des périodes de **surveillance dans le cadre des cours de natation**. Cette situation résulte du fait que les classes étant de plus en plus grandes pour un même nombre de professeurs, il est impératif de leur apporter un soutien supplémentaire afin de garantir la sécurité des enfants.



- Des **cours de langues extrascolaires** ont été introduits dans les programmes de l'enseignement communal fondamental et pris en charge sur fonds propres. Au terme d'une procédure de marché public renouvelée en 2015, ils sont dispensés par Tradanim et se poursuivront en 2019 ; ils sont destinés aux classes allant de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire.

(Art. 722/122-48 : 53.000 €)

- Le budget 2019 prévoit également des **investissements** qui touchent aux bâtiments scolaires (cfr. Investissements - extensions de bâtiments,...), eu égard à l'augmentation de fréquentation de nos écoles. Par ailleurs, 3 modules préfabriqués sont loués pour les implantations scolaires de Bierwart, et Marchovelette. Un module supplémentaire sera implanté à l'école de Bierwart afin d'y organiser l'accueil d'enfants en intégration.
- Depuis la rentrée 2009-2010, la Commune de Fernelmont a acquis un **car scolaire** et assure pour le compte du TEC le circuit de transport scolaire. Celui-ci est poursuivi en 2019. A cet effet, un agent communal assure la conduite du car. Outre le ramassage scolaire, le véhicule est également destiné au transport des élèves des différentes implantations aux cours de gymnastique et aux excursions ou activités extrascolaires. Il est également utilisé dans le cadre du cross annuel pour assurer le transport des élèves de la Commune, tous réseaux confondus.

Le budget extraordinaire 2019 prévoit l'achat, avec reprise, d'un nouveau car scolaire de même capacité.

(B.E. Art. 722/743-98 20190023 : 250.000 €).

- Enfin, un crédit de 10.000 € est alloué en 2019 pour la mise en place d'un **programme de sensibilisation à l'alimentation saine au sein des écoles**. Ce programme est la concrétisation de la signature par la Commune du Green Deal - cantines durables et sera le fruit d'une collaboration avec le CPAS, l'association de « parents d'élèves pour une alimentation top qualité dans nos écoles » et les directions d'école.

Il suppose d'intégrer progressivement durant 3 ans de nouvelles pratiques ou une nouvelle impulsion pour un système alimentaire durable et ce sur 6 axes de travail :

- Des produits locaux et de saison.

- Des produits respectueux de l'environnement et des animaux.
- Des produits équitables.
- Des repas sains, équilibrés et savoureux.
- La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets.
- L'inclusion sociale.

Les moyens sont donc prévus afin d'assurer la prise en charge de prestations d'animations, de conseil et/ou l'achat de fournitures.

(B.O. : Art. 720/12403-48 : 10.000 €)

2.1.8. Environnement.

2.1.8.1. Energie (Groupe fct 879)

La Commune poursuivra son programme de commune énerg-éthique grâce auquel un subside spécifique A.P.E est octroyé pour l'occupation d'un **conseiller en énergie réduit à mi-temps**.

(Dépenses : art. 879/11101-02, art. 879/11201-02, 87933/11301-02 soit total dépenses : 51.658,88 € - art. 879/12301-48 : 1.500€ frais de fctment

Recettes : art. 87933/465-02 : 8.761,65 € + 4 points x 3.066= soit total recettes : 21.025,65 €)

Par ailleurs, lors de sa séance du 21 mai 2015, le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'associer la Commune de Fernelmont à la candidature du BEP dans le cadre de la Campagne **POLLEC 2** menée par la Région wallonne. Le projet du BEP a été retenu.

POLLEC est un projet financé par la Wallonie et coordonné par l'APERe asbl, en partenariat avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW asbl), le SPW - DGO4 et l'AWAC. La campagne POLLEC 2 vise à aider les communes et groupements de communes wallonnes à mettre en place et à concrétiser une politique Locale Énergie Climat dans le cadre de la Convention des Maires.

Les signataires présentent un **Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** intégrant les deux volets d'atténuation et d'adaptation dans un délai de deux ans suivant la signature officielle de la Convention. Le PAEDC repose sur un inventaire de référence des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique. Les signataires présentent un rapport tous les deux ans.

Dans ce(s) contexte(s) et conformément à la décision du Conseil communal du 21 mai 2015, la Commune de Fernelmont a adhéré à la Convention des Maires en décembre 2016 et s'est engagée dès lors à réduire collectivement les émissions de CO2 de 40% à l'horizon 2030 avec les communes du territoire BEP, situées dans l'arrondissement de Namur, à savoir La Bruyère, Eghezée, Andenne, Gesves, Assesse, Profondeville, Floreffe, Jemeppe-sur-Sambre, Gembloux, Namur.

En juin 2017 (séance du 15 juin), le Conseil communal a approuvé le **plan d'action groupé (PAED)**.

Les projets envisagés au cours de l'année **2019**, en accord avec les axes d'intervention prioritaires du PAED, sont :

- **Etude sur une installation photovoltaïque au Centre Sportif et Associatif de Fernelmont** dont la puissance est encore à définir. Un monitoring des consommations dudit Centre sera nécessaire pour préciser la puissance optimale à installer.

(Art. 76408/122-01 : 500 €)

- Poursuite du projet pilote de visant à la **mise en place d'un système de télé relevé** des consommations d'énergie dans trois ou deux bâtiments-pilotes (Maison communale, et centre sportif) ; ce projet serait tout ou en partie financé par le GAL « Meuse@Campagnes » et via un subside UREBA en ce qui concerne le déploiement du système dans tous les bâtiments communaux ;

- **Rénovation énergétique du bâtiment PRESBYTERE de Noville-les-Bois** : isolation du bâtiment et amélioration globale de sa performance énergétique : via des subsides UREBA/ projet mené dans le cadre du PCDR de Fernelmont ;

- **Organisation d'une journée/un week end de l'énergie à Fernelmont au printemps 2019, dans le cadre, notamment, de l'inauguration de l'éolienne citoyenne et communale** : conférences, démonstrations de matériel (Enr, stockage énergétique, éoliennes résidentielles, informations sur

les primes et aides disponibles, etc.) avec la participation d'experts dans les différents domaines concernés et le soutien opérationnel et technique de la Coopérative Champs d'Énergie ;

(Art. 879/12406-48 : 6.000 €)

- **Installation photovoltaïque de la Maison communale** : optimisation de l'autoconsommation par le rapatriement des raccordements BT sur le compteur général assimilé Haute-Tension ;
- Etude sur l'installation d'une chaudière Bois-énergie dans un bâtiment communal pilote : ce projet serait mené en collaboration avec le GAL « Meuse@Campagnes » et financé tout ou en partie par un subside UREBA ;

Enfin, la Commune, via son conseiller en énergie, a décidé de poursuivre tout-de-même son propre programme.

✓ Sensibilisation/communication

Sensibilisation citoyenne.

Certaines missions seront poursuivies telles que le guichet de l'énergie, l'analyse des résultats de la thermographie aérienne. Des informations « énergie » sont régulièrement diffusées vers les citoyens via les canaux habituels de communication (Bulletin communal et site internet). Ces informations sont notamment ciblées sur les thématiques de l'isolation des bâtiments, les primes et aides disponibles en matière d'énergie et logement en Région wallonne et le recours aux énergies renouvelables, telles que plébiscitées par le Comité de pilotage du Plan d'Actions Locales pour l'Énergie.

Des primes pour la réalisation d'un audit énergétique, pour le placement de chauffe-eau solaire, pour l'isolation des toitures ou encore l'acquisition de vélos électriques seront de nouveau octroyées afin d'encourager la population à réduire sa consommation ou à consommer mieux.

(Art. 551/33101-01, 551/33103-01, 551/33104-01, 879/33101-01)

Sensibilisation et motivation des acteurs de l'école.

En 2019, les actions spécifiques à destination des écoles se poursuivront:

Il est opportun de décliner la sensibilisation selon les acteurs :

- ✓ **Direction d'école** : information sur la gestion énergétique des bâtiments et des installations, sur les gestes d'URE ainsi que sur la prise en compte des consommations lors de l'achat d'équipements et de matériel.
- ✓ **Personnel d'entretien** : information sur les gestes d'URE et sur la détection d'anomalies telles que fuites, chauffage de locaux inoccupés... (ces acteurs sont souvent les premières et dernières personnes dans le bâtiment et connaissent bien celui-ci.)
- ✓ **Personnel enseignant** : information sur les gestes d'URE et sur la manière d'intégrer les questions énergétiques dans leurs leçons.
- ✓ **Elèves** : suivant l'âge des enfants, apprentissage des gestes URE, éveil à l'énergie, aux techniques, aux questions et enjeux relatifs à la gestion énergétique.

✓ Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux:

A travers le PALE et le PCDR, la Commune poursuivra son action de lutte contre les gaspillages d'énergie dans les bâtiments communaux ainsi que le cadastre énergétique.

Ainsi, le budget extraordinaire 2019 prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de projets d'investissements en lien avec l'Ureba exceptionnel et l'Ureba classique :

1. Le remplacement de la chaudière de la salle de Seron ;
(Art. B.E. : 762/723-60 20190021 : 7.000 €)
2. L'isolation des conduits de chauffage de la maison communale (ancienne partie) ;
(Art. B.E. : 104/723-60 20190002 : 4.500 €)
3. l'amélioration du système de chauffage de l'école de Bierwart, dans le cadre du programme UREBA classique, dans la continuité des travaux de remplacement des châssis, cette école étant la plus énergivore.
(Art. BE : 722/723-60 20190007 : 10.000 €)

✓ Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public:

Ores a informé la Commune de sa campagne de **remplacement des luminaires d'éclairage public** par des sources économes en énergie et en entretien. Ce plan s'étalera sur 10 ans.

Par ailleurs, le gestionnaire du réseau de distribution doit prendre en compte de cette campagne de l'obsolescence de certaines sources lumineuses, et particulièrement les luminaires équipés de lampes sodium basse tension (NaLP).

Dans ce cadre, 384 luminaires sur le territoire de Fernelmont seraient à remplacer courant 2019.

La quote-part communale s'élève à 139.392 € pour un coût global de 197.472 € t vac. Celle-ci a dû être dès lors intégrée au budget extraordinaire **2019**.
(B.E. : Art. 421/732-54 20190029)

2.1.8.2. Propreté publique. (Groupe fct 876)

La propreté publique est de plus en plus au centre des préoccupations des familles qui ont choisi de vivre en zone rurale de façon générale et à Fernelmont en particulier.

- ❖ Sur le plan de la **prévention et de la sensibilisation**, une large place sera encore consacrée en 2019 à la propreté publique dans le bulletin communal.

De même la Commune proposera de nouveau aux bénévoles de participer au **Grand nettoyage de printemps** en 2019.

Dans la continuité, la Commune assurera également auprès de ses citoyens la promotion de l'action de la Région Wallonne « **les ambassadeurs de la propreté** » au travers de ses propres médias.

De plus, la commune a été sélectionnée pour la mise en place du projet pilote de **reprise des canettes usagées**.

- ❖ **Sur le plan répressif**, le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, entré en

vigueur le 6 février 2009, a pour objectif d'augmenter l'efficacité de la répression environnementale.

Ce texte-cadre en matière de délinquance environnementale poursuit divers objectifs, dont notamment :

- une harmonisation des sanctions, ainsi que des compétences en matière de surveillance et de constatation d'une série d'infractions en matière environnementale;
- une amélioration de certaines procédures au vu de la pratique actuelle;
- la mise en place d'un mécanisme d'amendes administratives régionales, voire, dans certains cas, communales;
- la mise en place d'un mécanisme de perception immédiate;
- l'octroi de la possibilité, pour les communes, de désigner des agents pour surveiller les établissements et constater les infractions environnementales. En vertu de ce texte, les communes peuvent, notamment, prévoir des amendes administratives communales pour certaines des infractions visées par le décret, et ce moyennant l'adoption d'un règlement communal en la matière.

Cette compétence sera de nouveau attribuée à un agent sanctionnateur provincial, en vertu d'une convention de collaboration entre les deux parties.

Quant au Règlement Général de police administrative, il a subi une refonte importante début 2014 afin d'intégrer les nouvelles dispositions légales relatives aux **sanctions administratives communales**. En effet, le régime précité a encore été renforcé par la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales qui permet de sanctionner certaines infractions pénales légères ainsi que les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement dans le **régime SAC**.

D'autres modifications en vue d'une **harmonisation** encore plus optimale des différents règlements de la Zone de Police des Arches sont attendues en 2019.

Ces modifications feront l'objet d'une **information** aux citoyens lors de cet exercice.

(Art. 330/123-48 : 3.500 €)

Enfin, la nouveauté de cet exercice en la matière consistera au recrutement d'un **agent constatateur** à mi-temps, compétent pour dresser les procès-verbaux. (voir personnel). Cette solution était devenue nécessaire au vu du manque de disponibilités et d'effectifs de la police locale pour ce type d'infractions administratives.

- ❖ **La collecte et le traitement des déchets** relèvent des missions intrinsèques de salubrité publique. La Commune s'inscrira dans la continuité dans ces domaines, par une **politique proactive** dont l'objectif reste la **préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie**. La commune est sur ce plan largement dépendante de l'intercommunale BEP dont elle est membre.

Seule exception : le marché de service conclu en 2015 avec la **Ressourcerie namuroise** aux fins de collecte et valorisation des encombrants, permettant une gestion plus durable de ce type de déchets tout en poursuivant une finalité sociale. Ce service rencontre un succès grandissant, ce qui explique l'augmentation conséquente du crédit y affecté. Au terme de ce marché, ces services seront repris par le BEP, suite à une intégration de la Ressourcerie dans la structure de l'Intercommunale.

(Art. 876/12409-06 : 20.000 €)

En matière de déchets ménagers, les communes évoluent maintenant dans un contexte légal et administratif rigoureux de dimension régionale qui échappe aux collectivités locales, clairement affirmé par les modifications décrétales et réglementaires en la matière, renforçant le principe de «pollueur-payeur», au travers du principe de **coût-vérité**.

- ❖ L'amélioration des **infrastructures communales de gestion des déchets** sera prévue au budget 2019 :
 - Des projets d'aménagements des **sites de bulle à verre** sur le territoire seront de nouveau introduits en vue d'une subside en 2019. Il s'agit d'actions récurrentes.
(Art. 879/12407-48 : 2.000 €)
 - La réalisation d'un **mini-centre de tri** sera poursuivie au hall de voirie permettant une meilleure gestion des déchets ramassés sur les espaces publics ou inhérents à l'activité communale, un gain de temps et des économies substantielles de fonctionnement. Il s'agit principalement de containers destinés aux boues, aux déchets verts,....
(Art. 876/12410-48 : 10.000 €)

2.1.8.3. Cadre de vie. (Groupe fct 879)

❖ Actions récurrentes :

Une des principales demandes des citoyens en zone rurale est la préservation de leur cadre de vie et l'amélioration des conditions propices à favoriser la convivialité et la rencontre.

En 2019, la campagne de **dératisation** annuelle sera poursuivie par le renouvellement d'un marché de service. (Art. 875/124-06 : 7.000 €)

Le budget ordinaire 2019 consacre également comme chaque année les moyens nécessaires au remplacement ou placement de fournitures destinées à **aménager l'espace public** (mobilier urbain, équipements piste vita, plantations...).

(BO : art. 879/140-02, 879/14001-02, 879/14002-02, 879/140-06 : 14.500 €)

2019 verra également l'ouverture à la population du **jardin communal**, rue Massart.

En outre, Fernelmont a été sélectionnée en 2017 dans le cadre d'un **appel à projet « Cheval de trait »**. La Commune a développé un programme d'actions sur trois ans en collaboration avec la Commune de Wasseiges au moyen de la traction chevaline, faisant du cheval de trait d'un éleveur local un outil supplémentaire pour gérer ses espaces publics là où l'utilisation de machine est difficile. (sentiers, allées,...)

(Art. 879/12405-06 : 5.000 € - Recette : 879/46505-48 : 4.200 €)

Enfin, un plan de stérilisation des chats errants a été mis en place : convention avec le refuge FELINS POUR L'AUTRE : paiement des coûts de stérilisation et de garde - subside prévu de 1.000 € : ce plan prend fin en mai 2019.

❖ Entreprise Nature Admise :

Un projet d'amélioration du cadre écologique de la ZAE dénommé « Entreprises Nature admise » a été adopté en 2015. Des fiches-actions ont été établies dans ce cadre, via un comité d'accompagnement, comprenant des représentants de la Région Wallonne, DGO3, de Natagora, du réseau Nature, de la Commune et du BEP.

L'une de ces fiches vise l'aménagement d'espaces consacrés à la biodiversité. A ce titre, la Commune s'est vue octroyer un subside de 2.500 € pour 3 exercices par le DNF. Une seconde fiche est consacrée à des actions menées par la Commune dans les entreprises de la ZAE afin de les inciter à une verdurisation de leurs espaces.

(Art. 879/12409-48 : 2.500 € - Recette : art. 879/46503-48 : 2.500 €)

Par ailleurs, 2019 verra le début des travaux **d'aménagement du thalweg** qui figurent également dans le programme d'actions « Entreprises Nature Admise ». Une convention de financement relative à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers et d'équipements du thalweg traversant du nord au sud le PAE permettant la verdurisation et le développement de milieux diversifiés dans la zone humide existante, la mise en place d'une balade pédestre ainsi que la gestion des eaux pluviales en provenance des entreprises a ainsi été signée par la Commune et le BEP. Le montant estimé de ces opérations est de 315.000€ TVAC dont 110.250€ TVAC à charge de la Commune, soit les 35 % non subsidié. Les travaux peuvent être réalisés en 3 phases selon le calendrier défini par la Commune.

(B.E. - Art. 124/721-60 projet n° 20190031)

Le CCE a répondu à l'appel à projets « **Sensibiliser les jeunes à la biodiversité** » lancé par la Province de Namur en juin 2018. Les enfants ont proposé un projet de construction et d'installation de nichoirs et hôtels à insectes ainsi que l'installation de panneaux didactiques au sein de la Commune afin de sensibiliser les citoyens aux espèces qui cherchent un abri. Ils ont assisté à une séance d'information donnée par les agents des services provinciaux avant de fabriquer les nichoirs et hôtels lors d'un atelier intergénérationnel en novembre 2018. Leurs réalisations ainsi que les panneaux didactiques seront placés début 2019.

(Art. 761/12403-48. Montant du subside : 750 euros).

❖ Appel à projet « **C'est ma ruralité** » : espace de rencontre :

Le Ministre René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine, a informé les communes du contenu de son nouvel appel à projet sur le thème « Favoriser les liens intergénérationnels et les espaces de rencontre et de bien-être en milieu rural ».

Cet appel est destiné aux communes et au monde associatif, pour permettre le développement des projets intergénérationnels dans les communes rurales de Wallonie.

L'objectif vise la promotion du bien-être, de la convivialité, ainsi que les liens intergénérationnels en régions rurales, zones soumises à des contraintes différentes des territoires urbains, mais présentant une dynamique spécifique et positive.

Dans ce cadre, la Commune souhaite introduire un projet **d'aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre** au moyen de mobilier urbain et d'infrastructure permettant les interactions intergénérationnelles (barbecue, banquette, table modulable, ou ...). Ce projet se localiserait **au sein du village de Forville**, constitué de plusieurs hameaux et au sein duquel de nombreuses nouvelles constructions se sont érigées. Il est opportun dans ce type de configurations de recréer des espaces publics internes aux quartiers et aménagés.

Un subside de maximum 15.000 euros (taux de subventionnement de 80 %) peut être octroyé pour des investissements matériels.

Le budget extraordinaire prévoit un crédit de 15.000 € *(B.E. : art. 930/721-60 20190006)*.

2.1.8.4. Eaux usées. (Groupe fct 877)

Sur le plan de la gestion des eaux usées, la Commune s'inscrit dans le contexte normatif rigoureux existant en Région Wallonne et notamment celui relatif aux 2 P.A.S.H. couvrant le territoire communal.

Dans une perspective à plus long terme, le Collège veille à imposer la réalisation **d'égouts séparatifs lors de tout octroi de nouveau permis de lotir**, anticipant en cela la réponse aux impositions européennes en matière de collecte et de traitement des eaux usées. Cette imposition a également été généralisée dans la partie de la Z.A.E. couverte par le P.C.A.

2.1.8.5. Sensibilisation.

Une commune qui est un pouvoir de proximité avec parmi ses missions principales la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique, se doit d'aborder la préservation de l'environnement en terme de **prévention**, d'autant plus que le territoire de Fernelmont présente un patrimoine naturel riche à préserver.

❖ Actions récurrentes :

Différentes opérations seront organisées afin de sensibiliser le public à la nécessaire préservation de l'environnement de façon générale :

- Actions de sensibilisation à la **gestion différenciée** des espaces verts, suite à la convention conclue entre la Commune et le Pôle de gestion différenciée fin 2013.
- **Animations** en collaboration avec le **Cercle des Naturalistes Belges** ;
- Organisation de stages **pour enfants sur le thème de l'environnement** en collaboration avec l'ASBL Reform ;
- Opération de **distribution d'arbres** ;
- Sensibilisation des ouvriers communaux à la problématique de l'utilisation des **pesticides** dans les espaces publics ;
- Opération **Commune propre** ;
- Organisation de matinées de **baguage d'oiseaux** dans le Bois de Bierwart en collaboration avec l'Institut Royal des sciences naturelles ;
- Suivi du programme d'actions dans le cadre de l'affiliation au **Contrat de rivière Meuse aval et affluents** (programmes 2017-2019) et du **Contrat de Rivière Haute Meuse** (programme 2017-2019) ;

(Art. 879/12404-48 : 12.500 € - Art. 879/12402-48 : 1.800 €)

❖ Projets Maya :

Fernelmont est labellisée **Commune Maya** pour la septième année.

Étape par étape, la Commune continue à appliquer les directives afin de mettre en œuvre une politique de préservation des abeilles et une sensibilisation du public à celle-ci.

Plusieurs actions ont été menées : l'ensemencement en prairie fleurie de plusieurs terrains situés à l'arrière de la Maison communale, aux abords du Centre sportif et associatif de Fernelmont,

dans les jardins de la Petite école d'Hambraine, sur des zones enherbées le long de la rue de Montigny à Forville, la mise à jour de la carte des zones de fauchage tardif, un projet Biodibap 3.0 via l'aménagement de la zone arrière de l'école de Marchovelette par la création de différents espaces propices au retour et au développement de la biodiversité, l'aménagement d'une mare et d'un pré fleuri au poste de police de Fernelmont, la réalisation d'un ensemble de prés fleuris sur une zone engazonnée située de part et d'autre de l'espace « barbecue » au parcours vita.

- ❖ **En 2019**, le Collège communal s'est engagé à poursuivre l'initiative « Commune Maya », et les demandes de subsides Maya et journée de l'arbre introduites par la Commune de Fernelmont viseront la finalisation du projet de verdurisation du **cimetière nature de Noville-les-Bois**.

(B.O. : dépense= art. 879/12410-48 : 4.950 € - recette= art. 879/46501-48, 879/46502-48 : 2.450€ + 2.500 €)

- ❖ Ce budget servira aussi à l'aménagement du chemin de liaison recréé entre la ZAE de Noville-les-Bois et le Bois du Tronquoy.
- ❖ La convention avec Alterapi pour le **parrainage d'une ruche** installée à l'arrière de la maison communale a été prolongée jusqu'en mars en 2019. Des contacts seront pris ensuite avec les AVETTES pour voir s'il leur est possible de proposer la même chose.
(Art. 879/32201-01 : 1.089 €)

❖ Plan de gestion différenciée.

Les engagements repris dans la charte Maya consistent, entre autres, à s'engager dès la troisième année à :

- o adopter un plan de **réduction des pesticides**
- o établir un **plan de gestion différenciée des Espaces verts** sur la commune.

Dans le cadre de ses obligations, Fernelmont est accompagnée par le Pôle GD et poursuivra sa démarche exemplative en 2019.

2.1.9. Equipements.

2.1.9.1. Administration.

Néant

2.1.9.2. Service travaux.

Le budget extraordinaire 2019 prévoit l'**achat de deux nouveaux véhicules pour le service travaux** (un véhicule camionnette double cabine) *(B.E. Art 421/743-52 20190012 - Dépense : 90.000 €)* et le **remplacement du véhicule de l'agent technique** *(B.E Art 421/743-52 20190013 - Dépense : 25.000 €)* par un véhicule hybride électrique/essence.

2.1.9.3. Enseignement.

Au niveau de l'enseignement, les principaux équipements budgétés sont l'acquisition de **mobilier divers** afin de répondre à l'évolution des besoins et de la population scolaire et renouveler le mobilier existant.

(B.O. : Art. 722/12402-48 : 6.000 €)

Suite aux travaux d'extension de l'école de **Hingeon**, un **aménagement des trottoirs** est prévu au budget 2019 pour assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école.

(BE - Art. 421/735-60 20190005 - Dépense 50.000 €)

Enfin, Le remplacement du **car scolaire** est budgétisé en 2019.

(B.E. art. 722/743-98 20190023 : 250.000 €).

2.1.10. Fiscalité.

- Pour 2019, le Conseil Communal a voté le maintien du **taux de centimes additionnels au précompte immobilier (2500)**. Le **taux des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques est lui aussi maintenu à l'identique (7,5 %)**. Ces décisions s'inscrivent dans une volonté de ne pas augmenter les charges sur les revenus des ménages, tout en tenant compte des réalités budgétaires et des impératifs de service public et de bonne gestion.

Les taux des taxes et redevances communales pour 2019 sont fixés comme suit :

TAXE OU REDEVANCE	TAUX 2019
Taxe sur l'enlèvement par conteneur à puce, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés	taxe forfaitaire : - isolés : 67,50 € - ménages de 2 personnes et plus : 95,00€ - seconds résidents : 100,00 €
	taxe à la vidange : 2,75 €
	taxe au poids : 0,225 €/kilo
Centimes additionnels au précompte immobilier	2.500 cent. Additionnels
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7,50%
Redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de documents et renseignements administrat.	renseignement : 3 €
	tarif horaire : 25 €
	photocopie : 0,2 €
	renseignement urbanistique (art. 85 code wallon) : 30 € par demande de renseignement urbanistique avec un supplément de 10 € par parcelle lorsqu'il y en a plusieurs
	délivrance cartes IGN : ordinaires : 10,00 €
	délivrance cartes IGN plastifiées : 15,00 €
	permis d'environnement ou unique de classe I ou II avec ou sans étude d'incidences : frais

	réellement exposés pour la publication, l'affichage et l'envoi des documents ayant trait au dossier.
Droit de place sur les friteries ainsi que sur toute installation à finalité commerciale installée à demeure sur le domaine public communal	250 € /sem. si ouvert plus de 4 jours/semaine 150 € /sem. si ouvert moins de 4 jours/semaine
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs Destinés à la collecte de papiers et cartons.	45 € le conteneur
Redevance pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés conditionnés dans des récipients autres que ceux prévus par l'ordonnance de police administrative	tarif horaire : 25 €
	petit véhicule y compris petit matériel : 80 € (forfait)
	autre véhicule (grue, J.C.B.) 125 € (forfait)
	frais de parcours : 1,5 €/km
	participation aux frais de mise en décharge : 75 €/T.
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs à puce de déchets ménagers et assimilés	40L : 47 €
	140L : 50 €
	240L : 55 €
	660L : 250 €
	1100L : 340 €
	supplément serrure : 45 € puce : 7 €
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	carte d'identité électronique pour enf. de moins de 12 ans - Kids ID : au-delà du coût de revient de la nouvelle carte : pas de taxe
	cartes d'identité électroniques : Frais de fabrication de la CI + 5 €;
	Procédure d'urgence: Frais de fabrication de la CI + 8 €;
	passport : prix de revient + 10 € pour tout nouveau passeport Prix de revient + 15 € pour la procédure d'urgence
	permis d'urbanisme avec avis : 50 € sans avis : 70,00 € CU1 : 20 € CU2 : 40 € Déclaration : 25 €
	permis d'urbanisation : 100,00 € Modification ou dérogation : 50,00 €
	Permis d'environnement de classe III : 25,00€ Permis d'environnement de classe II : 125,00 € Permis d'environnement de classe I sans études d'incidences : 150,00 €
	autres documents 1,50 €

	Permis de conduire : Provisoire : prix de revient + 5 € 1 ^{er} permis : prix de revient + 5 € Duplicata : prix de revient + 5€ International : prix de revient + 8 €
Redevance pour l'exhumation	exhumation simple lorsque les restes mortels sont enterrés en pleine terre : 550,00 €
	exhumation simple lorsque les restes mortels sont entreposés dans un caveau : 250,00 €
	exhumation de restes mortels enterrés en pleine terre avec nouvelle inhumation en pleine terre : 825 €
	exhumation de restes mortels entreposés dans un caveau avec nouvelle inhumation en pleine terre: 650,00 €
	exhumation de restes mortels entreposés dans un caveau avec nouvelle inhumation dans un caveau: 400,00 €
	exhumation de restes mortels incinérés sans nouvelle inhumation : 55 €
	exhumation de restes mortels incinérés avec nouvelle inhumation : 85 €
Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et	250,00 € par inhumation
Tarif des concessions de sépulture	Dispersion de cendres et mise en columbarium dans un cimetière : 100 €/m2 pour les personnes inscrites au RP 350 €/m2 pour les pers. non inscrites au RP
	dans un columbarium : 300 € pour les personnes inscrites au RP 700 € pour les personnes non inscrites au RP
Taxe sur les secondes résidences	400 € par sec. Résidence 200 € par caravane résidentielle 100 € par logement pour étudiant
Redevance sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement des procès-verbaux en Résultant	Le montant de la redevance correspond au prix des prestations des géomètres

Taxe sur les logements inoccupés	1 ^{ère} taxation : 60,00 € par mètre courant de façade 2 ^{ème} taxation : 120 € par mètre courant de façade 3 ^{ème} taxation : 180 € par mètre courant de façade
Redevance sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs	Conteneur 140 litres réservé aux déchets organiques : 148,50 € Conteneur 240 litres réservé aux déchets organiques : 260,00 €
Redevance sacs biodégradables destinés au ramassage des déchets organiques	3 € le rouleau de 10 sacs
Redevance sacs bleus destinés au ramassage des déchets du type PMC	3 € le rouleau
Redevance sur la mise à disposition de supports pour les sacs biodégradables	13,00 € le support
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés	par exemplaire jusqu'à 10 grammes: 0,0130 € par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes: 0,0345 € par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes: 0,0520 € par exemplaire supérieur à 225 grammes: 0,0930 € par exemplaire émanant de la presse régionale 0,007 €
Redevance fixant la tarification des interventions du service communal des travaux face à une situation dont les causes ou les effets ne sont pas imputables à la Commune	Tarif horaire ouvrier : 25 €/heure (forfait min. 1h) Mise à disposition d'un véhicule communal : 80 €/heure Frais de déplacements : 0,60 €/km Achat de matériel : facturation au prix coûtant
Redevance pour l'enlèvement et l'entreposage des véhicules abandonnés sur la voie publique	Camion :12,40 €/jour Voiture :6,20 €/jour Motocyclette : 3,10 €/jour Cyclomoteur : 3,10 €/jour
Redevance relative aux demandes de changement de prénom	490 € par demande 49 € (prévu par la loi pour les personnes transgenres)
Taxe sur les mâts d'éoliennes	Puissance nominale inf. à 2,5 MW : 12.500 € Puissance entre 2,5 et 5 MW :15.000 € Puissance supérieure à 5 MW : 17.500 €

- A travers la gestion des participations détenues dans le secteur énergétique, **IDEFIN** a pour objectif de procurer des revenus aux communes associées, tout en veillant à faire face aux obligations de financement découlant des recapitalisations annuelles et des opérations de montée en puissance dans le GRDU ORES ASSETS.

La loi-programme du 19 décembre 2014 et la loi-programme du 15 août 2015 ont profondément modifié le paysage fiscal des intercommunales. Il en résulte qu'IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Ce changement de régime fiscal implique la mise en oeuvre de nouvelles méthodes comptables concernant les redevances de voirie dont IDEFIN assume statutairement la gestion au nom et pour compte des communes. Celles-ci doivent transiter par un compte de bilan en vue d'être versées aux associés. Elles pourront néanmoins être conservées par l'intercommunale, en totalité ou en partie, en vue de pouvoir rembourser les emprunts et / ou combler d'éventuels déficits.

Les revenus des communes émanant d'IDEFIN sont ainsi désormais constitués d'une part de redevances de voirie et d'autre part par des dividendes.

Tenant compte de ces éléments, pour l'exercice 2018, les revenus devraient évoluer comme suit :

Secteur « Électricité » :

Redevances de voirie : 88.895,68 € (B.O. : rec. : article 552/161-05)

Dividende de l'exercice 2018 - IDEFIN : 67.000,63 € (B.O. : article 552/272-01)

- La Commune a arrêté depuis 1998 des règlements **taxes sur les pylônes ou antennes GSM**. Comme au sein des différents pouvoirs locaux, les opérateurs téléphoniques n'ont eu de cesse d'introduire des actions en justice et des recours en annulation devant les différentes juridictions. Considérant la jurisprudence en cours ainsi que le jugement du Tribunal de première instance de Namur ordonnant le remboursement des taxes pour les exercices 1999 et 2000, les opérateurs se sont manifesté à nouveau et ont sollicité le remboursement des différentes taxes perçues indûment en échange de l'abandon des procédures et indemnités y afférentes. Le budget 2017 a permis de clôturer rapidement ces procédures et d'éviter ainsi des frais de signification supplémentaires et des intérêts de retard. La Région Wallonne, après avoir repris cette taxation au profit des communes, sollicite elle-même via sa circulaire budgétaire que les pylônes et antennes GSM ne fassent plus l'objet de taxation. En échange, un accord a été conclu avec les différents opérateurs visant à promouvoir un plus grand investissement dans les zones les moins équipées, et particulièrement dans les zones d'activité économique. Ces taxes ne font donc plus l'objet de perception.

2.1.11. Investissements.

2.1.11.1. Développement rural.

❖ Convention-faisabilité n°1 ::

Le Conseil Communal a approuvé la proposition de convention n°1 avec la Wallonie pour l'obtention de subsides « développement rural ». L'étape suivante consistait à désigner l'auteur de projet. Suite au lancement de l'offre, la Commune a reçu 15 propositions.

Trois candidats ont remis offre. Le comité d'avis a analysé plus en détails ces offres et proposé au Collège les forces et faiblesses de chacune d'elles. Le bureau a2bw sprl (Atelier des architectes Brasseur et Wolfs sprl) a été désigné adjudicataire du marché d'architecture en 2018.

Comme le prévoit la procédure du « développement rural », la CLDR a été consultée au stade avant-projet. L'avis de la CLDR a été joint au dossier présenté aux pouvoirs subsidiant le 19 juin 2018. Lors de cette réunion, les fonctionnaires du SPW ont formulé quelques remarques. L'auteur finalisera le projet (cahier des charges, métrés précis, etc...) en 2019, le projet définitif devant être déposé en juin 2019.

A la suite de cette étape et après validation du Ministre, la demande de permis d'urbanisme pourra être déposée et le marché de travaux lancé.

(B.E. Art. 790/723-60 20180008 - Dépense : 760.000 €)

Le projet vise à améliorer la **communication de l'information** aux et entre les citoyens, en collaboration avec les différents acteurs locaux (entreprises, associations, citoyens, jeunes,...) par la mise en place d'infrastructures adaptées (salles de réunions, équipements techniques,...)

Il répond également à une demande d'activités pour aînés (notamment un endroit avec PC pour des formations) et pour jeunes.

Le presbytère est un magnifique bâtiment qui nécessite d'urgence d'être rénové.

Il est important de conserver ce **patrimoine** dans le domaine public.

Plusieurs projets du PCDR pourraient trouver leur place dans ce lieu.

Description du projet

1. Le projet d'aménagement du bâtiment

La première étape du projet consistera en la rénovation complète du bâtiment :

- Nouvelle toiture
- Remplacement des planchers bois par des planchers béton
- Modifications de murs porteurs
- Remplacement des châssis
- Techniques spéciales
- Electricité
- Sécurité intrusion
- Sécurité incendie

2. Les services

Une multitude de services seront à disposition de l'ensemble des habitants de la commune suivant le modèle du living lab. Ces services auront comme lien transversal le numérique qui permettra par des équipements spécifiques, des applications et une plateforme collaborative de mettre à disposition le principe de démocratie ouverte (voir annexe 1).

Un espace public numérique : cette structure de proximité ouverte à tous équipée de matériel informatique et connectée à Internet sera intégrée dans une des salles polyvalentes et permettra de répondre à un besoin de formation auprès de différentes branches de la société pour éviter la fracture numérique de la population.

Une salle polyvalente à disposition du club d'entreprises, des agriculteurs, des médecins, etc : N'ayant actuellement aucune salle ayant un minimum d'équipements au sein du territoire, orientée numérique, cette salle polyvalente permettra en outre la tenue des réunions du club d'entreprises mais aussi des agriculteurs, des médecins ou toutes autres professions ayant un besoin de se réunir. L'équipement numérique pourra permettre l'échange d'informations avec le monde extérieur (réunions par vidéoconférence par exemple)

Une salle polyvalente à disposition des citoyens, des associations, des enseignants, etc : Cette salle aura la particularité d'être modulable et de pouvoir se transformer en 3 espaces distincts qui permettront de répondre à la demande d'espaces ayant une orientation numérique. Les associations pouvant par exemple se réunir et définir leur calendrier annuel d'activités pour ensuite les transférer via l'outil numérique dans la plateforme collaborative.

Un bureau polyvalent : Ce bureau pourra servir à différents acteurs comme notamment les animateurs de l'EPN, la consultation par des professionnels, un point de réception de colis, un point pour obtenir des renseignements touristiques et de conseils sur la santé (dont notamment une vidéoconférence avec un médecin), etc.

Des bureaux partagés : Cet espace pourra servir aux développements de certaines petites associations ou même de certains indépendants ayant un besoin d'un espace possédant toute les technologies du numérique.

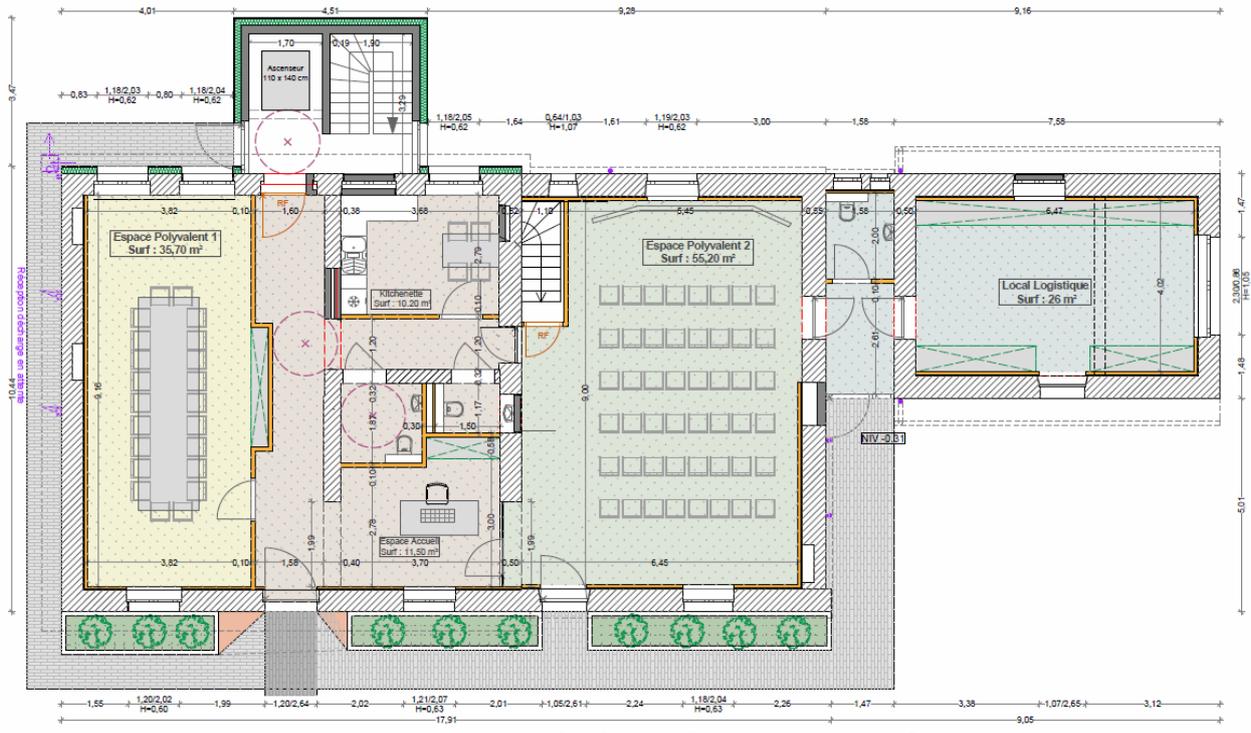
Une salle de réunion.

3. L'avant-projet

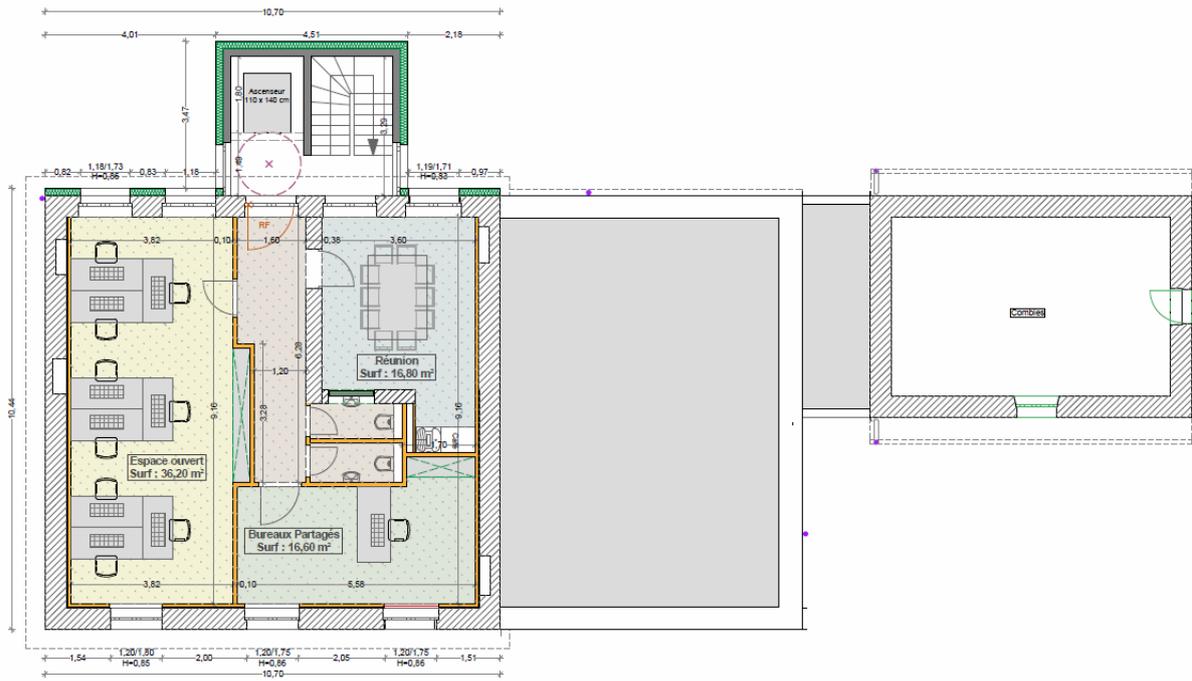
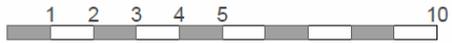
Le bureau a2bw sprl (Atelier des architectes Brasseur et Wolfs sprl) a exposé à la CLDR les grandes lignes du projet d'aménagement tenant compte de son analyse de la situation existante.

- Cloisonnement du parc
- Besoins en espace et en espaces publics verts
- Bâtiments communaux peu connectés au contexte
- Entrée du presbytère trop discrète
- Traces historiques et patrimoine insuffisamment exploités.

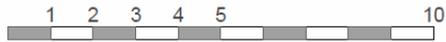
La proposition tient compte de la préservation (et mise en valeur) du bâtiment ainsi que d'une réappropriation de l'espace extérieur par la population.



REZ-DE-CHAUSSEE



1er ETAGE





❖ Demande de convention-faisabilité n°2 ::

Un second projet du PCDR sera à l'étude en 2019 : la **création d'une maison rurale polyvalente à Noville-les-Bois**, destinée à accueillir des évènements socio-culturels de plus grande ampleur. Cette fiche a été remontée en priorité 1 par la CLDR et fera l'objet d'une demande de convention DR.

L'étude pour la réalisation du projet sera réalisée en 2019.
(B.E. : Art. 762/722-54 20190008 : 100.000 €)

Avec l'accord de la CLDR et l'approbation du Conseil communal, la Commune a rencontré les Cabinets et administrations (DGO3 et CFWB) pour l'examen de cette demande de convention DR.

Sur les conseils de la Direction régionale du développement rural, la Commune a introduit une demande de certificat d'urbanisme n°2 (CU2). Ce document a été délivré le 26 octobre 2018 par le fonctionnaire délégué. .

2.1.11.2. Fonds d'investissement communal.

Les différents programmes de subventions aux investissements de voirie, d'égouttage et d'infrastructures diverses sont désormais repris dans un seul programme dénommé **Fonds Régional d'investissement communal (FRIC)**.

Celui-ci prévoit notamment, pour chaque commune, l'obligation de rentrer un plan d'investissement qui liste l'ensemble des projets que la commune souhaite rendre éligibles lors de la programmation pluriannuelle concernée.

Le Fonds d'Investissement couvre la durée d'une mandature communale scindée en deux **programmations pluriannuelles** distinctes de 3 ans : 2019-2021 et 2022-2024.

L'enveloppe pro méritée par chaque commune est calculée sur base, d'une part des critères du droit de tirage pilote pour deux tiers (soit le kilométrage de voirie et la population pondérés par le revenu moyen de la commune comparé à la moyenne régionale) et pour un tiers en fonction du Fonds des communes.

Les subventions visées sont réservées aux acquisitions et aux travaux, en ce compris les études, les essais préalables et ceux nécessaires à leur contrôle, énumérés ci-après :

1° a. la création, l'aménagement et l'entretien extraordinaire des voiries publiques, dont l'assiette appartient à un pouvoir public, y compris les accessoires, tels que le mobilier urbain, la signalisation, les plantations et les oeuvres d'art créées pour l'occasion;

b. la création et l'aménagement des parkings établis sur le domaine public, pour autant que ces travaux respectent le plan communal de mobilité, s'il existe et est approuvé.

Lorsque la commune dispose d'un plan communal de mobilité approuvé, l'avant-projet motive les éventuels écarts par rapport à ce plan;

2° la construction, la réfection et le renouvellement d'aqueducs et d'égouts, ces derniers étant inscrits en zone d'assainissement collectif au plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique;

3° l'installation, l'extension, le déplacement et le renouvellement de l'éclairage public;

4° la construction, la transformation et la réhabilitation, ainsi que l'aménagement de leurs abords:

a. de bâtiments destinés aux services publics communaux et provinciaux;

b. de bâtiments destinés aux locaux administratifs de centres publics d'action sociale;

c. de bâtiments nécessaires à l'exercice des cultes reconnus ou à l'exercice de la morale laïque;

d. de bâtiments destinés aux locaux administratifs des associations de communes dont seules sont membres les personnes de droit public;

e. de petites infrastructures sociales de quartier, et plus particulièrement de maisons de quartier ayant pour but de redynamiser la vie en société ou pour fonction de favoriser la rencontre des générations, pour autant qu'elles soient inconditionnellement accessibles à tous et non exploitées à des fins commerciales;

f. de bâtiments destinés aux locaux administratifs et techniques des demandeurs, personnes morales désignées par le Gouvernement ;

g. de crèches et de maisons communales d'accueil de l'enfance autorisées par l'autorité compétente ;

5° l'acquisition, à l'exclusion du terrain, des biens immobiliers destinés à l'usage des personnes morales visées par le présent titre ;

6° tous autres travaux déterminés par le Gouvernement.

Le montant de l'enveloppe pour la Commune de Fernelmont, calculé sur base de critères réglementaires, était fixé à **391.275 € pour les années 2013 à 2016.**

Le Conseil communal a adopté en séance du 20 juin 2014 son programme d'investissement définitif :

	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			SPGE	autres interventions			
1	Egouttage et voirie ruelle Saule Bastrée à Forville	€ 313.775,58	€ 118.650,00		€ 195.125,58	€ 97.562,79	€ 97.562,79
2	Egouttage et voirie rues du Tilleul et Errehmans à Bierwart	€ 565.845,95	€ 200.630,00		€ 365.215,95	€ 182.607,98	€ 182.607,98
3	Voirie rue des Volontaires - Troka à Hingeon	€ 236.961,00			€ 236.961,00	€ 118.480,50	€ 118.480,50
TOTAUX						€ 398.651,27	€ 398.651,27

Ce programme est en cours de finalisation.

Pour les années 2017 à 2018, le montant de l'enveloppe pour la Commune de Fernelmont, calculé sur base des critères réglementaires, était fixé à **209.820 €**.

Le Conseil communal a adopté en séance du 26 janvier 2017 son programme d'investissement définitif :

	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			SPGE	autres intervenants			
1	voirie rue du Calvaire à Marchovelette	231.072,18 €			231.072,18 €	115.536,09 €	115.536,09 €
2	Egouttage et voiries rues des Volontaires et Saint-Roch à Hingeon	623.530,16 €	233.450,00 €		390.080,06 €	195.040,03 €	195.040,03 €
TOTAUX						310.576,12 €	310.576,12 €

L'attribution des travaux d'égouttage et de voirie « rues des Volontaires et Saint-Roch » a été approuvée par le SPW et la SPGE. Les travaux vont être notifiés début 2019.

(B.E. : Art. 421/733-60 projet 20180031 : 714.250 €)

Les travaux rue du Calvaire à Marchovelette nécessitant une réfection complète de l'égouttage, ils seront réinscrits pour le programme 2019 à 2021 (estimation 726.000 €) et co-financés par la SPGE.

Pour les années 2019 à 2021, le montant de l'enveloppe pour la Commune de Fernelmont, calculé sur base des critères réglementaires, est fixé à **455.997,08 €**.

L'année 2019 sera consacrée à l'élaboration de ce nouveau programme et à l'établissement des fiches.

2.1.11.3. Travaux de réparation ou d'entretien des voiries communales/espaces publics.

Les fonds octroyés dans le cadre des programmes de subsidiation sont de plus en plus insuffisants pour permettre de garantir un bon entretien du réseau routier communal. Sans subventions des pouvoirs supérieurs, les communes risquent fort bien de ne plus être en mesure d'assurer à la collectivité un réseau de voiries communales de qualité.

La Commune de Fernelmont a tout de même, grâce à ses réserves, procédé lors des derniers exercices au financement sur fonds propres de nombreux travaux de voiries.

En 2019, des travaux d'entretien **d'enduisage de voiries** seront entrepris pour un montant de 150.000 € (B.E. Art. 421/735-60 20190014), ainsi que des **travaux de réparation des routes en béton** pour un montant de 100.000 € (B.E. Art. 421/735-60 20190015).

L'**aménagement des espaces publics** le long de la RN80 aux abords immédiats du rond-point (bâty), a fait l'objet d'une candidature pour l'appel à projet de valorisation d'espaces publics lancé par le SPW et subsidié à hauteur de 100.000 €.

Le projet a été retenu, il sera mis en œuvre en 2019.

(B.E. Art. 421/735-60 20180009)

Enfin, 2019 verra le lancement des travaux par le SPW d'aménagement de **trottoirs rue de Branchon à Forville**, à travers un marché conjoint conclu par le SPW. La Commune est dans l'attente de l'attribution du marché.

2.1.11.4. Travaux dans les bâtiments communaux.

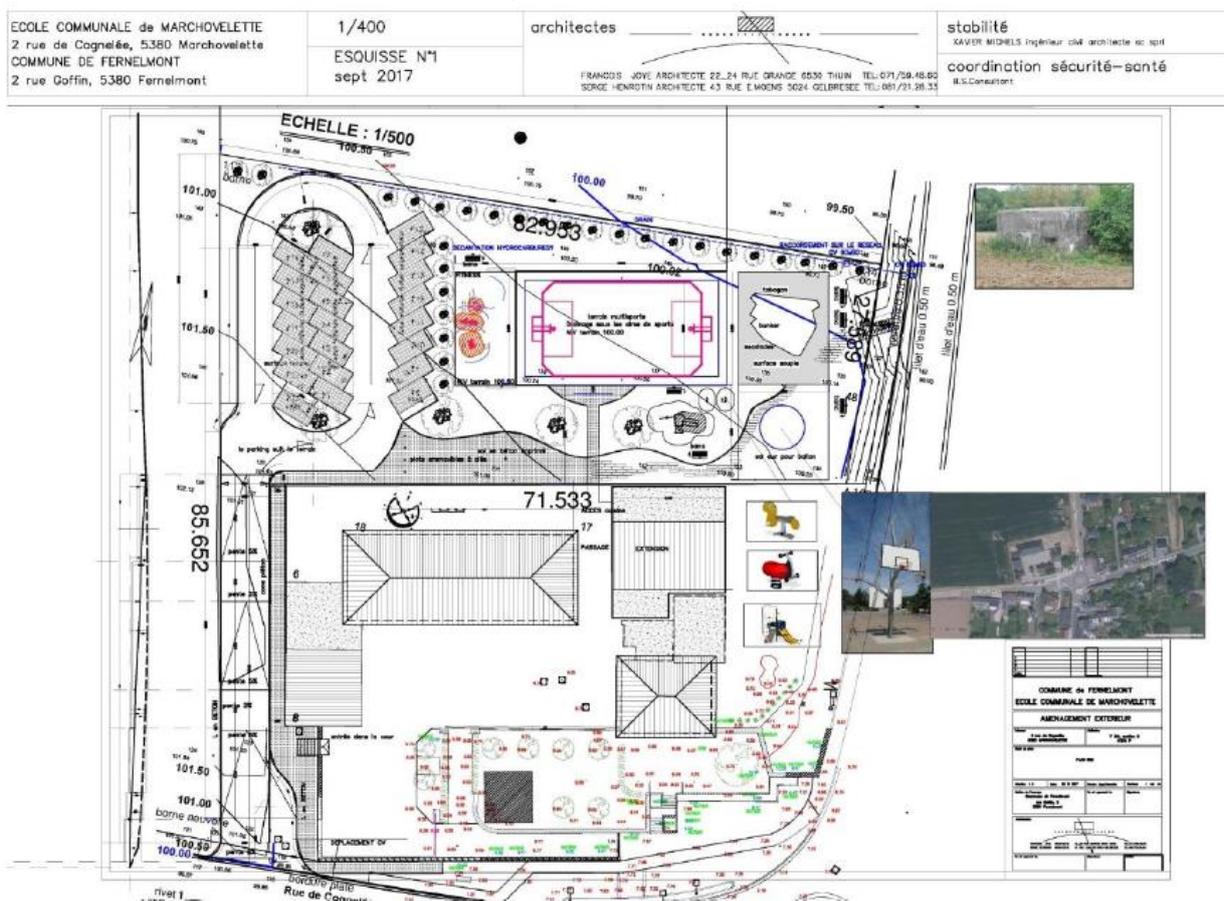
Administration générale

L'essentiel des investissements concernant l'administration se portera sur **les investissements économiseurs d'énergie**. (cfr supra)

Sport

Après la réalisation du terrain de football synthétique à Forville et la remise en état des gradins, du système électrique, aux sites de Bierwart et Forville, un crédit est prévu au budget 2019 pour l'amélioration de **l'éclairage du terrain de football de Bierwart** (B.E. : Art. 764/724-54 20190001 : 20.000 €).

Une **aire multisport** sera mise en place à Marchovelette sur un terrain acquis par la Commune à l'arrière de l'école. Celle-ci sera complétée par des aires de jeux destinées à un public intergénérationnel et un parking. Un subside est octroyé à cette fin par Infrasports dans le cadre de son programme « Sport de rue ». La mise en œuvre des travaux sera réalisée en 2019. (BE - Art. 764/721-60 201800024 : 756.500 €).



Enseignement

Après d'importants travaux d'extension dans les écoles de Hingeon et Forville, il est à noter que des travaux **d'extension de l'école de Marchovelette** ont été retenus au Programme Prioritaire des Travaux 2019 initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(B.E. Art. 722/723-60 20180021 - Dépense 578.500 €)

Des travaux de **réparation de la cour de récréation** des maternelles de Bierwart devront être entrepris en 2019.

(B.E. : Art. 722/723-60 20190016)

Enfin, un projet **d'amélioration du chauffage de l'école de Bierwart** sera introduit dans le programme Ureba classique. (voir supra)

(B.E. : dépense : Art. 722/723-60 20190007 : 10.000 €)

Un projet d'extension de l'école de Bierwart a été introduit auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles fin 2018 dans le cadre du programme Prioritaire de Travaux.

Cultes

L'électricité du **presbytère de Hemptinne** fera l'objet d'une réfection complète.

(B.E. : Art. 790/724-54 20190026 : 10.000 €)

En 2019, l'aménagement d'**ossuaire** au sein des cimetières communaux sera poursuivi afin de répondre aux prescriptions décrétales, grâce au placement de caveaux.

(B.O. : Art. 878/12505-02 : 7.000 €)

2.1.11.5. Travaux hydrauliques.

Le budget 2019 prévoit la poursuite des travaux d'entretien sur les fossés et cours d'eau dans le cadre de la politique de prévention des inondations.

Un crédit de 3.000 € a été budgété à l'exercice ordinaire afin de procéder à des **actions d'entretien** classique. *(B.O. : Art. 482/140-06)*

Par ailleurs, le service extraordinaire comprend les moyens nécessaires à des investissements en la matière plus conséquents :

- La restauration des **berges et des ponceaux** ainsi que du voûtement du **ruisseau de Franc-Warêt**, estimés à 200.000 € *(B.E.- Art. 879/735-60 20190009)*;
- la mise en place d'une **canalisation** de reprise des eaux du bassin versant rue du Village à **Franc-Warêt**, estimée à 50.000 € *(B.E. : Art. 421/735-60 20190004)*.

2.1.12. Logement. (groupe fct 939)

➤ Logements sociaux et moyens

Dans le domaine du logement, la politique communale trouve à se concrétiser pour une part importante au travers du **Programme Communal d'Actions en matière de logement 2007-2008**, qui a permis la création de 14 logements publics, 7 à Hingeon, Grand Route, et 7 à Sart-d'Avril, rue Salinas.

Les logements moyens (40% subsides) et les logements sociaux (60% subsides) sont gérés par la société de logement de service public à laquelle la Commune est affiliée (le Foyer Namurois), laquelle prélève 15% des loyers pour les frais de gestion.

Le budget ordinaire 2019 prévoit dès lors la recette des locations à l'article 922/163-01 (83.000 €), les frais de gestion s'élevant quant à eux à 15.000 €.

Le programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 a été approuvé le 24 novembre 2011 par le Conseil Communal. Ce plan, transmis pour approbation au SPW-DGO4-Département du Logement, comprenait les projets suivants :

1. Démolition de l'ancien hall de voirie (sur fonds propres) et construction par le Foyer Namurois de 3 logements sociaux destinés à la location sur la parcelle sise rue Massart, 37 à Noville-les-Bois ;
2. Prise en gestion de deux logements inoccupés par l'AIS.

Le Ministre Wallon du logement a rejeté cette demande de subvention.

Ensuite, **le programme communal 2014-2016 d'actions en matière de logement** a été approuvé par le Conseil communal le 24 octobre 2013 comme suit :

N° FICHE	Libellé PROJET	ESTIMATION (tous frais compris)
1	Construction d'un immeuble de 7 logements sociaux locatifs par le Foyer Namurois à Hingeon, Grand'Route, partie Sud-Ouest de la parcelle cadastrée Section A n° 220 w2 et x2, à gauche du terrain sur lequel un ensemble de 7 logements est en cours de construction en milieu de parcelle et repris comme tel dans le cadre de l'ancrage communal 2007-2008.	945.000 €
2	Construction d'un immeuble de 7 logements sociaux locatifs par le Foyer Namurois à Hingeon, Grand'Route, partie Sud-Est de la parcelle cadastrée Section A n° 220 w2 et x2, à droite du terrain sur lequel un ensemble de 7 logements est en cours de construction prévu en milieu de parcelle et repris comme tel dans le cadre de l'ancrage communal 2007-2008.	945.000 €

Ce programme a été rejeté par le Ministre wallon du logement.

Actuellement, aucune échéance n'a encore été fixée pour le prochain programme communal d'actions en matière de logement.

Dans sa volonté de poursuivre son investissement dans le logement public, la Commune a entamé plusieurs **réflexions avec ses partenaires privilégiés** que sont le C.P.A.S, la Société Wallonne du logement, le Foyer Namurois et l'A.I.S.

De cette manière, elle a fixé comme charge d'urbanisme la **mise à disposition de l'AIS** de deux logements créés par un particulier au centre de Noville-les-Bois et poursuit cette réflexion dans le cadre de projets de construction d'immeubles à appartement.

Un projet est également à l'étude avec le Foyer Namurois, visant à l'aménagement de deux logements sociaux dans l'habitation sise rue de la Chapelle à Forville, dont la Commune est propriétaire. Ce projet dépendra du nouveau programme de subsidiation de la Région Wallonne.

Enfin, une mission d'assistance a été confiée en 2016 au BEP pour **l'urbanisation de la parcelle communale, sise Rue de Namur à Pontillas**. Le projet vise à s'associer avec la SWL, qui est propriétaire de la parcelle jointive, afin de lancer un marché de promotion pour la construction de **logements mixtes** et la réalisation d'un nouveau quartier.

Ces parcelles faisaient l'objet du **PPA n°2**. Cet élément règlementaire ne permettait pas de valoriser au mieux la propriété de la Commune de Fernelmont, ainsi que celle de la S.W.L. ; en effet, la structure viaire et la faible densité d'urbanisation proposée dans ledit P.P.A. n'étaient pas adaptées à un usage parcimonieux du sol. La première étape de la mission visait l'abrogation de ce PPA, qui est maintenant chose faite.

Un projet d'aménagement a été défini.

Ce processus prend du temps, étant donné les démarches administratives inhérentes au statut des deux propriétaires des parcelles.

➤ **Actions.**

Une allocation budgétaire est dédiée à l'octroi **d'une prime à l'adaptation des logements pour les seniors**, destinée à intervenir dans les frais d'équipement d'un logement au profit de seniors (siège de douche, rampe, ...). L'intervention maximale est de 200 €, sur base d'une prise en charge de 25 % de l'investissement.

(B.O. : Art. 834/331-01 : 2.500 €)

2.1.13. Patrimoine. (groupe fct 129)

Sur le plan patrimonial, les actes posés en 2019 seront essentiellement les suivants :

- Constitution d'un bail emphytéotique au profit d'Ores sur les parcelles sises à Tillier, rue de Leuze et cadastrées section A n° 187 k, 187 l et 187 m pour l'installation d'une cabine électrique en vue de la future implantation des éoliennes ;
- Modification d'une partie du tracé du sentier n° 57, rue de Sart d'Avril, division de CORTIL-WODON à l'Atlas des Chemins Vicinaux en vue de le rendre conforme à la situation existante : acquisition des emprises nécessaires et cession de 2 lots. Ce dossier est en attente du suivi par le CAI.

(aucune estimation n'ayant eu lieu, aucune prévision budgétaire n'a pu être insérée);

- Acquisition d'une bande de terrain sise division de NOVILLE-LES-BOIS, cadastrée B n° 570w8 partie, d'une contenance de 6 ares 91 centiares (valeur : environ 900 €), après échange intervenu entre le BEP et EECOCUR (en attente du projet d'acte demandé par le BEP au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur).
(B.E. - Art. 124/711-52 20170003 : 1.100 €)
- Bail emphytéotique au profit du BEP ENVIRONNEMENT pour la parcelle B 57016 (partie initiale du parc à conteneurs) :
- Projet d'acquisition d'emprises en vue de l'aménagement des tumuli de Seron suite au certificat de patrimoine délivré le 23 novembre 2017.
(B.E. : Art. 124/711-52 20090022 : 8.000 €)
- Poursuite de l'opération de l'Aménagement Foncier Rural (anciennement remembrement) de FORVILLE : le Comité d'aménagement foncier a été officiellement désigné et reprend ses travaux et contacts avec les différents propriétaires.
- Finalisation de l'acquisition via cession à titre gratuit d'une parcelle sise à l'angle de la rue Goffin et de la rue des Fontaines à Noville-les-Bois à usage de placette ;
- Constitution de servitudes d'égouttage à Forville, rue Médart, et à Noville-les-Bois, rues Massart et Collet, afin de procéder au placement d'une canalisation destinée à solutionner des problèmes de coulées boueuses. Les actes ont été signés pour les travaux de la Rue Médart. Pour les rues Massart et Collet, l'administration est en attente des informations du Notaire chargé de la vente de la parcelle.
- vente d'une bande de terrain à Mme GUELETTE dans le cadre de son projet de création d'un nouveau logement place Saint Pierre à FORVILLE.
- vente d'une bande de terrain à Madame Anne THYSE pour agrandir son jardin.
- canon annuel à payer pour le presbytère de Noville-les-Bois : 5.000 € jusqu'en 2092.

2.1.14. Sécurité. (groupe fct 399)

Police

Les conventions relatives à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de **fonctionnaire sanctionnateur** dans le cadre des sanctions administratives seront poursuivies en 2019.

La **dotation communale à la Zone de Police des Arches**, suite à la révision de la clé de répartition entre les communes de la zone en 2013, Fernelmont passant de 12 à 13 %, est fixée provisoirement pour 2019 à 434.167,20 €.

(B.O. : Art. 330/43501-01).

Une nouvelle modification devra être opérée dans le Règlement Général de Police Administrative, afin d'assurer sa parfaite concordance avec celui des autres communes de la Zone. Il fera l'objet d'une nouvelle publication.

(B.O. : Art. 330/123-48)

Protection contre l'incendie.

Sur le plan de la protection incendie, la Commune de Fernelmont est entrée dans la Zone de secours NAGE, comprenant les communes de Namur, Andenne, Gembloux et Eghezée ainsi que les communes desservies par leurs services Incendie.

La réforme des zones de secours modifie considérablement le fonctionnement et surtout le financement des services incendie.

Un accord sur le mécanisme de répartition des dotations communales individuelles à la Zone de secours « N.A.G.E », tel que proposé par décision du Conseil de pré-zone de secours « N.A.G.E », en date du 23 septembre 2014, a été trouvé entre les partenaires et avalisé par le Conseil communal le 23 octobre 2014. Ce mécanisme est le suivant :

1) *tant que le déficit de la zone à financer par les communes est inférieur ou égal au montant des contributions 2013 de chaque commune, celui-ci est réparti sur base du prorata que chaque contribution représente dans le total des contributions des 10 communes, étant entendu que les contributions 2013 seront appelées « contributions de base » et correspondront :*

a) pour les communes protégées : à la contribution calculée par les services du Gouverneur se basant sur les comptes 2013 des communes-centre ;

b) pour les communes-centre : au déficit net de la fonction ordinaire 359 « pompiers » des comptes 2013 corrigé :

1. des éventuels droits non constatés relatifs à l'exercice propre 2013 ;

2. des éventuels compléments de recettes liés au calcul des contributions des communes protégées sur base des comptes 2013 des communes-centre ;

3. des éventuelles dépenses relatives à l'exercice 2013 inscrites au budget initial ou en MB 2014 ;

4. d'éléments exceptionnels qui figureraient dans les comptes 2013 biaisant la normalité de l'exercice.

2) *Tout supplément par rapport au montant des contributions de base nécessaire à l'équilibre financier de la zone sera réparti au prorata de la « population résidentielle » de chaque commune calculée au premier janvier de l'année qui précède le millésime du budget concerné.*

3) *Resteront toutefois à charge des communes-centres les éventuelles heures supplémentaires non transférables à la zone au 01/01/2015 et éventuels frais qui résulteraient d'actions en justice entamées par des pompiers à l'encontre de ces communes*

Sur cette base, la **dotation 2019** à la zone de secours « N.A.G.E » de la commune a donc été fixée au montant prévisionnel de **297.526,39 €**, soit à l'identique de la dotation définitive 2018. (B.O. : Art. 351/435-01)

L'administration poursuivra en 2019 les travaux entrepris visant à maintenir à jour l'ensemble des dossiers de **conformité incendie et de sécurité publique**, qu'ils concernent des établissements privés ou des bâtiments communaux.

A ce titre, une mission de contrôle des réservoirs à mazout et des installations électriques des bâtiments communaux sera poursuivie en 2019.

(B.O. - Art. 351/12402-12 : 2.000 €, 351/12401-12 : 6.500 €)

Gestion des risques.

Afin de pouvoir assumer au mieux sa responsabilité en matière de sécurité publique et dans le cadre de ses obligations d'établir un Plan Général d'Urgence et d'Intervention pour pallier à toute situation d'urgence, la Commune a décidé de s'affilier au **système Be-Alert**, permettant d'alerter ses citoyens en cas de risques pour la sécurité publique.

De même, de manière à pouvoir assurer une gestion crise optimale dans les locaux communaux (maison communale et écoles), il est prévu un réapprovisionnement récurrent des **kits d'urgence**.
(B.O. : Art. 380/124-02 : 1.000 €)

Concernant particulièrement les bâtiments communaux, la Commune s'est affiliée au système de surveillance mis en place au sein de la zone d'activités économiques de Noville-les-Bois, pour son hall des travaux. Le partenariat entre plusieurs entreprises permet une réduction du coût des prestations de **gardiennage**.
(B.O. : Art. 422/122-48 : 1.200 €)

Enfin, la Commune organisera en 2019 des séances de **techno-prévention**, afin de pouvoir dispenser des conseils utiles pour prévenir le cambriolage de son habitation.

D'autre part, une **prime** sera octroyée pour tout équipement, toute installation de matériel de lutte **contre le cambriolage**. Celle-ci est plafonnée à 200 € maximum.
(B.O. : Art.: 300/331-01)

Sécurité routière.

Deux subventions avaient été octroyées à la Commune par la Région Wallonne afin de mettre en place des actions de prévention en vue d'améliorer la sécurité routière. Plusieurs actions ont été menées depuis 2015 : l'acquisition d'un radar mobile indicatif afin de poursuivre la politique de prévention mise en œuvre sur les grands axes routiers, l'acquisition de brassards fluorescents pour enfants, permettant d'améliorer la visibilité de ces usagers faibles et l'acquisition de panneaux « crayons » permettant la sécurisation des abords d'écoles par une signalétique accentuée.

Le budget 2019 prévoit de maintenir les moyens pour l'acquisition de **matériel de sécurité routière**.
(B.O. : Art. 423/14003-02 : 5.000 €)

2.1.15. Social/santé. (groupes fct 839 - 849)

Compte tenu des missions et services pris en charge par le C.P.A.S., l'action de la Commune reste évidemment limitée dans le domaine social. Sur ce plan néanmoins, divers axes seront maintenus ou développés :

- le maintien de l'**Agence Locale pour l'Emploi** ;
- Le renforcement de la collaboration entre l'ALE et le CPAS, s'appuyant sur le travail développé dans le cadre du projet « synergies ».
- le maintien des activités et services développés dans la **maison de village** de Sart-d'Avril, orientés largement vers la **petite enfance et la famille**.

- la poursuite des activités de la **crèche de Bierwart**.
- l'aide financière aux jeunes ménages construisant une habitation via la **prime à la construction** et la prime aux familles comptant des enfants en bas âge (**prime à la petite enfance**) ;
- l'engagement de 4 étudiants dans le cadre de l'**opération « Eté solidaire, je suis partenaire »** : cette opération vise à promouvoir l'engagement de jeunes en situation précaire, en difficulté familiale ou en insertion. Une collaboration entre le service jeunesse et le CPAS est mise en œuvre. (Voir Jeunesse) (*Art. 761/111-01*).

La **dotation 2019 au C.P.A.S** sera maintenue au montant de 622.200 €. (*B.O. : Art. 831/435-01*)

Par ailleurs, dans le domaine de la **santé**, le CPAS et la Commune réfléchissent à la mise en œuvre d'un **Programme de sensibilisation à l'alimentation saine au sein des écoles**, pour lequel un budget est prévu à l'exercice 2019 (voir enseignement).

2.1.16. Urbanisme. (groupe fct 939)

Le Pouvoir communal est largement tributaire du paysage institutionnel et normatif wallon en matière d'urbanisme. Le **CWATUPE** a connu de nombreuses et profondes modifications (décret Resa Ter, permis d'urbanisation et réglementation PEB), qui donnent plus d'autonomie aux communes, mais qui compliquent également considérablement la tâche des décideurs locaux et des services administratifs.

Une révision du Schéma de Développement territorial régional a été mise en œuvre afin d'y inclure les grands objectifs du développement de la Wallonie : densification des noyaux d'habitat, cohésion sociale, logements durables. Celle-ci a débouché sur la rédaction d'un nouveau code, le **COdt**, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017 et révolutionne l'ensemble de la matière.

L'objectif des autorités communales à Fernelmont est de voir se développer un **habitat de qualité**, s'inscrivant dans une logique d'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement bâti et non bâti et respectueuse des standards architecturaux ruraux locaux. Cette philosophie amène le Collège communal à s'astreindre à soumettre tout dossier de **demande de permis d'urbanisme à un examen attentif** propre à détecter toute incohérence par rapport au contexte urbanistique existant. De même, ledit Collège soumet systématiquement à consultation citoyenne tout projet susceptible d'engendrer des nuisances sur le voisinage, même lorsqu'il ne s'agit pas d'une imposition légale.

La **C.C.A.T.M** continuera d'assurer sa mission de conseil aux autorités communales dans le domaine de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la mobilité. Elle intervient également dans la mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables, plan de mobilité, etc... (*B.O. : articles 930/111-22, 930/123-06, 930/123-07, 930/123-19 : 4.450 € frais de fonctionnement*)

La **prime communale à la construction** est maintenue. Fernelmont est une des rares communes à accorder une prime d'un tel montant aux jeunes ménages qui font construire sur son territoire. (*B.O. : art. 922/33101-01 : 7.450 €*)

La Commune continuera à percevoir la subvention pour le **conseiller en aménagement du territoire et urbanisme** (qui s'est vue diminuée de 7 %, soit 22.320 €). (*B.O. : recette : art. 104/465-48*).

2.1.17. Mobilité. (groupe fct 499)

Un agent communal a été désigné en qualité de **conseiller en mobilité** et a suivi la formation continue pour pouvoir gérer en toute connaissance de cause le dossier Mobilité.

- Le grand enjeu de la Commune en la matière est l'adoption et la mise en œuvre de son **Plan communal de mobilité**. Le SPW a désigné en 2017 le bureau d'études Traject pour la rédaction de ce plan, pour lequel un agrément a été octroyé fin 2012. Le diagnostic a été réalisé et validé par le comité technique, comprenant des représentants des différentes directions du SPW, des associations représentatives en la matière, du TEC, de la police, de la CLDR, de la CCATM, du Conseil communal, de l'administration, du Cefer et de l'ASBL Fernelmont Villages et Patrimoine.

Les principaux défis sont selon le diagnostic réalisé l'amélioration de la **signalisation**, la gestion du **trafic du charroi lourd** traversant notre territoire, la **sécurisation des voiries** de manière à favoriser des **modes alternatifs de déplacements** et enfin la **réhabilitation de sentiers ou chemins** permettant de créer des liaisons vers les centres de villages sécurisées pour les piétons et cyclistes.

Au vu des résultats du diagnostic et de l'inquiétude manifestée par certains riverains, la Commune, en coordination avec le SPW et le Bureau d'études, a décidé de prendre déjà certaines mesures de limitation de tonnage et de révision des limites d'agglomération. D'autres devraient suivre, en attendant l'approbation du PCM, courant 2019.

(B.O. : Art. : 423/140-02 : 20.000 € - Art. 425/14002-02 : 7.500 €)

- Dans l'attente du PCM, le budget 2019 prévoit les moyens nécessaires à l'acquisition de fournitures de **signalisation** et de sécurité routière.
- Enfin, une **semaine de la mobilité** sera à nouveau organisée en 2019, destinée à sensibiliser les citoyens à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs et à la sécurité sur la route.
(B.O. : Art. 422/12401-48 : 4.000 €)

2.1.18. Coopération internationale décentralisée. (groupe fct 169 - 789)

- La Commune, depuis plusieurs années, soutient diverses initiatives visant l'**aide internationale**. A cet égard, le budget 2019 prévoit encore un crédit de 2.500 € pour l'octroi de subsides *(B.O. : Art. 164/33201-02)*.
- La Commune participe depuis plusieurs années au **Programme de Coopération internationale communale (CIC)**, instrument de la Coopération belge au développement, conçu et mis en œuvre par l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) et l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB).

Lors de sa séance du 23 septembre 2016, le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver la participation de Fernelmont à la phase 2017-2021 du programme de CIC dans le cadre d'une coopération avec la Commune de Tiébéle au Burkina Faso.

- Dans le cadre dudit programme, la **priorité** de Tiébélé est la **construction du bâtiment d'EC** et la mise à disposition des infrastructures/équipements y afférents.

Les montants octroyés au partenariat Fernelmont/Tiébélé pour la phase 2017-2021 sont de **206.000 €**.

En 2017, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) a octroyé au partenariat Fernelmont/Tiébélé une micro-subvention d'un montant total de **15.000 €** affectée in fine au financement du projet de construction d'un bâtiment d'EC à Tiébélé.

Le marché de construction du bâtiment EC a été attribué, en septembre 2018, à la société COGEBAT pour le montant TVAC de 76.819,59 EUR auquel il faut ajouter la mission de coordination-suivi chantier représentant 5% du montant TVAC du marché susmentionné, soit 3.840,98 EUR. Le montant total de ce poste est de 80.660,57 EUR TVAC.

Une avance de démarrage, soit 23.045,88 EUR, a été versée à Tiébélé le 3/12/2018. Le solde du marché sera versé à la réception provisoire.

Le bâtiment est en cours d'achèvement à l'heure d'écrire ce rapport et l'inauguration est prévue en mars-avril 2019.

Une enveloppe de 43.000 € a donc été budgétée pour l'exercice 2019 (*B.O. : Art. 763/12402-48*), sachant que les montants de subsides non encore consommés seront reportés via le Compte à l'exercice 2019.

- *En 2019, les activités suivantes sont prévues :*

- Création d'un outil d'inventaire du matériel acquis dans le cadre du PCIC et la réflexion sur la prise en compte de la maintenance, de l'amortissement, du renouvellement et de sa budgétisation. Budget estimé : 2.200 euros
- Formation au nouveau Guide de l'état-civil des agents, officiers et officiers délégués des sept communes du PCIC (les 3 arrondissements de Ouagadougou, Bobo, Gourcy, Kombissiri et Tiébélé) ainsi que les membres des tribunaux départementaux et d'arrondissement y afférents, soit 172 personnes au total. Cette formation se déroulera sous la tutelle administrative et financière du partenariat Fernelmont/Tiébélé et aura lieu localement, hormis en ce qui concerne Ouagadougou où une formation collective sera organisée pour les trois arrondissements de Ouagadougou. Budget estimé : 13.084 EUR
- Numérisation des actes d'EC ;
- installation du nouveau logiciel de gestion de l'état-civil (Citoyen) ; installation et formation des utilisateurs
- dès le début de l'année 2019, la priorité sera de conclure les marchés relatifs aux équipements du nouveau bâtiment EC, à savoir le mobilier de bureau et le matériel informatique. Il indique qu'une attention toute particulière sera donnée aux fournitures de bureau.
- Acquisition d'un véhicule de service pour le Coordinateur local (moto) visant à faciliter ses déplacements dans - et en dehors de la Commune.
- volet énergétique : placement de panneaux photovoltaïques pour rendre autonome le nouveau bâtiment EC. Au préalable, des compteurs en télé-relevé, contrôlé depuis la Belgique, seront installés afin de faciliter le dimensionnement optimum de l'installation photovoltaïques et du stockage énergétique y afférent.

2.2. POLITIQUE FINANCIERE.

2.2.1. Considérations générales.

Le budget 2019 est un budget orienté d'une part vers la **finalisation de projets** issus de programmes lancés lors des exercices précédents et d'autre part, il permet le **démarrage du nouveau programme** de développement rural.

Le budget 2019 confirme la volonté communale d'investir en termes de personnel afin de rendre l'administration en phase avec l'évolution des besoins et métiers communaux, et ce malgré la diminution des subventions issues des autorités supérieures.

Il s'inscrit dans la continuité de la politique financière précédente en maintenant une **stabilité** de la fiscalité et en répartissant de manière équilibrée les modes de financement des projets. Il traduit et illustre de façon économique et comptable la politique communale qui veut **rester à l'écoute des besoins de la population**. Il met en évidence également le rôle **moteur** que la Commune souhaite jouer au sein de la collectivité et du « vivre ensemble ».

Considérant qu'une partie importante des recettes communales sont directement ou indirectement le fruit des apports de chacun au travers des impôts et des redevances, l'objectif majeur des autorités communales est de trouver le **juste équilibre entre recettes et dépenses** afin que tous les services communaux fonctionnent au mieux et que les infrastructures (bâtiments, voiries, espaces et infrastructures publics...) soient entretenues ou développées en tenant compte des besoins de la population et de l'intérêt général.

De manière générale, le constat permanent est que les finances communales sont saines. Cependant, dans la conjoncture actuelle, il n'est pas permis de relâcher les efforts en dépensant au mieux et en **sollicitant sans cesse l'aide financière qui peut revenir à la Commune en matière de subsides et de dotations diverses**.

2.2.2. Analyse comptable du budget 2019.

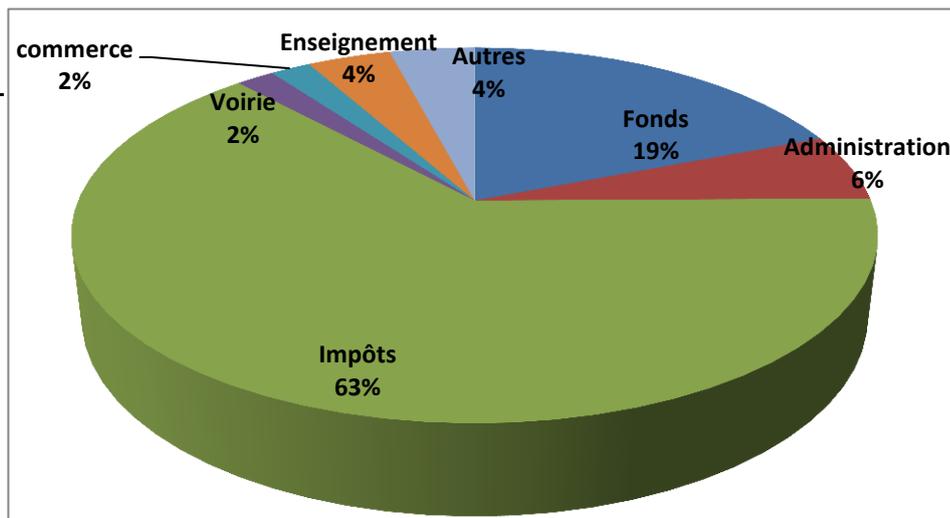
L'analyse comptable qui est proposée s'appuie essentiellement sur la comparaison des différentes fonctions ou postes de recettes et dépenses entre eux ou leur évolution sur plusieurs exercices.

2.2.2.1. Recettes.

a) Répartition fonctionnelle.

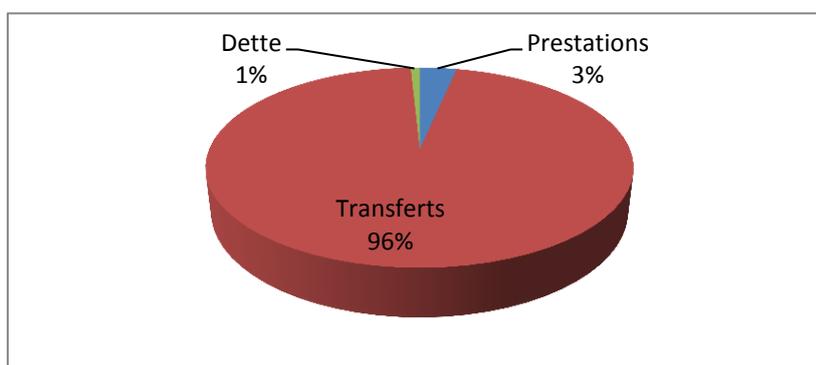
a) Répartition fonctionnelle.

Fonds	1.594.834,98
Administration	482.480,24
Impôts	5.300.872,86
Voirie	151.797,07
Commerce	161.896,31
Enseignement	334.844,53
Autres	341.572,12
Total	8.368.298,11



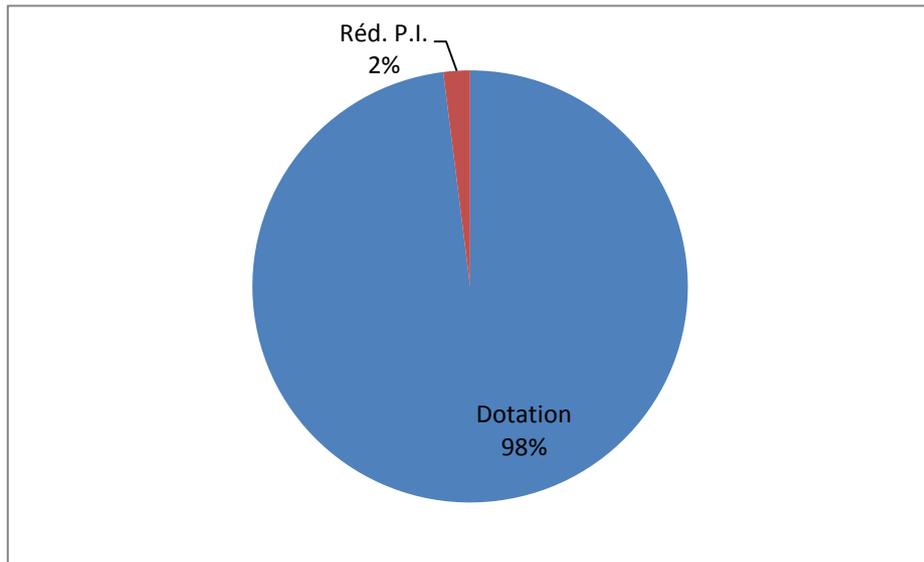
b) Répartition économique.

Prestations	278.838,51
Transferts	8.019.898,97
Dette	69.560,63
Total	8.368.298,11



c) Fonds

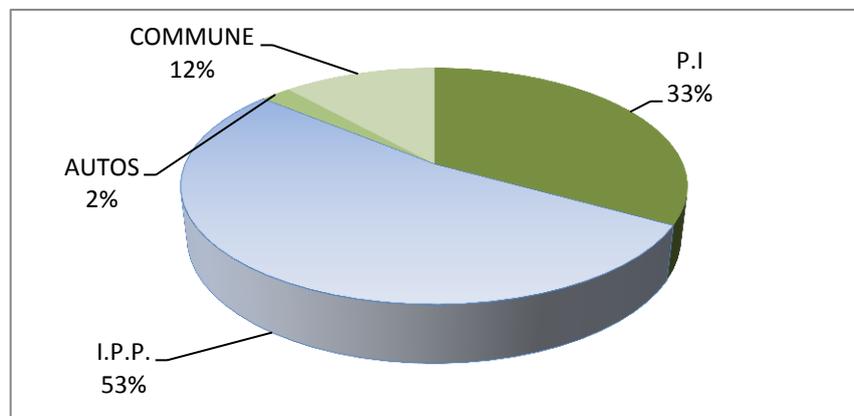
Dotation	1.563.338,71
Réd. P.I.	31.496,27
Total	1.594.834,98



d) Impôts communaux

d.1. Répartition des impôts

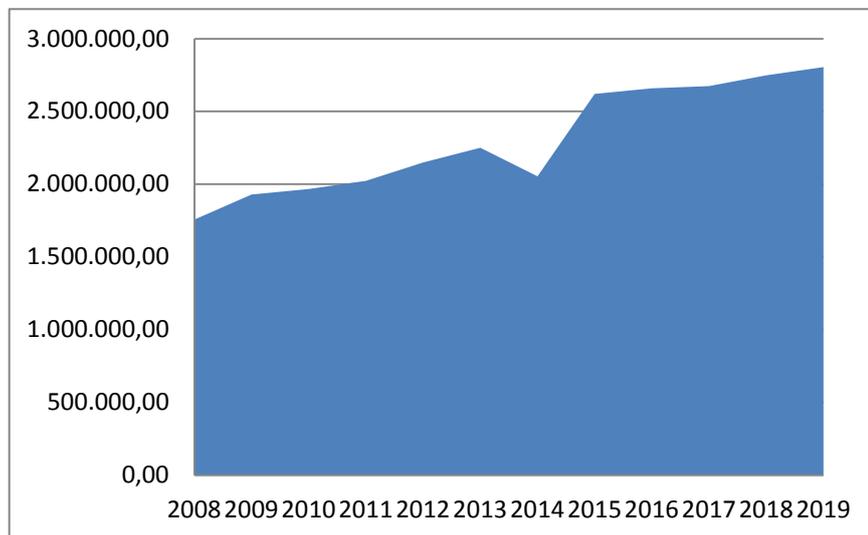
P.I	1.755.704,40
I.P.P.	2.805.020,08
AUTOS	123.032,63
COMMUNE	617.115,75
Total	5.300.872,86



d.2. Evolution des impôts communaux

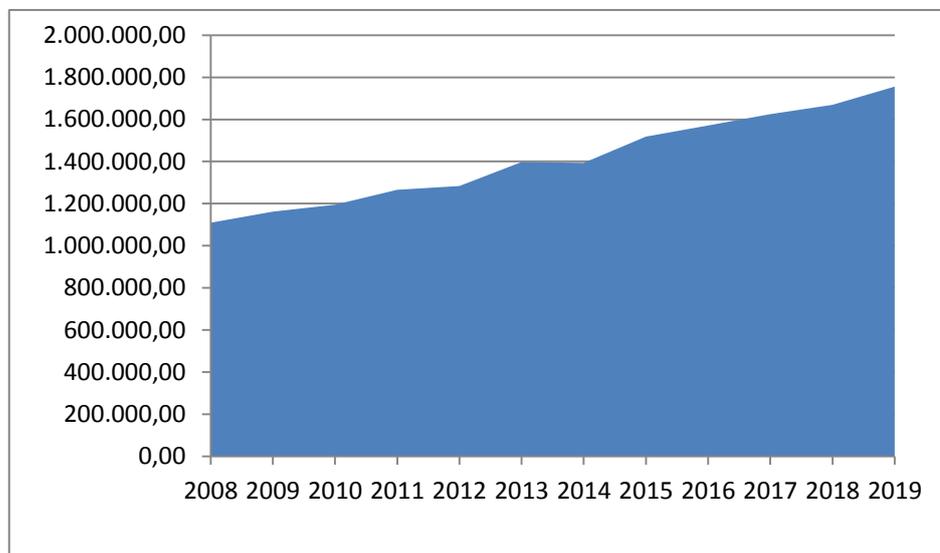
Additionnels à l'I.P.P

2008	1.757.018,38
2009	1.929.180,94
2010	1.967.138,69
2011	2.023.243,93
2012	2.149.430,97
2013	2.250.632,42
2014	2.054.472,47
2015	2.620.627,98
2016	2.658.996,88
2017	2.674.461,46
2018	2.748.348,56
2019	2.805.020,08



Additionnels au P.I.

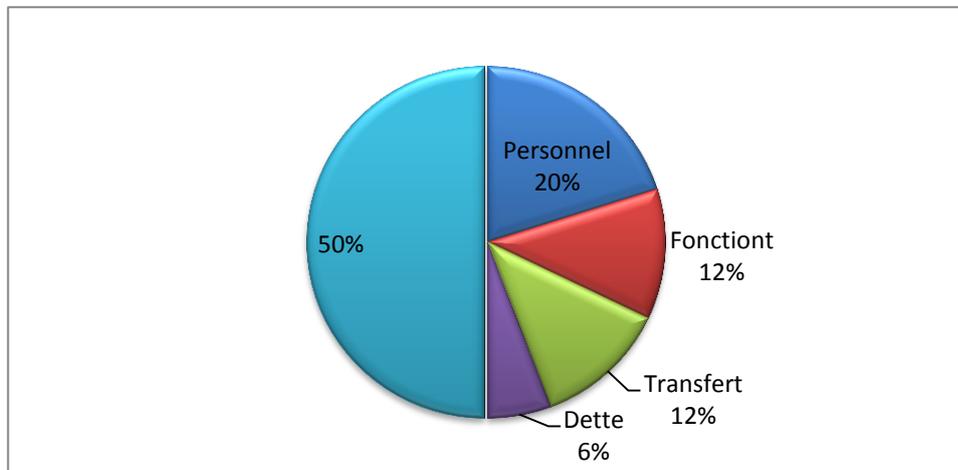
2008	1.109.495,80
2009	1.162.092,11
2010	1.194.950,34
2011	1.265.843,22
2012	1.283.765,98
2013	1.397.656,26
2014	1.393.737,58
2015	1.518.376,71
2016	1.571.130,36
2017	1.624.994,95
2018	1.669.289,40
2019	1.755.704,40



2.2.2.2. Dépenses.

a) Répartition économique.

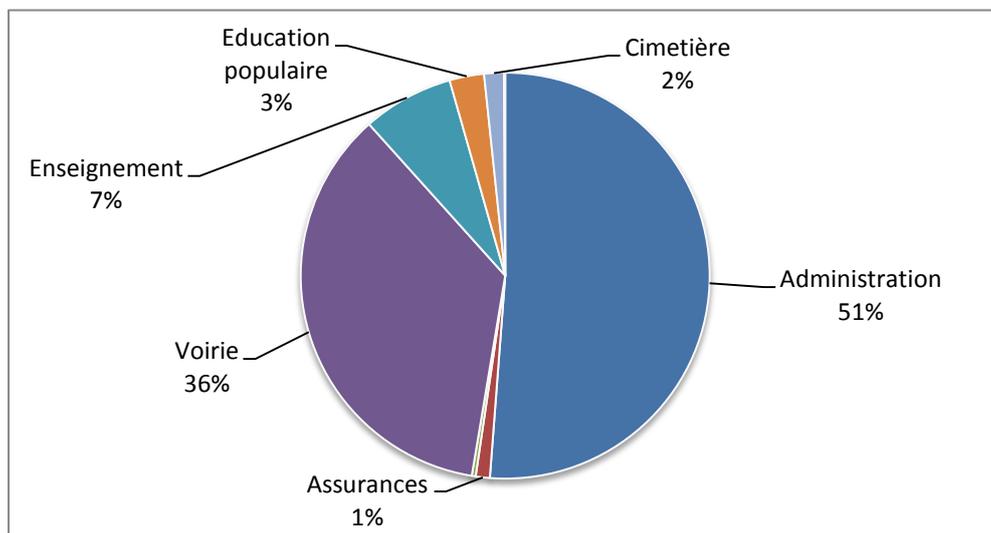
Personnel	3.302.246,35
Fonctiont	1.957.108,20
Transfert	1.990.535,39
Dette	939.677,87
Total	8.189.567,81



b) Dépenses de personnel

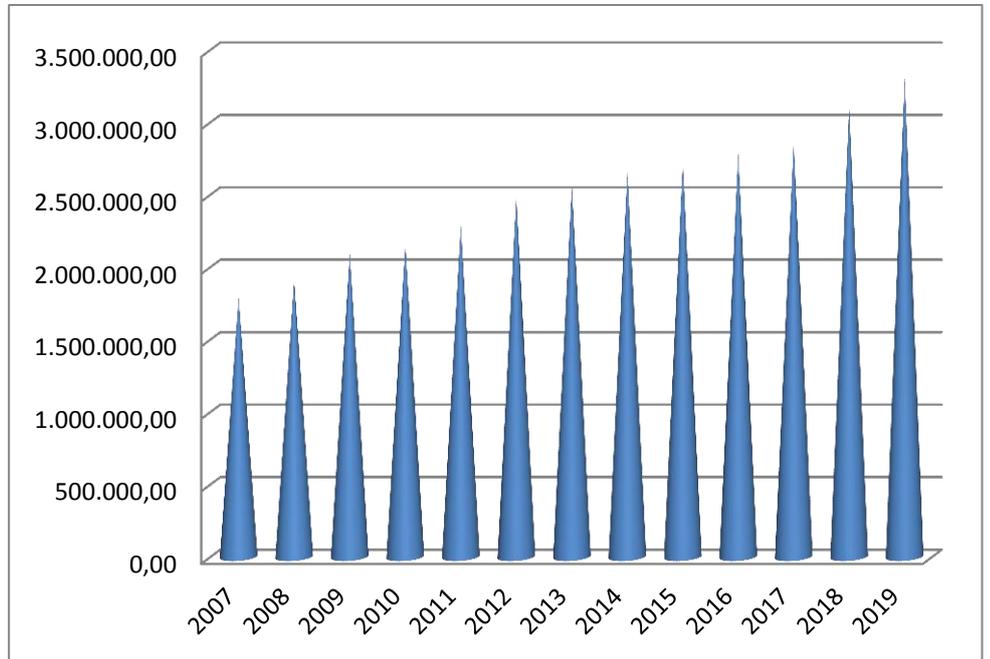
b.1. Par fonction

Administration	1.690.789,93
Assurances	36.750,00
Serv.généraux	10.000,00
Voirie	1.181.742,41
Enseignement	238.134,80
Education populaire	90.170,33
Cimetière	51.658,88
Logement	3.000,00



b.2. Evolution des dépenses de personnel

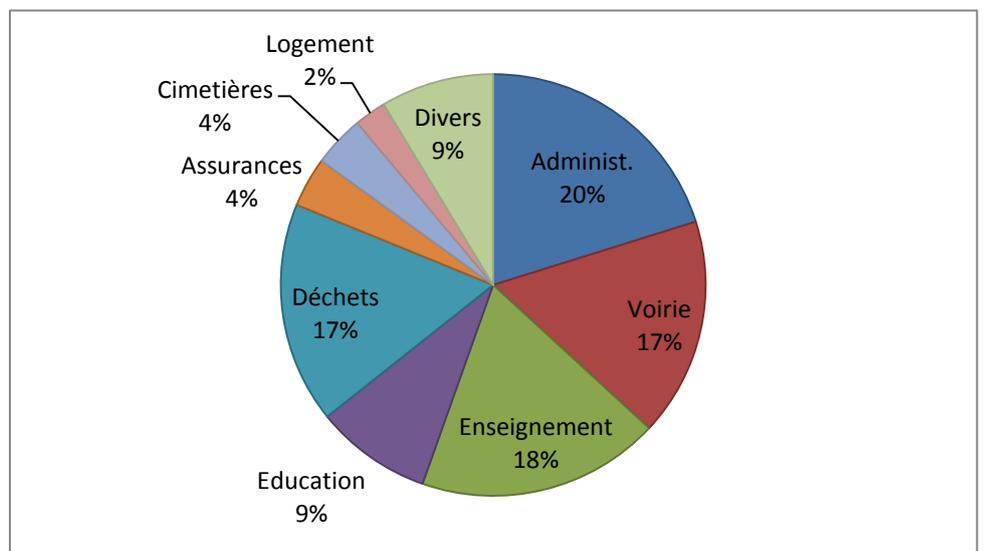
2007	1.789.117,19
2008	1.913.148,16
2009	2.091.986,88
2010	2.155.460,48
2011	2.289.959,05
2012	2.488.264,52
2013	2.557.155,00
2014	2.655.761,17
2015	2.718.914,67
2016	2.786.914,48
2017	2.861.373,22
2018	3.113.943,67
2019	3.302.246,35



c) Dépenses de fonctionnement

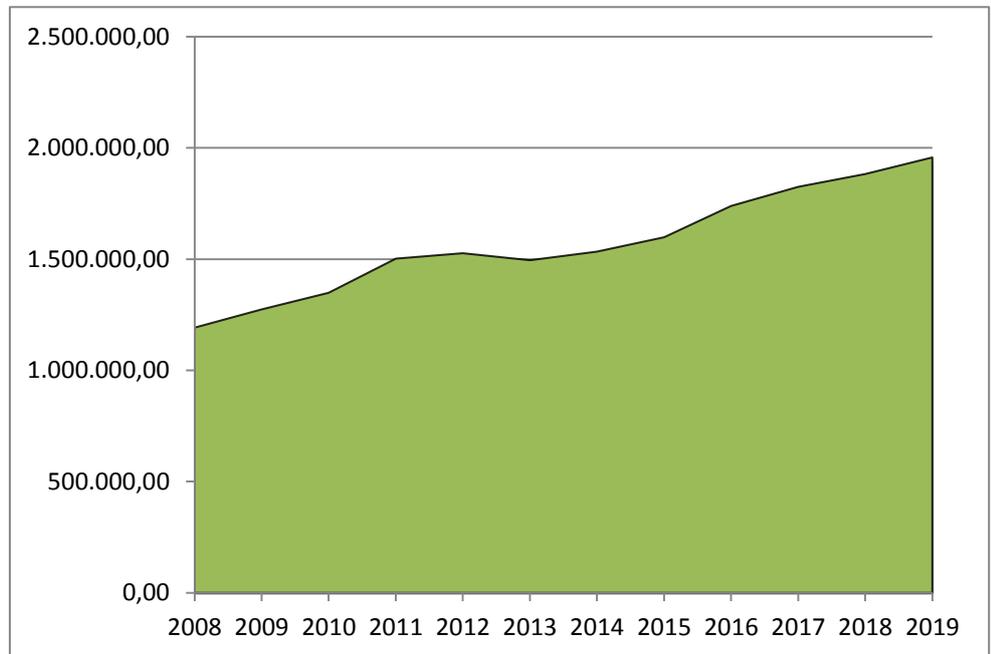
c.1. Par fonction

Administ.	394.232,34
Voirie	327.607,08
Enseignement	362.370,00
Education	173.630,00
Déchets	331.500,00
Assurances	74.950,00
Cimetières	76.625,00
Logement	47.450,00
Divers	168.743,78
Total	1.957.108,20



c.2. Evolution des dépenses de fonctionnement

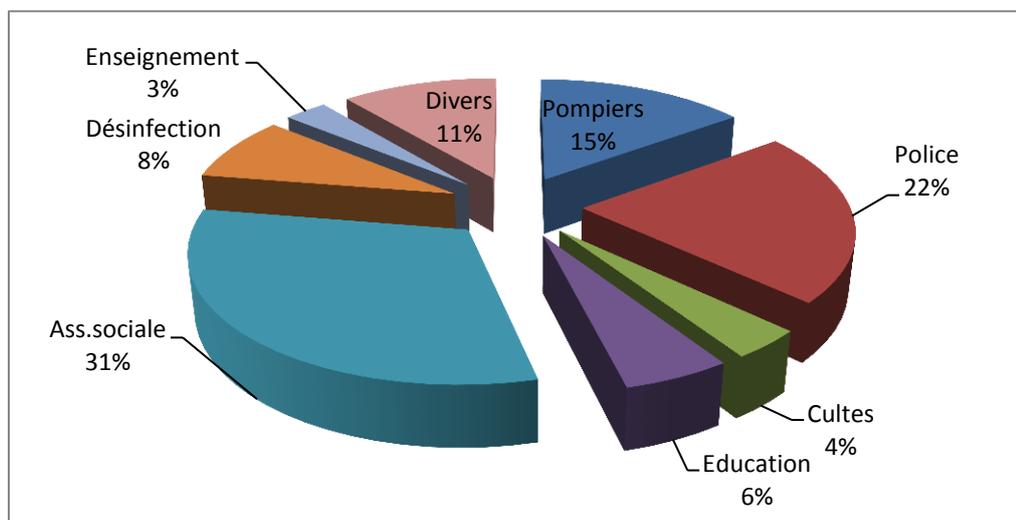
2008	1.191.775,29
2009	1.273.949,84
2010	1.348.298,40
2011	1.502.875,83
2012	1.526.792,20
2013	1.495.663,25
2014	1.533.706,67
2015	1.598.585,24
2016	1.738.726,64
2017	1.824.658,79
2018	1.882.130,58
2019	1.957.108,20



d) Transferts

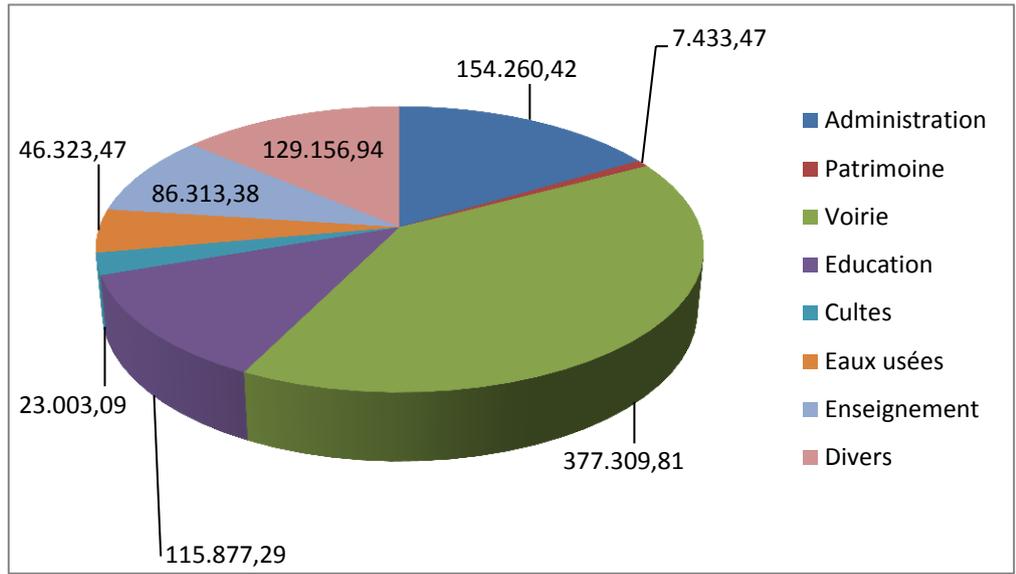
Par fonction

Pompiers	297.526,39
Police	439.167,20
Cultes	73.743,68
Education	107.990,11
Ass.sociale	625.100,00
Désinfection	166.750,00
Enseignement	60.197,06
Divers	220.060,95
Total	1.990.535,39



e) Dette

Administration	154.260,42
Patrimoine	7.433,47
Voirie	377.309,81
Education	115.877,29
Cultes	23.003,09
Eaux usées	46.323,47
Enseignement	86.313,38
Divers	129.156,94
Total	939.677,87



TROISIEME PARTIE

SITUATION de l'ADMINISTRATION et des AFFAIRES de la COMMUNE - Rapport d'activités 2017

Note pour le lecteur : la situation de l'administration a été dressée de façon générale sur base des données de l'année 2017. Lorsque des informations plus récentes seront livrées, il est fait mention de l'exercice ou de la période auxquels celles-ci se réfèrent.

3.1. ADMINISTRATION GENERALE.

3.1.1. CONSEIL COMMUNAL.

a) Réunions:

Le Conseil communal s'est réuni à onze reprises : les 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai, 15 juin, 24 août, 28 septembre, 26 octobre, 09 novembre, 13 décembre 2017.

Une réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale s'est tenue le 09 novembre 2017.

Le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Benoît THYSE de ses mandats d'Echevin et de Conseiller Communal et de Monsieur Jean-Marie BOURGEOIS de son mandat de Conseiller Communal lors de sa séance du 26 janvier 2017.

Les deux premiers suppléants ont été installés dans leur fonction de Conseiller Communal lors de la séance du 23 février 2017, à savoir Monsieur Joseph COOLEN et Monsieur Gilles BEAUJEAN.

b) Jetons de présence attribués aux Conseillers Communaux:

En 2017, le jeton de présence accordé est inchangé et s'élève à 125,00 € à l'indice pivot 138,01.

Conformément au CDLD en son article L1122-7§1^{er}, al. 3, le Président d'Assemblée perçoit quant à lui un double jeton de présence par séance qu'il préside.

c) Droit d'interpellation du Collège Communal conformément au ROI du Conseil communal.

En séance du Conseil communal du 23 mars 2017, Monsieur Christian BAEKE, habitant de la Commune, domicilié rue Astrid, 21 à 5380 Sart d'Avril, a interpellé le Collège communal. L'interpellation était formulée sous forme de questions dont l'interrogation principale est « quelles sont, d'ici la fin de la législature communale, les dispositions concrètes que vous comptez mettre en œuvre pour protéger les habitants des épandages agricoles sur les terrains communaux concédés aux agriculteurs ? ».

d) Motions.

En 2017, les motions suivantes ont été déposées :

- Motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent» (Groupe Ecolo) : adoptée ;
- Motion : Fernelmont, commune hospitalière » (Groupe Ecolo) : rejetée.
- Proposition de motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent (groupe Ecolo) : rejetée suite à l'adoption du décret wallon.
- Motion relative à la Centrale nucléaire de Tihange : Droit d'information contradictoire concernant la sécurité d'exploitation de centrale nucléaire à Tihange (Groupe Ecolo) : annulée - proposition d'organisation d'un débat public.

Une présentation relative à la sécurité autour de la centrale nucléaire de Tihange a été réalisée en séance publique du Conseil communal du 23 mars 2017, suite à une motion déposée par le groupe politique E.P.F.

e) Questions d'actualité.

Les questions d'actualité suivantes ont été posées par le groupe Ecolo :

- Aménagement des Abords de la Maison Communale ;
- Suivi de la nouvelle étude initiée par le Ministre de la santé sur la suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon ;
- Avis d'un juriste neutre et spécialisé concernant les votes de deux subsides à l'asbl CSAF ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon ;
- Transparence ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon : Rencontre avec les experts ;
- Lotissement Pré Saint-Germain à Cortil-Wodon ;
- Compensation carbone suite au déboisement dû à l'élargissement de l'autoroute E42 ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon : Nouvelle majorité régionale ;
- Interpellation citoyenne du 26.03.2017 - Zones tampons sans pesticides en protection de l'habitat ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides à Cortil-Wodon : Lettre des médecins au Bourgmestre de Fernelmont de fin septembre 2017 ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides à Cortil-Wodon : Présentation des premiers résultats de la captation de PPP à l'école de Cortil-Wodon par le Pr Bruno Schiffers au conseil communal du 28 septembre 2017 ;
- Cuisine de la salle-réfectoire de l'école communale d'Hingeon ;
- Consultation citoyenne sur la pacte énergétique ;
- Protection des citoyens en bordure de zone de culture industrielle ;
- Extension de l'école communale d'Hingeon - Conception versus Exécution ;
- Extension de l'école communale d'Hingeon - Sécurité ;
- Extension de l'école communale d'Hingeon - Hygiène et salubrité ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon : Prolongation et financement de l'étude du Pr Bruno Schiffers ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon : Etat d'avancement des travaux du comité d'experts ;
- Travaux de réfection de la voirie Rue des Volontaires - Sécurité ;
- Travaux d'aménagement de trottoirs à Hingeon et Forville.

Les questions d'actualité suivantes ont été posées par le groupe E.P.F :

- Consultation des enseignants et des directions d'école au sujet du pacte pour un enseignement d'excellence ;
- Démission de Mr Thyse et stabilité des équipes ;
- Démission du conseiller communal Jean-Marie Bourgeois ;
- Suspicion de cluster cancers/pesticides rue de Forville à Cortil-Wodon : Rencontre avec les experts ;
- Problématique des pesticides à Fernelmont : Etat de la situation suite au travail du groupe d'experts ;

- De la désignation d'une directrice intérimaire ;
- De la pertinence des subsides communaux aux associations.

f) Demandes d'inscription de points supplémentaires.

Point inscrit à la demande du groupe E.P.F. :

- Point inscrit à la demande de Monsieur le Conseiller Renotte : « Demande de démission de Monsieur Tanguy Francart de son poste de Président du Conseil communal ».

3.1.2. COLLEGE COMMUNAL.

a) Réunions

Au cours de l'année 2017, le Collège Communal s'est réuni à 47 reprises.

b) Délégations

Aucune délégation de compétence supplémentaire n'a été donnée au Collège communal en 2017.

Par ailleurs, celui-ci continue à disposer de la compétence pour la passation des marchés publics pour des dépenses relevant du budget ordinaire et s'est vu octroyer celle pour des dépenses relevant du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché ou de la concession est inférieure à 15.000 € HTVA.

Il dispose également toujours de la délégation pour l'octroi des subventions en nature ou motivées par l'urgence ou des circonstances impérieuses et imprévues.

c) Autorisations d'ester en justice

En 2017, aucune autorisation d'ester en justice n'a été délivrée au Collège communal.

d) Conservation des archives

Le Collège communal, sur base de l'article L1123-22 du CDLD, est tenu de veiller à la conservation des archives communales. L'accumulation de celles-ci au fur et à mesure des années a nécessité une intervention, les locaux y consacrés étant saturés. Or, la réglementation impose que les documents administratifs ne peuvent être déposés qu'aux Archives de l'Etat. Une convention s'étalant sur 4 ans a donc été conclue et s'est poursuivie en 2017.

e) Démission et avenant au pacte de majorité

Le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Benoît THYSE de son mandat d'échevin lors de sa séance du 26 janvier 2017. Un avenant n°2 au pacte de majorité a été adopté, désignant Monsieur Vincent DETHIER, Conseiller communal, en qualité d'échevin, en remplacement de Monsieur Thyse.

Le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Laurent DESPY de son mandat d'échevin lors de sa séance du 24 août 2017. Un avenant n°3 au pacte de majorité a été adopté, désignant Madame Pascale JAVAUX, Conseillère communale, en qualité d'échevine, en remplacement de Monsieur Despy.

A la suite de ces avenants, le Collège communal a informé le Conseil de la répartition des missions scabinales comme suit :

1. Compétences réservées au Bourgmestre (Monsieur NIHOUL) :

- Présidence du Collège communal;
- Etat civil ;
- Police ;
- Finances ;
- Cultes ;
- Personnel communal ;
- Communication;
- Energie.

2. Compétences réservées au premier Echevinat (Madame PLOMTEUX) :

- Développement rural ;
- Economie ;
- Tourisme ;
- Agriculture ;
- Commerce ;
- Sports ;
- Politique des aînés ;
- Associations patriotiques.

3. Compétences réservées au second Echevinat (Madame PARADIS) :

- Enseignement ;
- Jeunesse ;
- Vie associative ;
- Festivités ;
- Santé ;
- Patrimoine communal privé et public.

4. Compétences réservées au troisième Echevinat (Madame JAVAUX) :

- Aménagement du territoire ;
- Urbanisme ;
- Logement.

5. Compétences réservées au quatrième Echevinat (Monsieur DETHIER) :

- Échevinat des affaires techniques (travaux, études, gestion des infrastructures communales) ;
- Sécurité (routière, bâtiments, autres locaux et espaces publics) ;
- Mobilité.

6. Centre Public d'Action Sociale : Présidence, Bureau permanent et Conseil (Madame PIRLET).

- Présidence du CPAS ;
- Environnement ;
- Culture ;
- Petite enfance ;
- Coopération ;
- Signalisation.

3.1.3. PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Directrice Générale : Cécile DEMAERSCHALK.

Directeur financier : Alain LAURENT.

Agents statutaires hors grades légaux : **8,29 équivalents temps plein**

Agents contractuels et APE : **10,48 équivalents temps plein**

En 2017, 5 stagiaires ont été accueillis et 2 étudiants ont été engagés pour le service administratif durant une période de 15 jours durant les vacances d'été.

Les décisions importantes concernant le personnel administratif, intervenues en 2017, sont les suivantes:

- Cession de 7 points de la convention A.P.E. au C.P.A.S. de Fernelmont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- Recrutement d'un agent technico-administratif (m/f) contractuel de niveau D sous statut A.P.E pour le Bureau d'études communal: profil de fonction et commission de sélection : approbation.
- Recrutement d'un agent administratif (m/f) contractuel de niveau B1 sous statut A.P.E pour le service Finances: profil de fonction et commission de sélection : approbation.
- Recrutement d'un(e) employé(e) administrative - juriste de niveau B/A sous statut contractuel APE - Approbation du profil de fonction et constitution du jury de recrutement.
- Recrutement d'un Gestionnaire des ressources humaines (m/f) au grade d'employé B1- statut APE - pour le Service Affaires générales - - Approbation du profil de fonction et constitution du jury de recrutement.
- Nomination d'un Directeur général à titre définitif au 1^{er} janvier 2017 : décision.
- Prestation de serment du Directeur général à titre définitif.

En outre, la mission d'analyse organisationnelle et fonctionnelle de l'administration a été mise en œuvre durant l'année 2017 par la société BSB Consulting Management aux termes d'un marché de services. Celle-ci a remis son rapport d'expertise et émit ses recommandations fin 2017.

L'administration communale de Fernelmont a renouvelé son adhésion à la centrale de marché de l'assurance hospitalisation collective que propose le Service Fédéral des Pensions - Service social collectif. Celle-ci a été attribuée à AG Insurance et a pris cours au 1er janvier 2018.

Enfin, afin de se conformer à la législation sociale, un marché "services de reclassement professionnel " a été attribué par le Collège Communal en séance du 28 février 2017 au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière unique, soit DAOUST SA, Galerie De La Porte Louise 203, Bte 5 à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.700,00 € hors TVA ou 2.057,00 €, 21% TVA comprise. Ce service n'est mis en œuvre qu'en cas de nécessité. Aucun reclassement professionnel n'a encore dû être initié.

3.1.4. EQUIPEMENT.

Les équipements suivants ont été mis en place en 2017 :

- Le système de gestion documentaire des archives et dossiers d'actualité a été mis en œuvre courant 2017, via la réorganisation, le classement et l'archivage des dossiers papier des différents services par la SPRL Mahut, suite au marché attribué en 2016. La phase suivante

de scannage des documents entrants et sortants, via ce système de classement, a débuté fin 2017 par la location d'un logiciel de gestion de courrier auprès de la société Inforius, au montant de 2.520 € htva/an, suite au marché public attribué le 27 août 2017 par le Collège communal ;

- Le Collège Communal a attribué à la société CIVADIS lors de sa séance du 22 mars 2017, le marché visant l'acquisition d'un système de pointeuses pour les services administratifs et techniques de la Commune de Fernelmont et les services administratifs du CPAS de Fernelmont suivant la procédure négociée sans publicité.

3.1.5. PARTENARIAT Commune-Province.

➤ Phase III : 2017-2019

L'appel à projets 2014-2016 pour le partenariat Province/Communes phase II a été clôturé fin 2016.

Néanmoins, la fiche n°10 CULTURE « Sensibilisation des jeunes à l'éducation à l'image » du partenariat 2014-16 a été reportée sur la programmation 2016-2017 à la demande du Collège communal. L'activité a dès lors été postposée en juillet 2017 pour un coût total de 3166,30€. (voir Jeunesse).

Descriptif :

Le service de la culture propose de mener sur une semaine, une action de sensibilisation à l'image par des processus originaux et créatifs de réalisation de films d'animation intégralement maîtrisés par les participants. Cette offre vise les disciplines suivantes : création de récit, écriture des dialogues, création des personnages et des visuels, prises de vue et de son

Une animation sur une semaine comprend le matériel, la mise à disposition d'un animateur et de l'assistance technique à l'attention des écoles de l'entité et des associations de jeunes.

- Budget estimatif : 3000€ (hors frais de déplacement).

En mars 2017, le Collège provincial a informé la Commune du contenu du nouvel **appel à projets 2017-2019 pour la phase III du partenariat Province/Communes**. Le montant de l'allocation provinciale a été réparti entre les 38 communes et la Commune de Fernelmont a pu bénéficier d'un **subside de 41.025 €, contre 39.984 €** pour la phase II.

Le Conseil communal du 15 juin 2017 s'est donc prononcé sur les actions qu'il souhaitait voir se développer dans ce cadre :

- **Fiche n°4 : Environnement : tous à vélo:**

- Objectif : Proposer aux citoyens des vélos à prix réduits via un marché groupé passé par la Province + formation vélo-traffic pour un groupe de 10 personnes ;

L'objectif est de favoriser et d'augmenter les déplacements à vélo.

- Budget estimatif : 300 €htva pour 2-3 h de formation par groupe de 10 personnes

Le but est de développer cette action, la faire connaître dans le cadre de la semaine de la mobilité.

- **Fiche n°8 : Cartographie : réseaux d'égouttage communaux :**

- Objectif : assistance aux communes pour la gestion du patrimoine d'égouttage au travers d'une application cartographique développée par la Province, similaire à Sygerco.

Mise à disposition de l'outil Sygerco en le complétant d'une couche relative aux réseaux d'égouttage. L'Inasep assure la transposition et l'organisation des données sur les réseaux d'égouttage communaux. Cette opération peut être complétée par un relevé plus précis d'un ou plusieurs réseaux d'égouttage.

- Budget estimatif : 10,75 € htva/ km soit 1075 € htva pour 100 km.

- **Fiche n°11 : Tourisme : reportage photo :**

- Objectif : réaliser un reportage photo clé sur porte portant sur le patrimoine touristique de la Commune.
- Budget estimatif : 2.000 €
- **Fiche n°15 : Cours d'eau :**
 - Objectif : Mission d'auteur de projet et de surveillance de travaux au cours d'eau de catégorie 3 de Franc-Warêt : réfection du ponceau et entretien.
 - Budget estimatif : 15.000 € à prendre dans le partenariat, payés directement par la Province.
- **Fiche n°16 : CULTURE : sensibilisation des jeunes aux NTIC :**
 - Objectif : Atelier d'une journée pour 12 participants afin de découvrir l'art numérique. Eveiller les jeunes publics à la curiosité, développer la créativité, faciliter l'émergence de talents ; développer un travail créatif collectif par une production issue de l'art numérique.
 - Budget estimatif : 2.000 € par atelier x 2 ateliers : soit 4.000 €
- **Fiche n°20 : CULTURE : soutien à la création d'un point lecture voire un smart point :**
 - Objectif : créer un espace convivial pour tous publics, multidisciplinaire, destiné à promouvoir les contacts sociaux, l'accessibilité numérique, le développement de la lecture.
 - Budget estimatif : solde du partenariat : subside peut être dédié à l'aménagement du local, au mobilier,... en lien avec la fiche projet 1 du PCDR.
- **Fiche n°27 : Patrimoine : soutenir la qualité paysagère des espaces publics :**
 - Objectif : proposer des pistes d'aménagement et de valorisation d'espaces publics par une étude paysagère, par un architecte établissant une analyse du contexte par observation du site , de son occupation, un diagnostic de l'espace (points forts et faibles), un programme des mesures à prendre pour valoriser les lieux et de la gestion des plantations via la GD.
 - L'espace public visé est celui à recréer aux abords du rond-point de Bierwart, sur le bâti.
 - Budget : esquisse de schéma directeur d'aménagement : 3.000 €.

3.2. AGRICULTURE.

Le programme récurrent d'amélioration des chemins agricoles s'est poursuivi en 2017 notamment par la fourniture de matériaux destinés à empierrer certains chemins agricoles de l'entité de Fernelmont. Ce programme est réalisé et mis en œuvre en collaboration avec les agriculteurs.

Une convention a été conclue entre la Commune et l'agriculteur riverain de l'école de Cortil-Wodon, afin de créer une **bande tampon** entre le champ et l'école. Cette bande fait l'objet d'une plantation de **Miscanthus**. La Commune a prévu l'indemnisation du manque à gagner de l'agriculteur. Cette démarche s'inscrit dans l'étude menée par le Professeur Schiffers, sur l'efficacité des zones tampon.

Enfin, la **Commission Consultative agricole** s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2017.

3.3. COMMUNICATION.

Suite à l'état des lieux sur les outils de communication réalisé en 2016, une **page Facebook** officielle a été lancée et a continué à se développer. Elle est destinée à communiquer aux citoyens les informations utiles et autres activités organisées par ou en collaboration avec la Commune. Cette page est gérée en interne.

Le travail sur le nouveau site internet a également débuté en 2017 avec la migration manuelle des données depuis l'ancien site. Plusieurs réunions de travail (5) ont eu lieu durant l'année chez Imio.

3.4. C.P.A.S.

3.4.1. BUDGET 2017 (approuvé par le Conseil communal en sa séance du 22 décembre 2016).

3.4.1.1. Budget initial

SERVICE ORDINAIRE :	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre	1.751.451,14	1.751.451,14	0
Exercices antérieurs	0,00€	0,00€	0
Total exercices	1.751.451,14	1.751.451,14	0
Prélèvements	0	0,00€	0
Résultat final	1.751.451,14	1.751.451,14	0
SERVICE EXTRAORDINAIRE :	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre	0	0	0
Exercices antérieurs	0	0	0
Total exercices	0	0	0
Prélèvements	0	0	0
Résultat final	0	0	0

L'intervention communale au moment de l'approbation du budget s'élève à **622.200,00 €**.

3.4.1.2. Modification budgétaire n° 1 (approuvée par le Conseil communal du 15 juin 2017).

Service ordinaire	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	1.751.451,14	1.751.451,14	
Augmentation	121.838,30	113.194,30	8.644,00
Diminution	9.144,00	500,00	-8.644,00
Résultat	1.864.145,44	1.864.145,44	

Intervention Communale inchangée.

3.4.1.3. Modification budgétaire n° 2.

Service ordinaire	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	1.864.145,44	1.864.145,44	
Augmentation	159.923,54	181.423,54	-21.500,00
Diminution	7.200,00	28.700,00	21.500,00
Résultat	2.016.868,98	2.016.868,98	

Intervention Communale inchangée.

3.4.2. COMPTES ANNUELS 2017 (approuvés par le Conseil communal en sa séance du 12 juillet 2018).

a) Compte budgétaire 2017.

	ORDINAIRE
Droits constatés	1.853.252,88
- Non valeurs	252,72
= Droits constatés nets	1.853.000,16
- Engagements	1.761.689,91
= Résultat budgétaire de l'exercice	91.310,25
Droits constatés	1.853.252,88
- Non valeurs	252,72
= Droits constatés nets	1.853.000,16
- Imputations	1.761.689,91
= Résultat comptable de l'exercice	91.310,25
Engagements	1.761.689,91
- Imputations	1.761.689,91
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00
	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés	0,00
- Non valeurs	0,00
= Droits constatés nets	0,00
- Engagements	0,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00
Droits constatés	0,00
- Non valeurs	0,00
= Droits constatés nets	0,00
- Imputations	0,00
= Résultat comptable de l'exercice	0,00
Engagements	0,00
- Imputations	0,00
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00

b) Compte de résultats 2017

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02)					
Numéro I.N.S. : 92138					
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2017					
CHARGES			PRODUITS		
I.	CHARGES COURANTES		I'	PRODUITS COURANTS	
A.	Achat de matières	100.099,08	A'	Produits de la fiscalité	,00
B.	Services et biens d'exploitation	106.361,16	B'	Produits d'exploitation	226.983,61
C.	Frais de personnel	1.008.124,26	C'	Produits d'exploitation reçus et récupération des aides	1.482.528,46
D.	Subsides d'exploitation et aides accordés	518.261,59	a'	Contributions dans les charges de traitement	1.310,29
a	Subsides d'exploitation	20.233,46	b'	Subsides d'exploitation reçus	1.064.094,52
b	Dépenses de l'aide sociale	498.028,13	c'	Récupération aide sociale	417.123,65
E.	Remboursement des emprunts	,00	D'	Récupération des remboursements d'emprunts	,00

F.	Charges financières	17.232,34	E'.	Produits financiers	,00
a	Charges financières des emprunts	16.529,52	a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés	,00
b	Charges financières diverses	115,99	b'	Produits financiers divers	,00
c	Frais de gestion financière	586,83			
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	1.750.078,43	II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)	1.709.512,07
III.	BONI COURANT (II' - II)		III'.	MALI COURANT (II - II')	40.566,36
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION		IV'.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES	
A.	Dotation aux amortissements	5.128,14	A'.	Plus-values annuelles	101,03
B.	Réductions annuelles de valeur	5907,96	B'.	Variation des stocks	,00
C.	Réduction et variation des stocks	,00	C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts	,00
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	,00	D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus	1.200,00
E.	Provisions pour risques et charges	,00	E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé	,00
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	1.804,98			
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)	12.841,08	V'.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)	1.301,03
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	1.762.919,51	VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')	1.710.813,10
VII.	BONI D'EXPLOITATION(VI' - VI)		VII'.	MALI D'EXPLOITATION(VI - VI')	52.106,41
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
A.	Service ordinaire	11.611,48	A'.	Service ordinaire	2.498,60
B.	Service extraordinaire	,00	B'.	Service extraordinaire	,00
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	,00	C'.	Produits exceptionnels non budgétés	,00
	Sous total (charges exceptionnelles)	11.611,48		Sous total (Produits exceptionnels)	2.498,60
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES		IX'.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	
A.	Du service ordinaire	,00	A'.	Du service ordinaire	25.014,23
B.	Du service extraordinaire	,00	B'.	Du service extraordinaire	,00
	Sous - total des dotations aux réserves	,00		Sous - total des prélèvements sur les réserves	25.014,23
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)	11.611,48	X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')	27.512,83
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)	15.901,35	XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')	
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	1.774.530,99	XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')	1.738.325,93
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)		XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')	36.205,06
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)		XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')	
A.	Boni d'exploitation à reporter	,00	A'.	Mali d'exploitation à reporter	52.106,41
B.	Boni exceptionnel à reporter	15.901,35	B'.	Mali exceptionnel à reporter	
	Sous total (affectation des résultats)	15.901,35		Sous total (affectation des résultats)	52.106,41
XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV)	1.790.432,34	XV'.	CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)	1.790.432,34

c) Bilan au 31/12/2017.

Le bilan 2017 du C.P.A.S. s'équilibre aux montants suivants :

- au montant de 913.112,82€ à l'actif ;
- au montant de 913.112,82€ au passif.

3.5. CULTES.

La contribution financière globale de la commune dans les recettes des Fabriques d'église (y compris l'Eglise Protestante) en 2017 s'élève à **62.709,40 €** (contre 71.893,75 € en 2016, 73.051,79 € en 2015, 82.319,91 € en 2014).

3.6. CULTURE - LOISIRS.

La répartition des subsides communaux aux groupements culturels et de loisirs s'est établie comme suit :

REPARTITION DES SUBSIDES aux ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE FERNELMONT ANNEE 2017		
ARTICLE BUDGETAIRE	CATEGORIE	SUBSIDES OCTROYES
Subsidés généraux		
761/33201-02	Subsidés aux groupements de jeunesse	2.850,00 €
762/33202-02	Subsidés aux associations du 3 ^{ème} âge	1.600,00 €
762/33203-02	Subsidés aux organismes de loisirs	1.875,00 €
762/33204-02	Subsidés aux organismes de musique & d'art	4.825,00 €
763/33201-02	Subsidés aux sociétés patriotiques	785,00 €
Subsidés spécifiques		
761/33204-02	Subs. except. ASBL "PRET A SERVIR" * REEMPL. INSTALL. CHAUFFAGE LOCAUX SCOUTS NLB	1.000,00 €
762/33223-02	Festival « Eté Mosan »	500,00 €
762/332-01	Centre Culturel Régional	2.000 €
762/33219-02	Les Avettes du Mont des Frênes	
762/33224-02	ASBL ASFERNE * "AUTOMNALES"	1.000 €
831/332-02	Association de solidarité - colis alimentaires	206,99 €
871/33202-02	Croix Rouge Eghezée-Fernelmont	250,00 €
762/33206-02	Ecole de Musique de Noville-les-Bois - frais de fonctionnement	2.700,00 €
511/33202-01	NEW ASBL	400,00 €
761/33203-02	ASBL Les Territoires de la mémoire	184,00 €
762/33226-02	Association Le reflet de nos différences	750,00 €
780/332-02	Canal C	4.187,21 €
761/445-01	ASBL CRECCIDE	300,00 €
930/33201-02	Subside ASBL AIS	2.450,27 €
879/33201-02	Subside Inter-environnement Wallonie	307,56 €

Par ailleurs, un Week-end Découverte de Fernelmont a été organisé les 9 et 10 septembre 2017. Près de 40 lieux de Fernelmont ont été ouverts au public.

Une stèle commémorative a été acquise et placée sur la Place communale de Noville-les-Bois en commémoration des victimes des deux guerres mondiales, pour un montant de 1.957,10 €.

Enfin, la Commune a poursuivi l'implantation de boîtes à livre sur le territoire, peintes par des artistes locaux.

3.7. DEVELOPPEMENT RURAL.

3.7.1. 2^{ème} O.D.R.

Le Conseil communal a décidé en 2008 de relancer une deuxième opération de développement rural, cette fois dans la philosophie d'un agenda 21 Local, c'est-à-dire dans le respect des principes du développement durable. Le Ministre wallon en charge du développement rural a donné son accord pour cette relance, avec l'accompagnement de la FRW, comme le souhaitait le conseil communal.

Une convention d'auteur de projet a été conclue avec le BEP pour l'établissement du Plan Communal de Développement Rural. Les honoraires pour la mission d'auteur de projet, hors l'établissement des fiches-projets, sont fixés au montant de 33.910 € htva (soit 41.031,10 € tvac).

La Commission Locale de Développement Rural a été constituée en séance du Conseil Communal du 20 novembre 2014 et installée le 14 janvier 2015.

L'année 2017 est importante pour le développement rural à Fernelmont puisque le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2017 et qu'une première convention relative à la création d'une maison multiservices à Noville-Les-Bois a été signée par le Ministre le 8 décembre. C'est aussi en 2017 qu'un groupe de travail « communication sur le PCDR » a été créé.

Voici une synthèse des projets repris au PCDR:

Fiches projets		Défis et Objectifs				
Lot 1	1	Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère	2	1	4	4
	2	Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logement tremplin et en maison de village		1	1	4
	3	Création d'un tronçon pédestre	4	1		3
	4	Création d'une agence de développement local ou structure de développement locale	1			
	5	Elaboration d'un schéma de développement communal			3	3
	6	Réalisation d'une étude sur le potentiel écologique existant				2
	7	Réalisation d'un cadastre de terrains et de bâtiments publics			1	
	8	Mise en place d'actions de promotion et de conseils à la santé		1	4	
Lot 2	1	Aménagement d'une aire sportive à Marchovelette		1		4
	2	Création et entretien d'un circuit valorisant le patrimoine	4			1
	3	Aménagement de la place communale de Hemptinne		1		4
	4	Placement et utilisation de panneaux d'information citoyen			4	
	5	Développement du service de transport offert par le CPAS	2		3	
	6	Aménagement d'une aire conviviale, de jeux et de sport à Hingeon		1		4
	7	Amélioration de la signalétique	4		4	1
	8	Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries	3	1		1
	9	Démarches vers les nouveaux arrivants	2	1	4	4
	10	Construction d'une halle	3	2		4
	11	Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil subventionnés	2		2	
	12	Développement d'initiatives en faveur des aînés et intergénérationnelles		1		
	13	Mise en œuvre et promotion du plan de mobilité			3	4
	14	Aménagement du Baty de Bierwart		1		3
Lot 3	1	Rénovation de la poste et de ses abords à Forville		2		4
	2	Aménagement du Warichet à Pontillas		1		2
	3	Amélioration de l'accès à la lecture publique		4	2	
	4	Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif		4		4
	5	Rénovation des installations réservées au football à Forville		4		4
	6	Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas		4		4
	7	Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli	4			1
	8	Création d'une plate-forme jeunes, constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une autre structure de type		4		
	9	Création d'une maison de village à Hingeon		1		4
	10	Création d'une maison de village à Marchovelette		1		4
	11	Organisation d'activités intervillages		1		
	12	Positionnement dans un projet-pilote commune étoilée	2			2
	13	Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux publics			3	
	14	Encouragement à la mise à disposition de terrains publics et privés pour potagers et vergers partagés	2	1		4
	15	Aménagement d'une maison multiservices dans la ZAE de Noville-Les-Bois	3			4
	16	Examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux	3			
	17	Elargissement des lieux de vente de produits locaux	3			
	18	Création d'un maillage de mobilité douce				3
	19	Création de logements publics			4	
	20	Création d'une maison rurale polyvalente		1		3

En 2017, la CLDR s'est réunie à 4 reprises pour :

- FINALISER ET APPROUVER SON AVANT-PROJET DE PCDR

➤ RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR :

- Le GAL Meuse@Campagnes regroupant les trois communes de Fernelmont, Wasseiges et Andenne. En effet, les synergies et complémentarités entre le PCDR et la stratégie de développement du GAL étant importantes, le Collège a jugé essentiel d'informer la CLDR des projets du GAL.
- Le rôle des membres en suivi de PCDR
- Les actions menées et prévues en matière d'énergie. En effet, étant donné que plusieurs fiches-projets du PCDR sont en lien avec l'énergie, le conseiller communal en énergie a présenté à la CLDR un bilan des actions menées en matière énergétique ainsi que le plan d'actions pour les années à venir.
- Les actions menées et prévues en matière de jeunesse. En effet, étant donné que plusieurs fiches-projets du PCDR sont en lien avec la jeunesse et l'intergénérationnel, l'employée communale en charge de ces matières a présenté à la CLDR un bilan des actions menées en la matière ainsi que les actions futures.
- Le point sur l'état d'avancement des fiches-projets du PCDR et d'autres projets communaux notamment via un tableau de bord de suivi des projets régulièrement actualisé par la Commune, avec un focus sur deux projets : l'aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette ainsi que la rénovation et la valorisation des tumuli de Seron
- Le nouveau site ODR (www.developpementruralfernelmont.info)

➤ REMETTRE DES AVIS SUR :

- La première demande de convention DR
- Le bilan de l'année 2017
- La programmation de l'année 2018
- Les propositions du GT « communication » mis en place par la CLDR et réuni en septembre.

En séance du 26 octobre 2017, le Conseil communal a approuvé la première convention faisabilité relative à ce PCDR et visant la création d'une maison multiservices orientée numérique au sein du presbytère de Noville-les-Bois.

Suivant une première estimation, le programme des travaux et l'intervention du développement rural s'évaluent comme suit :

<i>Création d'une maison multiservices à Noville-les-Bois</i>	<i>TOTAL (TFC)</i>	<i>Développement Rural</i>		<i>COMMUNE</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Intervention</i>	<i>Taux</i>	<i>Intervention</i>
<i>Travaux :</i>					
<i>Partie DR à 80% :</i>	<i>500 000.00</i>	<i>80%</i>	<i>400 000.00</i>	<i>20%</i>	<i>100 000.00</i>
<i>Partie DR à 50% :</i>	<i>198 170.00</i>	<i>50%</i>	<i>99 085.00</i>	<i>50%</i>	<i>99 085.00</i>
<i>Honoraires et frais :</i>					
<i>Partie DR à 50% :</i>	<i>55 853.60</i>	<i>50%</i>	<i>27 926.80</i>	<i>50%</i>	<i>27 926.80</i>

<i>TOTAL EURO (TFC)</i>	<i>754 023.60</i>	<i>527 011.80</i>	<i>227 011.80</i>
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

3.7.2. Programme LEADER.

La mesure LEADER est un outil de développement territorial partagé par plusieurs communes qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable. Il s'inscrit dans le cadre du Programme wallon de Développement rural 2014-2020 mis en place pour répondre aux priorités de la Stratégie 2020 définie par l'Europe.

Pour déposer un acte de candidature, 3 conditions doivent être remplies :

- définir un **territoire pertinent composé de minimum 3 communes** contigües, rurales et/ou semi-rurales et disposant d'une population sur le territoire comprise entre 10.000 et 70.000 habitants;
- mettre en place un partenariat et **constituer un Groupe d'Action Locale**, sa mission étant d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie définie pour le territoire ainsi que d'assurer la coordination, le suivi et la gestion des projets, de la stratégie ainsi que des moyens financiers publics octroyés;
- élaborer un **Plan de Développement Stratégique (PDS)**, document-clé dans lequel sont identifiés différents éléments tels que les partenaires, le diagnostic, la stratégie de développement, les projets et actions, ...

Il est prévu une mesure d'aide à l'élaboration de la stratégie locale pour supporter les coûts relatifs à l'analyse du territoire du candidat GAL, à l'organisation de l'information de la population et à la rédaction du PDS. Cette aide est destinée aux GAL existants ou à toute autre structure juridique qui a dans ses missions l'animation territoriale et/ou le développement local. Les coûts éligibles portent sur les prestations du personnel ou celles d'un bureau d'études externe.

L'aide publique correspond à un montant maximum de 30.000 euros HTVA de dépenses éligibles avec un taux de financement public fixé à 60%. Les 40% restants doivent dès lors être apportés par les partenaires locaux.

Dans ce cadre, les Communes d'Andenne, Fernelmont et Wasseiges ont constitué un territoire et décidé d'adhérer au programme LEADER. L'acte de candidature a été introduit fin 2014.

Lors de sa séance du 25 février 2016, le Conseil communal a approuvé le Plan de Développement Stratégique pour le territoire ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES tel que préparé par le Comité de Pilotage du GAL et s'est engagé à apporter son soutien financier à la mesure LEADER du PwDR 2014-2020.

Ce plan définit les projets suivants pour un montant de 1.937.000 euros:

- Fiche projet 1 : Tourisme durable : miroir des ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire
- Fiche projet 2 : Vers un meilleur accueil et accompagnement des touristes
- Fiche projet 3 : Les produits locaux de A à Z : innovation, production, consommation sur notre territoire
- Fiche projet 4 : Des jardins au service de la citoyenneté : Agence Jardinière Locale
- Fiche projet 5 : Valorisation des déchets verts
- Fiche projet 6 : Gestion des consommations énergétiques
- Fiche projet 7 : La valorisation de la citoyenneté par le numérique
- Fiche projet 8 : Projet de coopération
- Fiche projet 9 : Appui technique

En date du 27 juillet 2016, Monsieur Colin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, a informé le partenariat que lors de sa séance du jeudi 14 juillet 2016, le Gouvernement wallon avait approuvé la sélection du Groupe d'Action Locale « Meuse@campagne ».

Un montant global maximum de 1.712.981,37 euros lui a été réservé, réparti de la sorte : 878.759,44 euros en provenance du budget de la Wallonie et 662.923,79 euros financés par le FEADER, le solde étant à charge de l'opérateur.

L'ASBL Gal « Meuse@campagne » a dès lors été constituée. Les membres effectifs représentant le Conseil communal de Fernelmont sont :

- Jean-Claude NIHOUL, Bourgmestre;
- Christelle PLOMTEUX, Echevine ;
- Philippe RENNOTTE, Conseiller Communal.

L'année 2017 a consisté à procéder au recrutement des différents chargés de projet, mettre en route l'activité du GAL, approfondir les fiches-projets et thématiques retenues et assurer la communication de cette initiative au sein du territoire concerné.

En 2017, les organes de l'association se sont réunis à 6 reprises :

- En Conseil d'Administration, les 6 avril, 15 mai, 19 juin, 13 septembre et 10 octobre;
- En Assemblée Générale, le 19 juin.

Un Bureau accompagne les décisions relatives à la gestion journalière. En 2017, il s'est réuni à 4 reprises : le 20 février, le 16 mars, le 27 avril, le 30 aout.

Pour chaque projet, les premiers mois ont été consacrés à une phase exploratoire :

- Prise de contacts avec les acteurs du territoire liés à la thématique
- Rencontre des partenaires
- Recherche documentaire
- Réalisation d'un cadastre de l'existant
- Benchmark
- Appropriation de la démarche leader et du cœur de valeur du GAL
- Appropriation plus spécifique des tenants et aboutissants du projet
- Rédaction de textes pour le site
- Participation à des rencontres intergal et des formations

3.8. ECONOMIE - EMPLOI.

3.8.1. EMPLOI

3.8.1.1. La situation à Fernelmont.

❖ **Chiffres généraux de l'emploi à Fernelmont** (source : Forem)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion	315	318	321	273	284	238
02. Demandeurs d'emploi inoccupés	337	343	346	311	308	263
03. Moyenne annuelle population active inoccupée	313	327	327	327	214	292
04. Population active	3.593	3.628	3.628	3.628	3.764	3.826
05. Population totale (voir remarque importante)	4.891	4.949	4.949	4.949	5.095	5.143
06. Indicateur D.E. (01/04)	8,77%	8,76%	8,85%	7,52%	7,5%	5,9 %
07. Taux de demande d'emploi (02/04)	9,38%	9,45%	9,54%	8,57%	8,2%	6,9 %
08. Taux d'activité (04/05)	73,45%	73,32%	73,32%	73,32%	73,9%	74,4%
09. Taux d'emploi ((04-03)/05)	67,06%	66,72%	66,72%	66,72%	67,7%	68,7 %
10. Ratio (02/05)	6,89%	6,93%	6,99%	6,28%	6%	5,11 %

N.B. : Les D.E.I. sont les demandeurs d'emploi inoccupés (indemnisés ou autres demandeurs d'emploi).
La Pop Tôt AT représente la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

❖ **Détail selon le profil du demandeur d'emploi (Source FOREm) :**

Selon le diplôme

	NIVEAUX						Total général
	1. Primaire + Sec. de base	2. Secondaire 2ème degré	3. Secondaire 3ème degré	4. Supérieur	5. Apprentissage	6. Autres	
2012	50	65	142	62	16	2	337
2013	45	69	119	90	18	2	343
2014	50	71	130	79	14	2	346
2015	45	67	110	73	15	1	311
2016	51	59	107	75	15	1	308
2017	36	49	110	52	15	<4	263

Selon l'âge

	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total général
2012	103	34	54	54	92	337
2013	96	43	46	53	105	343
2014	94	44	60	54	94	346
2015	75	47	46	52	91	311
2016	68	55	50	48	87	308
2017	52	40	46	51	74	263

Selon la durée de l'inoccupation

	< 6 mois	6 < 12 mois	1 < 2 ans	2 < 5 ans	5 < 10 ans	10 ans et +	Total général
2012	124	40	73	47	32	21	337
2013	128	37	71	59	29	19	343
2014	132	41	65	53	30	25	346
2015	112	38	55	65	18	23	311
2016	128	42	44	52	21	21	308
2017	101	36	49	45	17	15	263

3.8.1.2. L'Agence Locale pour l'Emploi.

a) Budget de l'exercice 2017 (approuvé par l'AG du 08/06/2017) :

I. RECETTES	Budget 2015	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Budget 2017
	5858,00	14463,44	12379,00	12819,27	12459,20
Vente de chèques		6896,05	6000,00	6366,50	6000,00
Frais administratifs FOREM	1357,20	1357,20	1357,20	1859,20	1859,20
Quotes-parts sur chèques	4500,00	5826,39	4500,00	4530,37	4500,00
Intérêts sur compte courant	0,80	0	0	0	0
Frais avancés à récupérer		383,80	0	63,20	100,00
II. DEPENSES	Budget 2015	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2017	Budget 2017
	4645,00	11302,05	10692,00	11379,83	13474,00
Achats		6896,25	5950,00	6092,80	6000,00
Chèques		6896,25	5950,00	6092,80	6000,00
Frais de Personnel	375,00	183,20	190,00	228,00	250,00
Frais de déplacements	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Séminaires - formations	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cesi	175,00	183,20	190,00	228,00	250,00

Loyer	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00
Indemnité ALE	1200,00	1200,00		1200,00	1200,00
Frais de fonctionnement	710,00	1056,43	1057,00	888,50	1155,00
Imprimés et fournitures de bureau	100,00	89,03	100,00	41,95	50,00
Publications légales	125,00	0,00	125,00	00,00	150,00
Honoraires comptables	400,00	615,89	600,00	423,50	500,00
Poste	70,00	72,00	72,00	148,00	150,00
Mauvais utilisateurs et pertes sur chèques	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de déplacements		154,56	160,00	263,15	280,00
Aides ALE		124,95	0	11,90	25,00
Mauvais utilisateurs et pertes sur chèques		0	0	0,00	0,00
Entretien et réparation des locaux	0,00	0	0	0,00	0,00
Entretien et réparation des locaux	0,00	0	0	0,00	0,00
Formations pour les demandeurs d'emploi	2360,00	1925,11	2255,00	2893,18	4789,00
Formations pour les demandeurs d'emploi	1500,00	1554,05	1500,00	1678,57	3383,00
Frais de déplacement pour les demandeurs d'emploi	0,00	0,00	0,00	3,20	0,00
Cadeau de fin d'année pour les travailleurs ALE	700,00	316,06	700,00	1099,41	1300,00
Article 27	110,00	55,00	55,00	112,00	56,00
Frais de réception					50,00
Prélèvements	0,00	41,06	40,00	77,35	80,00
Prélèvement sur les réserves ALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais financiers	0,00	41,06	40,00	77,35	80,00
III. BONI/PORTE EXERCICE PROPRE	1213,00	3161,39	1687,00	12250,88	

b) Comptes et bilans

b.1) Bilan au 31/12/2017 (approuvé le 14/05/2018 par l'AG):

ACTIF			PASSIF		
libellé	cppte n°	montant	libellé	cppte n°	Montant
ACTIFS IMMOBILISES			CAPITAUX PROPRES.	10/15	10881,70
I. Frais d'établissement			I. Capital		
II. Immobilisations incorporelles.			II. Prime d'émission		
III. Immobilisations corporelles.			III. Plus values de réévaluation		
C. Mobilier et matériel roulant			IV. réserves		
IV. Immobilisations financières			Bénéfice reporté	140	10881,70
			VI. Subsidés en capital		

ACTIFS CIRCULANTS		10881,70		PROVISION pour RISQUES et CHARGES		
V. Créances à plus d'un an				VII. Provisions pour risques et charges		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	30/36	1160,00		DETTES		
A. Stock de chèques				VIII. Dettes à plus d'un an	17/49	
VII. Créances à un an au plus.	40/41	1392,00		Dettes à un an au plus	17	
A. Créances commerciales	40	1392,00		C. Dettes commerciales	42/48	
<i>(Adm. Com.)</i>				D. acomptes reçus sur commandes	44	
VIII. Placements de trésorerie.	54/58	10845,86		E. Dettes fiscales, salariales et sociales		
IX Valeurs disponibles (<i>banque, caisse, etc..</i>)	54/58	7323,44		F. Autres dettes (<i>avance commune 1995</i>)	47/48	
Comptes de régularisation	490/1	1006,26		X. Comptes de régularisation (<i>précompte</i>)	492/3	
TOTAL de l'ACTIF		10881,70		TOTAL		10881,70

b.2) Compte de résultat (approuvé le 14/05/2018 par l'AG):

libellé	cpté n°	montant
I. Produits et charges d'exploitation		
Chiffre d'affaires	70	18596,18
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers	60/61	20142,49
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	61/70	1546,31
C. Rémunération, charges sociales et pensions	62	-239,87
D. Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	
G. Autres charges d'exploitation	640/8	
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	
Perte d'exploitation (-)	64/70	1786,18
II. Produits financiers.	75	
Charges financières	65	
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	
Perte courante avant impôts (-)	65/70	1786,18
III. Produits exceptionnels	76	
Charges exceptionnelles (-)	66	
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	
Perte de l'exercice (-)	67/70	1786,18
V. Prélèvements sur les réserves immunisées)	78	
Transfert aux réserves immunisées	68	
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	1786,18
AFFECTATIONS et PRELEVEMENTS		
A. Bénéfice à affecter.	70/69	

Perte à affecter (-)	69/70	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter.	70/68	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	1786,18
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	1786,18
2. Perte à reporter	793	

C) Fréquentation de l'A.L.E.

- Nombre d'utilisateurs en ordre au 31/12/2017 : 133
 - Nombre de travailleurs ALE : en moyenne **30** par mois.
 - On peut estimer à 9 le nombre de travailleurs extérieurs à Fernelmont qui travaillent sur le territoire de notre commune : total : **39** travailleurs.
 - Nombre de chèques vendus au 31/12/2015 : **11.293**
- NB : le nombre de chèques vendus équivaut au nombre d'heures prestées par les travailleurs ALE.
- Heures prestées mensuellement: **941,00 heures.**

d) Formations et activités en 2017

- ✓ Permis théorique de conduire.
- ✓ BEPS Croix-Rouge.
- ✓ Comprendre et gérer la clientèle senior.
- ✓ Formation et réflexions autour du métier d'indépendant (avec ateliers pratiques).
- ✓ Atelier Préparation à l'entretien d'embauche.
- ✓ Ateliers informatiques (5 demi-jours) Smah informatique : aide à la recherche d'emploi par internet.
- ✓ Formation Coala (reconnu par l'ONE - pour les personnes dans les écoles).

3.8.2. ECONOMIE

En matière de développement économique, l'année 2017 a été marquée par :

- ❖ La poursuite du projet de « **chèques - commerces** » ;
- ❖ Le soutien au Club d'Entreprises local, le **CEFER** ;
- ❖ L'affiliation à l'**ASBL NEW** ;
- ❖ La **poursuite des actions** initiées par l'Agence de développement local à laquelle il a été mis fin en 2013.
- ❖ L'engagement d'un agent coordinateur socio-économique.
- ❖ Le dossier de candidature rentré par la Commune dans le cadre de l'appel à projet visant la création d'espaces de **Coworking en milieu rural** lancé par la DGO3.

➤ Promotion des entreprises et du commerce local

L'Agence de développement local a mis en place un projet de distribution de chèques commerces afin de promouvoir les commerçants locaux.

Le projet a été défini par l'ASBL comme suit :

1. Objectif de l'utilisation d'un chèque-commerce.

Le principe du chèque-commerce est de donner, dans un premier temps, l'opportunité aux nouveaux arrivants de découvrir les commerces locaux de notre commune en y effectuant un achat via le chèque. Dans un deuxième temps, ce système pourrait être étendu à d'autres « catégories » de citoyens afin de favoriser le commerce de proximité.

Il existe plusieurs petits commerces ou commerces dit de proximité sur le territoire de la commune ainsi que des producteurs locaux. La remise de chèques-commerces aux nouveaux arrivants a donc pour objectif premier de faire découvrir les commerces de proximité offrant d'autres produits que les grandes surfaces.

En outre ce système permet aussi d'offrir aux commerçants locaux la possibilité de fidéliser ces "nouveaux" clients.

2. Qu'est-ce qu'un chèque-commerce?

C'est un chèque d'un montant préétabli émis en euro et de manière non falsifiable. Il est utilisable pour paiement mais ne peut, en aucun cas, être échangé contre de l'espèce. En cas de perte ou de vol, il ne sera pas remboursé.

3. Comment fonctionne le chèque-commerce?

- *La Commune donne un ou plusieurs chèques aux nouveaux arrivants (par famille).*
- *Les nouveaux arrivants se rendent dans les commerces locaux qui auront adhéré au projet et paient avec le(s) chèque(s).*
- *Les commerçants se feront ensuite rembourser le(s) chèque(s) auprès de la commune.*

Le Conseil Communal a approuvé le 18 avril 2013 la mise en place du projet de « chèque-commerce » dans le cadre de l'octroi d'une prime aux nouveaux arrivants et la convention type qui liera l'Administration Communale de Fernelmont aux commerçants participants.

Parallèlement, un règlement d'octroi d'une prime aux nouveaux arrivants sous forme de chèques commerce a été adopté par le Conseil communal.

La valeur faciale du chèque a été fixée à 12,50 €.

Le règlement a par la suite été étendu afin de pouvoir octroyer deux chèques-commerces aux couples jubilaires lors des cérémonies de noces et un chèque aux couples lors des cérémonies de mariage.

➤ Animation de la zone d'activités économiques de Noville-les-Bois

- Poursuite de la collaboration avec le CEFER et aide dans l'organisation de conférences et recherche des intervenants. (envoi invitations, courriers mail,...).

Le CEFER est une structure qui est reconnue maintenant par les entreprises de la ZAE et des environs. Il possède un certain nombre d'adhérents. Il fonctionne maintenant de manière autonome.

➤ Permanences et recherche d'emploi

Une permanence emploi était assurée tous les jeudis par l'ADL. Suite à la cessation des activités de l'ADL au 30 juin 2013, les demandes d'emploi et de formation sont prises en charge par l'ALE. Outre l'aide à la rédaction de CV et envoi de lettres de motivation, le but est d'informer et orienter les demandeurs d'emploi vers les organismes susceptibles de répondre au mieux à leurs demandes et besoins (Formations Forem, Maison de l'emploi à Perwez, Miréna à Andenne, ALE, CPAS).

➤ Reprise du petit marché local

En collaboration avec des commerçants locaux, le petit marché a été relancé sous une forme plus réduite. A cet effet, une convention a été conclue entre la Commune et les commerçants pour la gestion de ce marché. La Place de Noville-les-Bois a été mise à leur disposition. Il a lieu tous les jeudis matins.

En 2017, afin de redonner un coup de projecteur sur le Petit marché, un concours Facebook a été organisé dans le courant du mois de juillet. Il visait à inviter les citoyens à poster leurs photos de barbecue sur la page Facebook de la Commune et la photo remportant le plus de votes gagnait des chèques cadeaux et produits offerts par les commerçants.

➤ Entreprise Nature Admise

Un programme pilote de verdurisation des zones industrielle a été mis en œuvre par la Commune, en partenariat avec le BEP et le DNF à Noville-les-Bois. Ce programme a débuté en 2016 par des contacts avec les entreprises menés par le nouvel agent en vue de promouvoir l'adhésion au projet. Un dossier de présentation du projet a été élaboré et des visites sur place aux entreprises ayant répondu positivement aux courriers et mails envoyés afin de les sensibiliser ont été menées. La Commune bénéficie pour cela d'un subside du Réseau Wallonie Nature de 2.500 euros.

Suite à ces contacts, différentes actions ont été menées en 2017 en collaboration avec le DNF :

- Achat et distribution d'hôtels à insectes (180x20x20) chez Cuisine des Champs ; Du Long et Du Lé ; Tradecowall ; Atelier Nihoul et Aromazen
- Distribution de nichoirs offerts par le Réseau Wallonie Nature chez Tradecowall (Faucons) ; La Cuisine des champs (mésanges) ; Atelier Nihoul (mésanges) ; Du Long et du Lé (mésanges) ; CESI (moineaux) ; MFI Soudure (moineaux).
- Plantations (en collaboration avec la DNF) chez Toiture Mauën (125 érables champêtres + 125 hêtres + 125 charmes); La Cuisine des Champs (65 plants de haie de viornes obiers, cornouillers sanguins, cornouillers mâles, sureaux rouges et sureaux noirs + 4 fruitiers demi tige : 2 pommiers et 2 cerisiers) et une prairie fleurie (fourniture des semences pour +/- 990m²).

➤ Coworking Fernelmont

Début 2017, un appel à projets a été lancé par le Ministre Collin à destination des communes rurales et semi-rurales et destiné à créer des espaces de coworking en milieu rural afin d'initier de véritables expériences-pilotes en la matière ;

La Commune de Fernelmont, en collaboration avec le BEP et deux citoyens concernés par la problématique, a rendu sa candidature en mai 2017.

Le projet devait comprendre les éléments suivants :

- s'inscrire dans la définition du concept de coworking telle que détaillée et offrir les mêmes services que ceux proposés par le réseau CoWallonia ;
- vu la spécificité et le contexte rural de cet appel, des projets plus englobants et une diversification de l'offres, prévoyant une combinaison avec d'autres tiers-lieux ou d'autres services et fonctions liés au territoire, pourront être déposés afin de garantir la soutenabilité économique des espaces ;
- les dossiers devront décrire avec précision les modèles juridiques, économiques, d'animation et de promotion des structures envisagées ;

- la constitution de partenariats entre le porteur de projet et d'autres organisations publiques et/ou privées représentera un atout. Les membres seront invités à établir ensemble une convention comme acte fondateur du partenariat ;

Les projets retenus bénéficient d'une intervention plafonnée à 100.000 euros. Cette subvention peut être utilisée uniquement pour financer l'administration, l'animation, la promotion, le mobilier et l'équipement au sein de l'espace, dont 1/3 maximum pour l'équipement de base et/ou mobilier, le solde de la subvention pour l'administration, l'animation et la promotion de l'espace, réparti sur 3 ans. Le solde éventuel sera financé par une contribution propre du ou des candidats et/ou des partenaires. Elle sera par ailleurs liquidée en plusieurs tranches : 40% dès la notification de la subvention, 40% 18 mois après sur base d'une évaluation et le solde des 20% après réception du rapport final et sur présentation des pièces justificatives probantes.

Les candidatures déposées devaient être portées par des communes rurales et semi-rurales, les intercommunales ou les associations actives dans l'économie rurale.

En octobre 2017, la candidature rentrée par la Commune, conjointement avec les deux citoyens demandeurs et le BEP, a été retenue. Une asbl a par ailleurs été créée afin de gérer le subside. Dans l'attente de la mise en œuvre du dossier d'aménagement du presbytère en maison multi-services numérique, et étant donné l'acquisition par la Commune du bâtiment Belfius ; ce dernier a été mis à disposition du projet, moyennant la signature d'une convention.

3.9. EDUCATION POPULAIRE et ARTS (Salles).

Les salles ou maisons de village communales sont occupées régulièrement par les groupements et associations ci-après :

LOCAL	GROUPEMENT
Maison de village de Cortil-Wodon	Bièsses de Fièsse Patro Art Floral
Maison de village d'Hemptinne	3x20 Bièsses di Fièsse Tai Chi
Salle de Hingeon	3 X 20 Comité d'animation de Hingeon Fête d'école (Fancy-Fair + soupers)
Salle de Noville-les-Bois	3 X 20 Fanfare École de musique Fernelmon' apéro
Maison de village de Pontillas	Cours de couture Yoga du rire Croix Rouge Comité des fêtes de Saint-Nicolas Scrabble Yoga QI GONG
Maison de village de Sart d'Avril	ONE Groupe folk 'Yeramad' Stages (février, Pâques et grandes vacances)
Salle de Seron	T.T. Tillier Psychomotricité école de Forville

Petite école d'Hambraine	Expos peintures artistes locaux Ateliers philosophiques
Maison de la ruralité Forville	Les Avettes du Mont des Frênes asbl Astronamur Cercle ferroviaire Namurois

En 2017, les salles communales ont été louées ponctuellement à **150 reprises**.
Les **36** locations payantes ont généré une recette en droit constaté de **7.050,00 €**.

3.10. ELECTIONS et CORPS ELECTORAL.

Aucune élection n'a eu lieu en 2017.

3.11. ENSEIGNEMENT/EXTRASCOLAIRE.

3.11.1. REPARTITION de la POPULATION SCOLAIRE et des EMPLOIS.

La liste d'inscription des élèves soumis à l'obligation scolaire pour l'année scolaire 2017-2018, comprend **1.283 enfants** (ayant l'âge de 6 ans en 2017 jusqu'à ceux âgés de 18 ans dans le courant de la même année).

La population scolaire et la répartition des emplois au 01/10/2017 dans les écoles communales s'établissent comme suit :

IMPLANTATIONS	CLASSES PRIMAIRES	CLASSES MATERNELLES
BIERWART	6 emplois - 130 élèves	4 emplois - 73 élèves
FORVILLE	4 emplois - 92 élèves	3 emplois - 49 élèves
HEMPTINNE	2 emplois - 31 élèves	1 emploi - 19 élèves
HINGEON	4 emplois - 81 élèves	2,5 emplois - 44 élèves
MARCHOVELETTE	5 emplois - 105 élèves	3 emplois - 56 élèves
Directeur d'école	2 emplois - -	
TOTAL	23 emplois - 439 élèves	14 emplois 1/2 - 241 élèves

3.11.2. PERSONNEL.

Enseignement	Définitifs	Temporaires	A.P.E.	P.T.P
Primaire	22	6		
Maternel	13,5	4	1	1 à mi-temps 1 à 4/5 temps
Puéricultrices	1			2
Maîtres spéciaux	8	7		

3.11.3. SUBSIDES aux ASSOCIATIONS SCOLAIRES.

Réseau	Montant
Enseignement communal	
Association scolaire de BIERWART	3.220 €
Association scolaire de FORVILLE	2.260, €
Association scolaire de HEMPTINNE	925 €
Association scolaire de HINGEON	2.050 €
Association scolaire de MARCHOVELETTE	2.590 €
Enseignement libre	
Association scolaire de CORTIL-WODON	1.663 €
Association scolaire de FRANC-WARET	1.159 €
Entrées aux bassins de natation	XXX
Enseignement de la Communauté Française	
E.P.A.C.F. Noville-les-Bois	795 €

3.11.4. CoPaLoc - CONSEIL de PARTICIPATION.

❖ La COPALOC :

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2017 : le 22 mai et le 2 octobre.

❖ Le Conseil de participation ne s'est pas réuni en 2017.

3.11.5. LOCAUX.

En 2017, divers projets d'aménagement ou d'amélioration des infrastructures scolaires ont été décidés :

- 2017 a vu la poursuite des travaux d'extension de l'école d'Hingeon, le marché a été attribué au montant de 520.660,54 € t vac. Le projet est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux.
- Les travaux d'extension de l'école de Forville ont débuté en juillet 2016 et se sont terminés en août 2017, le marché a été attribué au montant de 1.116.912,04 € TVAC. Le projet est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Programme classique des travaux.

3.11.6. MOBILIER - EQUIPEMENT.

En 2017, du mobilier et du petit équipement scolaire courant ont été acquis pour une somme de **5.915,06 €** (5915,06 € en 2016).

En outre, un marché public de fournitures a été lancé afin d'équiper en mobilier les **extensions des locaux scolaires** de Forville et Marchovelette.

Le Collège communal a attribué les différents lots de ce marché aux soumissionnaires et montants suivants, soit :

* Lot 1 (Fourniture de mobilier pour réfectoires): ACM Pro Design SPRL, Chaussée de Mons 777 à 1480 Tubize, pour le montant d'offre contrôlé de 9.895,30 € hors TVA ou 11.973,31 €, 21% TVA comprise.

* Lot 2 (Espace de rencontres/local garderies): SPRL ALVAN Mobilier, rue de Berlaimont, 2, ZI de Martinrou à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 7.900,90 € hors TVA ou 9.560,09 €, 21% TVA comprise.

* Lot 3 (Mobilier classes maternelles): ACM Pro Design SPRL, Chaussée de Mons 777 à 1480 Tubize, pour le montant d'offre contrôlé de 4.537,84 € hors TVA ou 5.490,79 €, 21% TVA comprise.

* Lot 4 (Mobilier espace de psychomotricité): Buro Shop, rue de la Fagne 9, Parc artisanal à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 3.459,32 € hors TVA ou 4.185,78 €, 21% TVA comprise.

* Lot 5 (Locaux primaires): Buro Shop, rue de la Fagne 9, Parc artisanal à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 9.970,75 € hors TVA ou 12.064,61 €, 21% TVA comprise.

3.11.7. DIVERS.

La Commune est restée membre du Conseil de l'Enseignement de la Communauté Française; la cotisation 2017 était de **5987,58 €**.

Coût total des traitements pris en charge par la Commune en 2017 :**33.183,43 €**.

Les subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018 se sont élevées à **268.773,62 €** pour l'enseignement primaire et maternel.

Le transport des élèves aux cours de gymnastique est effectué pour l'année 2016-2017 par le véhicule acquis par la Commune de Fernelmont.

Le cours de natation s'est donné à la piscine de Wanze. Le transport des élèves au bassin de natation est confié, par voie d'adjudication, à une firme privée. Pour l'année 2017-2018, le marché a été attribué à la firme Les CARS GEMBLOUTOIS, rue du Baron Poswick, n° 10 à 5030 GEMBLOUX.

Un marché a été effectué pour l'organisation dans l'enseignement communal de cours de néerlandais, destinés aux classes de 3^{ième} maternelles, de 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} primaires à raison de 32 périodes par semaine pour l'année scolaire 2017-2018. Ce marché de services sans publicité par voie de procédure négociée a été attribué à Tradanim, Rue du Long Sart n° 62 5021 BONNINE, avec une reconduction tacite pour l'année scolaire 2018-2019.

Enfin, la Commune a poursuivi la prise en charge du transport scolaire pour les écoles de Bierwart et Forville sur base d'un contrat conclu avec le TEC, rémunérant ces prestations à hauteur de 1,5795€ htva par kilomètre, le circuit étant fixé globalement à 57,84 kilomètres A/R par jour.

3.11.8. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.

a) CCA

En séance du 21 avril 2016, le Conseil communal a décidé d'adhérer au décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, et de conclure avec l'ONE la convention relative à la coordination communale dans le secteur ATL.

La Commune qui adhère au processus de coordination ATL s'engage à respecter les dispositions du décret ATL, notamment à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE).

Elle bénéficie à ce titre d'un subside pour engager un coordinateur ATL, qui se chargera notamment de réaliser un état des lieux de la situation actuelle, de préparer le programme CLE , ...

Le Collège Communal a ensuite décidé de déléguer les missions de coordination de l'accueil temps libre à l'ASBL COALA. La subvention forfaitaire de l'ONE est donc octroyée à l'ASBL COALA.

L'adhésion au décret ATL et l'octroi de subventions de coordination nécessitent la réunion d'une Commission communale de l'Accueil au minimum deux fois par an.

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination ; elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ; il s'agit d'un organe d'avis et non de décision.

La CCA est composée de 15 à 25 membres effectifs avec voix délibérative, répartis en cinq composantes (chaque composante disposant d'un même nombre de représentants) :

- Représentants du Conseil communal ;
- Représentants des écoles fondamentales ; chaque réseau qui dispose d'un établissement sur le territoire de la Commune est représenté ;
- Représentants des personnes qui confient les enfants : associations locales de parents d'élèves représentées aux conseils de participation des écoles, organisations d'éducation permanente représentant les familles ;
- Représentants des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'ONE ;
- Représentants des services ou institutions déjà agréés ou reconnus par la Communauté française.

La Commission a donc été mise en place en 2016 et les représentants du Conseil au sein de la Commission Communale de l'Accueil ont été désignés comme suit :

- Membres effectifs :
 1. Madame Anne Paradis, Présidente
 2. Monsieur Nicolas Huberty
 3. Madame Charlotte Selvais
 4. Monsieur Laurent Henquet
- Membres suppléants :
 1. Monsieur Jean-Claude Nihoul
 2. Monsieur Vincent Dethier
 3. Monsieur Tanguy Francart
 4. Monsieur Philippe Rennotte.

Au niveau de la CCA, 3 réunions de la commission ont été organisées en 2017.

b) ASBL Fern'Extra

L'ASBL Coala, coordinateur pour le territoire de Fernelmont, a débuté son travail d'état des lieux de l'accueil et a remis son diagnostic à la CCA.

Un des points majeurs relevés est la nécessité d'organiser une structure pour les garderies scolaires.

La Commune a donc proposé à toutes les écoles des différents réseaux de créer une ASBL, structure d'accueil. Dans un premier temps, seules les écoles communales ont décidé d'y prendre part.

De cette manière, le Conseil communal a pris la décision en séance du 22 décembre 2016 de créer cette ASBL, dénommée Fern'Extra, dont l'objet est l'organisation de l'accueil extrascolaire au sein de la Commune.

L'ASBL est constituée de représentants de la Commune, des directions d'écoles, de l'ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont, opérateur d'accueil important sur le territoire, de représentants des comités de parents et de la coordination ATL ; les ressources en personnel de cette structure consisteront en un coordinateur à mi-temps, les accueillant(e)s agissant dans les lieux d'accueil visés par l'ASBL et la coordination ATL en soutien ; des membres adhérents pourront siéger, en plus des membres effectifs, au sein de l'ASBL, à savoir le personnel de garderie et des représentants du personnel enseignant.

Monsieur NIHOUL, Bourgmestre, et Madame PARADIS, Echevine, ont été désignés en qualité de représentants du Conseil communal au sein de l'ASBL.

Enfin, dans la continuité de ce processus, il y avait lieu de définir un programme CLE, un programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée (au maximum le territoire de la Commune), concerté au niveau local, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE, prévu à l'article 15 du Décret ATL, comprend deux parties: une partie générale comprenant les informations globales et communes aux différents opérateurs et la partie annexe qui présente les informations propres à chaque opérateur d'accueil.

Ce programme a été approuvé par le Conseil et chaque opérateur d'accueil, dont l'ASBL Fern'Extra, a reçu l'agrément nécessaire.

Durant l'année 2017, les actions principales de l'ASBL Fern'Extra ont été de réorganiser les horaires et modalités d'enregistrement des enfants aux garderies communales. Un programme de formation du personnel de garderie a également été défini.

En séance du 15 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'octroyer à l'ASBL Fern'EXTRA, pour l'exercice 2017, un subside ordinaire de fonctionnement de 15.000 €.

Les comptes de l'exercice 2017 de l'ASBL Fern'Extra se présentent comme suit :

**Bilan interne
Exercice 2017**

05/06/2018

EUR

01/01/2017 - 31/12/2017

Schéma mixte

	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
	01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	29/58	60.071,79
VII. Créances à un an au plus	40/41	19.805,26
A. Créances commerciales	40	7.253,32
400000 CLIENTS		7.253,32
B. Autres créances	41	12.551,94
413500 Subside à recevoir ONE ATL		12.551,94
IX. Valeurs disponibles	54/58	25.741,53
550000 COMPTES COURANTS		25.741,53
X. Comptes de régularisation	490/1	14.525,00
491000 PRODUITS ACQUIS		14.525,00
Montant total de l'actif		60.071,79

**Bilan interne
Exercice 2017**

05/06/2018

EUR

01/01/2017 - 31/12/2017

Schéma mixte

		Ex. 2017	
		Rep 2017 --> Clô 2017	
		01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		10/15	28.834,31
Solde 6 et 7			28.834,31
*** 149999 RESULTAT PROVISOIRE REPORTE		28.834,31	
<u>DETTES</u>		17/49	31.237,48
IX. Dettes à un an au plus		42/48	31.237,48
C. Dettes commerciales		44	1.806,00
1. Fournisseurs		440/4	1.806,00
440000 FOURNISSEURS		1.806,00	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45	9.100,39
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	9.100,39
455000 REMUNERATIONS		4.751,87	
456000 PECULES DE VACANCES		4.348,52	
F. Autres dettes		47/48	20.331,09
489000 AUTRES DETTES DIVERSES		20.000,00	
489100 Avances de Coala Asbl		331,09	
Montant total du passif			60.071,79

COMPTÉ DE RESULTATS

I. Ventes et prestations			67.890,32
A. Chiffre d'affaires	70	27.175,95	
700100 Recettes activités extrascolaires		27.175,95	
C. Production immobilisée	72	40.714,37	
*** 737000 Subside commune de Fernelmont		15.000,00	
*** 737401 RW - Subsidés APE		13.162,43	
*** 737500 Subside ONE accueil ATL		12.551,94	
II. Coût des ventes et des prestations			(38.887,45)
B. Services et biens divers	61	(9.283,91)	
611700 Remboursement des frais de déplacements		(190,12)	
612110 License informatique		(260,00)	
612111 Achat smartphones QuickSchool		(594,00)	
612112 Hébergement QuickSchool		(1.161,60)	
612400 Petit matériel d'animation		(237,64)	
612500 Secrétariat Social		(450,13)	
612600 Frais de publication		(183,80)	
619000 Indemnités de volontariat		(3.493,42)	
619200 Chèque ALE		(2.713,20)	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(29.603,54)	
620250 Rémunérations du personnel		(22.435,24)	
621000 Cotisations ONSS		(2.480,82)	
621010 Précompte professionnel		(68,36)	
623000 Assurance Loi		(85,47)	
623200 Médecine du travail		(185,13)	
625000 Dotation prov pecule de vacances		(4.348,52)	
III. Bénéfice d'exploitation	70/64		29.002,87
Perte d'exploitation	64/70		
V. Charges financières	65/66B		(168,56)
A. Charges financières récurrentes	65	(168,56)	
3. Autres charges financières	652/9	(168,56)	

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	
657000 FRAIS DE BANQUE NON TAXES			(60,74)
659200 Intérêts et majorations Onss			(107,82)
VI. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66		28.834,31
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
IX. Bénéfice de l'exercice	70/67		28.834,31
Perte de l'exercice	67/70		
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		28.834,31
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>			
A. Bénéfice à affecter	70/69		28.834,31
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	28.834,31	
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>Comptes hors PCMN</u>			
149999	RESULTAT PROVISoire REPORTE		28.834,31
737000	Subside commune de Fernelmont		15.000,00
737401	RW - Subsidés APE		13.162,43
737500	Subside ONE accueil ATL		12.551,94

3.12. ENVIRONNEMENT/ENERGIE.

3.12.1. HYGIENE/DECHETS

a) Coût vérité.

Pour 2017, les recettes et des dépenses communales en matière de gestion des déchets se détaillent comme suit (dépenses et recettes prises obligatoirement en considération pour le coût-vérité) :

- Recettes : 444.560,35 €
- Dépenses : 425.257,16 €

Le coût-vérité de la Commune de Fernelmont est donc couvert par 105% des recettes communales; pour 2017, la Commune respecte donc le prescrit du décret et peut donc prétendre aux subventions régionales puisque le taux à atteindre était de 100%.

b) Autres dépenses et recettes.

Dépenses	
- Traitement déchets cimetières :	5.107,15 € (2016 : 4.820,18 €)
- Enlèvement déchets divers (dépôts sauvages, etc...):	417,45 € (2016: 5.181,43 €)
- Achat conteneurs à puces :	5.371,06 € (2016 : 5.896,02 €)
- Achat conteneurs papier-carton :	2.179,51 € (2016 : 3.170,21 €)
- Fonctionnement du parc à conteneurs :	153.682,92 € (2016 : 141.170,04 €)
- Dératisation :	6.979,28 € (2016 : 7.000,00 €)
- Achat sacs biodégradables	3.054,90 € (2016 : 2.855,01 €)
- Achat sacs PMC - FOST PLUS	7.606,00 € (2016 : 5.346,67 €)
Primes petite enfance : 143 bébés de 0 à 2 ans	8.580,00 € (2016 : 8.760,00 €)
1 demande de Prime chauffe-eau solaire :	270,00 € (2016 : 270,00 €)
6 primes isolations toiture	2.919,00 € (2016 : 1.832,40 €)
36 primes vélos électriques	4.258,00 € (2016 : 2.714,30 €)
Recettes	
Redevance conteneurs à puces et à papier, sacs bio et PMC	21.566,20 € (2016 : 14.788,00 €)
* 75 conteneurs jaunes délivrés en 2017	3.375,00 € (2016 : 3.060,00 €)

c) Déchets textiles.

Le Conseil Communal a décidé en séance du 24 août 2017 de renouveler les conventions qui lient la Commune à l'ASBL Terre et l'ASBL Caritas pour assurer la collecte des déchets textiles ménagers. Le territoire comprend en effet des conteneurs gérés par chacune de ces deux ASBL.

d) Déchets encombrants.

La Commune de Fernelmont disposait d'un système traditionnel de collecte des encombrants, organisé par l'intercommunale BEP Environnement. Ce système présentait divers inconvénients :

- collectes à dates fixes et ne répondant pas aux imprévus de la vie (déménagements, etc...)
- gamme des objets collectés de plus en plus restreinte et incompréhension des consignes par la population : exclusion des déchets non organiques pouvant entrer dans le container déchets ménagers, exclusion des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), depuis l'avènement de l'obligation de reprise, etc.
- pas de tri sélectif, tous les objets sont broyés et conduits en CET ;
- problèmes de propreté publique les veilles et lendemains de collecte : éparpillement des déchets, déchets « clandestins »...

Or, elle souhaitait poursuivre son investissement dans une politique de protection de l'environnement et de développement durable. Le Conseil communal a dès lors décidé de lancer un marché de service pour la collecte à la demande et la valorisation des encombrants via une entreprise à finalité sociale.

Ce marché a été attribué à LA RESSOURCERIE NAMUROISE SCRL, Chaussée de Waterloo 484 à 5002 Saint-Servais, pour le montant de 11.250,00 € hors TVA ou 11.925,00 €, 6% TVA comprise, et ce à dater du 1^{er} mai 2015.

Ce service de collecte, ainsi que le traitement des déchets, est rétribué au coût-vérité par les communes. Pratiquement, la Ressourcerie procède à la collecte des objets encombrants en bon et en mauvais état à domicile (sur rendez-vous sur appel téléphonique), à la réception d'apports volontaires au siège du prestataire de services, au tri, au démantèlement et au traitement des déchets encombrants par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. Ces services prestés ont un double objectif, environnemental et social, puisqu'ils favorisent par la collecte et la valorisation des encombrants la création d'emplois pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi et la création d'activités sociales pour des personnes handicapées.

Les avantages de ce nouveau système sont les suivants :

Pour les habitants

- *Il évite aux habitants de se déplacer vers les parcs à conteneurs et notamment pour les personnes ne disposant pas de véhicule ou à mobilité réduite.*
- *Il fournit une réponse rapide à la demande.*
- *Il est une solution pratique puisqu'il permet d'évacuer ses objets en tout temps et entre-autres lors d'un déménagement, d'un décès...*
- *Il augmente la liste des objets repris (notamment les électroménagers).*
- *Il guide et informe les habitants dans la manière de gérer et de trier leurs déchets.*

Pour la commune

- *Il apporte une solution nouvelle au problème de la collecte et du traitement des encombrants notamment en termes de propreté publique, car les objets sont enlevés au rez-de-chaussée des habitations évitant ainsi leur présence sur les trottoirs.*
- *Il permet la valorisation par le recyclage ou le réemploi à un coût supportable.*
- *Il répond aux nouvelles normes européennes de gestion des déchets.*

e) Lutte contre les nuisibles et animaux errants.

- Un marché de services visant la **dératisation** et la lutte contre les animaux indésirables sur le territoire communal a été attribué le 30 juin 2015 pour 4 ans à la société Insectira pour un montant de 6.984,07 € t vac. Il est toujours en cours en 2017.
- Confrontée à des problèmes de plus en plus récurrents de populations de **chats errants**, la Commune de Fernelmont a répondu à l'appel du Ministre Di Antonio, destiné à octroyer un subside aux communes qui mettraient en œuvre un plan de stérilisation de chats errants. Le Conseil communal a dès lors adopté un règlement en séance du 24 septembre 2015. La Commune a donc poursuivi en 2017 sa participation à l'opération de stérilisation des chats errants.

f) Reprise des canettes usagées.

Le Conseil communal a décidé de poser la candidature de la Commune de Fernelmont en séance du 24 août 2017 dans un projet-pilote portant sur la reprise des canettes, lancé par Monsieur le Ministre Wallon Di Antonio.

La Commune a été retenue avec la Commune d'Eghezée comme binôme, l'expérience portant sur l'utilisation durant 6 mois d'un système automatisé de comptage des canettes, suivis d'une période de 6 mois de comptage manuel.

3.12.2. PERMIS d'ENVIRONNEMENT.

En 2017, les autorisations suivantes ont été traitées :

Permis d'environnement.

Classe 1 :	-
Classe 2 :	3
Classe 3 :	70

Permis uniques : 6

3.12.3. ACTIONS/DECISIONS en matière d'environnement.

- Approbation de la convention relative à l'aide à l'entretien des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie entre la Province et la Commune
- Approbation du projet de contenu du rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)
- Sélection de la Commune dans le cadre de l'appel à projets « Cheval de trait » : subside de 9.000 € pour 3 ans et attribution du marché de services d'entretien par traction chevaline à Monsieur Xavier ANCIAUX conformément à son offre soit 39,75 € tvac/heure de prestation « cheval et meneur » et 45,05 € tvac/heure de prestation « cheval, meneur et machine outils » + suivi travaux en 2017
- Convention avec Monsieur NANDRAIN pour la plantation de miscanthus aux abords de l'école de Cortil-Wodon
- Le Conseil communal a approuvé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BEP en vue de la réalisation d'un jardin et d'un verger sur un terrain communal situé à NOVILLE-LES-BOIS, rue Massart. Le marché de travaux a été lancé en juin 2017 et attribué en septembre 2017.
- Dans le cadre de l'aménagement de l'arrière de la maison communale en faveur de la biodiversité, une convention de parrainage d'une ruche a été conclue pour 3 ans du 23/04/2015 au 22/04/2018 (coût : 1.089 € par an). Une ruche a dès lors été implantée dans le jardin de l'administration. Cette convention a été prolongée pour une durée d'un an.
- Une section locale du Cercle des Naturalistes de Belgique a été créée en 2015 à Fernelmont appelée « Les Frênes ». Une balade à la découverte des champignons a été organisée en 2017.
- Enfin, la Commune a organisé un Week-end de nettoyage des espaces publics et relayé l'opération « Ambassadeurs de la propreté ».

3.12.4. Gestion différenciée.

La Commune ayant signé la Charte « **Commune Maya** », elle s'était engagée à établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts.

Avec l'aide du Pôle de Gestion Différenciée, la Commune de Fernelmont a donc entamé en 2013 une grande réflexion sur l'aménagement et l'entretien de ses espaces verts, qui se traduit par une évolution des pratiques de gestion. Pour aller plus loin et répondre aux exigences de la nouvelle loi sur l'utilisation des pesticides, Fernelmont a signé une convention de deux ans avec l'asbl afin de bénéficier de son soutien.

Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2014, la Commune de Fernelmont a formé son personnel en charge de la mise en œuvre du plan de Gestion différenciée afin d'acquérir les bases nécessaires à la réalisation de cet objectif.

⇒ Etape par étape, progressivement et de manière réfléchie, la Commune applique la gestion différenciée de ses espaces verts!

Depuis 2015, les actions suivantes ont été entreprises:

- des demandes de subsides ont été introduites pour un projet de végétalisation du cimetière de Noville-les-Bois et sa future labellisation en tant que « **Cimetière nature** », projet pilote pour à terme se passer de pesticides sur l'ensemble des cimetières du territoire communal ;
- Des **formations ouvriers/jardiniers** ont été dispensées à destination des ouvriers communaux ;
- La Commune a mis en place **des actions de communication** vers ses citoyens à propos de ses initiatives en gestion différenciée des espaces verts publics ;
- les abords du Centre Sportif ont été aménagés par la transformation de plusieurs centaines de mètres carrés de gazon en véritable paradis pour les abeilles.

En 2017, la Commune de Fernelmont a poursuivi l'aménagement du cimetière de Noville-les-Bois et y a installé notamment, sur la grille d'entrée, des panneaux de sensibilisation au respect de l'environnement.

3.12.5. Plan Maya.

Lancé en 2011, **le Plan Maya** a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie.

La Commune de Fernelmont a été parmi les premières communes wallonnes à se mobiliser. Sous l'égide de la Direction générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3), Fernelmont a mis en application des mesures simples pour redévelopper des espaces propices à la vie des abeilles.

Dans le cadre de son adhésion au Plan MAYA, la Commune de Fernelmont s'est engagée à :

- réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris, ou haies mellifères ;

- organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, voire des associations de défense de l'apiculture, afin d'identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et de parvenir à des solutions ;
- mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes par le biais des moyens de communication propres à la commune (bulletin communal, courrier « toutes boîtes », exposition,...) ;
- instaurer une semaine de l'abeille (au moins par période de trois ans).

Dès la seconde année,

- incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics,...) un pourcentage d'au moins 20% de fleurs mellifères, également pour les années à venir ;
- inventorier et mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs ;
- inscrire la commune dans la Convention « **Bords de routes-Fauchage tardif** » avec pour objectif tant pour les nouvelles conventions que les anciennes de réserver certaines zones avec un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs,...).

Dès la troisième année,

- adopter un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les espaces gérés par la commune ;
- établir un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et une formation du personnel à cette fin.

Dès la quatrième année,

- A poursuivre et renforcer toutes les actions mises en place les trois premières années ;
- A mettre en œuvre le plan de gestion différenciée des espaces verts communaux

Dès la cinquième année,

- A établir un inventaire des cimetières communaux et y appliquer le plan de gestion différenciée.

Lors de la cinquième année, en sa séance du 24 mai 2016, le Collège communal a approuvé le projet réalisé par le conseiller énergie-environnement en concertation avec Madame PIRLET, Monsieur COLOMB et le Pôle de Gestion différenciée, à savoir :

Site	Description du projet	Estimation du budget nécessaire	A subsidier par (part couverte par le subside)
Ecole de Marchovelette	Implantation d'un hôtel à abeilles sauvages (+supports didactiques) à l'arrière des bâtiments de l'école de Marchovelette au cœur du jardin « à la rescousse de la biodiversité » installé fin 2015 dans le cadre du projet BIODIBAP 3.0	350,00 €	Plan Maya (100%)
Parcours Vita	Réalisation d'un ensemble de prés fleuris sur une zone engazonnée située de part et d'autre de l'espace « barbecue ».	250,00 €	Plan Maya (100%)
Maison Communale	Placement des plantes aquatiques pour redynamiser la mare située à l'arrière de la Maison communale	250,00 €	Plan Maya (100%)
TOTAL :		850,00 €	

Site	Description du projet	Estimation du budget nécessaire	A subsidier par (part couverte par le subside)
Cimetière de Noville-les-Bois	Implantation d'un hôtel à abeilles sauvages (+supports didactiques) sur une zone engazonnée sur laquelle un pré fleuri est envisagé.	350,00 €	Fiche 3 (Semaine de l'Arbre) (plafonné à 500,00 €)
	Installation de supports didactiques (pupitre signalétique) à l'entrée du Cimetière (Carte de présentation des aménagements réalisés)	1.000,00 €	Fiche 3 (Semaine de l'Arbre) (subside plafonné à 500,00 €)
Atelier communal de voirie	Implantation d'un hôtel à abeilles sauvages (+supports didactiques)	180,00 €	Fiche 3 (Semaine de l'Arbre) (plafonné à 500,00 €)
TOTAL :		1.530,00 €	

La mise en œuvre du programme s'est poursuivie en 2017.

Journée de l'Arbre

Chaque année, dans le cadre de la semaine de de l'arbre, l'administration communale de Fernelmont participe à la **journée de l'arbre**. L'évènement a eu lieu le **samedi 28 octobre 2017** à l'**Atelier communal, rue du Tronquoy, 26, dans le zoning de Noville-Les-Bois**.

Dans ce cadre, une distribution gratuite de diverses essences est organisée, avec la participation d'associations actives dans la protection de l'environnement. Cette année, étaient présents **Les Avettes du Mont des Frênes et la bière de la Mochenaire**.

Semaine sans pesticides

Aucune action spécifique n'a été organisée en 2017.

3.12.6. Actions Locales en matière d'énergie.

• Actions diverses :

- ❖ Adhésion à la centrale de marchés constituée par **IDEFIN** et participation au cinquième marché relatif au **regroupement des achats d'électricité** prenant cours le 1^{er} janvier 2016.
- ❖ Concession de services publics - Installation et exploitation d'un **réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques**- Adoption du cahier spécial des charges.
- ❖ **Souscription** de 40 parts équivalent à 5.000 € au sein de la **SCRL « Champs d'énergie »**, société coopérative, issue de la consultation citoyenne dans le cadre du PALE, et ayant pour vocation sociétale de contribuer, sans ordre de préférence, à:
 - la participation citoyenne à la gestion des énergies d'origine renouvelable (considérées comme des « biens communs ») ;
 - un changement structurel en matière de production et consommation d'énergie (développement des énergies renouvelables, décentralisation de la production, efficacité énergétique et réduction de la consommation) ;
 - l'accessibilité (économique et sociale) des citoyens aux produits et services liés aux énergies renouvelables ;
 - le développement local.

- ❖ **Adhésion à POLLEC 2** : le BEP a soumis sa candidature en tant que coordinateur territorial. 11 communes (dont Fernelmont) ont adhéré à ce projet avec le BEP. En séance du 15 juin 2017, le Conseil communal a approuvé le **plan d'action groupé (PAED)**.

Le Plan Energie Climat de l'arrondissement de Namur concentre son action autour de **cinq axes d'intervention prioritaires** :

- **Axe 1** : Axe structurel, à savoir les actions de pilotage par le BEP dans le cadre d'un Plan Energie Climat supracommunal ;
- **Axe 2** : Améliorer la performance énergétique du bâti sur le territoire au niveau des logements ;
- **Axe 3** : Améliorer la performance énergétique du bâti sur le territoire au niveau des bâtiments tertiaires ;
- **Axe 4** : Augmenter la quote-part de production renouvelable sur le territoire communal ;
- **Axe 5** : Améliorer la mobilité sur le territoire.

- ❖ Passation d'un marché de fournitures visant **l'achat de deux véhicules électriques** pour le service Bureau d'études et le service travaux.

3.12.7. Actions du programme annuel Contrats de Rivière.

Contrats de rivière

La Commune de Fernelmont est membre du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents et du Contrat de Rivière Haute Meuse; lors d'inventaires de terrain réalisés par la cellule de

coordination, une liste des points noirs rencontrés sur les cours d'eau a été établie (151 observations dont 57 sont considérées comme points noirs prioritaires);

Un **Inventaire des atteintes aux cours d'eau** de la Commune de Fernelmont a été réalisé entre le 11 mai 2015 et le 7 octobre 2015.

Des améliorations significatives sont visibles par rapport aux inventaires précédents, les dépôts de déchets autres que les tontes de pelouses et les déchets verts ont considérablement diminué.

La Commune de Fernelmont a cependant encore 2 défis majeurs à relever à court terme :

- La gestion des plantes invasives (32% des Points Noirs Prioritaires)
- La lutte contre les dépôts de tonte de pelouse et de déchets verts (20% des Points Noirs Prioritaires)

Et 2 défis majeurs à relever à moyen terme :

- La poursuite des efforts en matière d'épuration, en collaboration avec la l'INASEP (21% des Points Noirs Prioritaires)
- La poursuite des actions de lutte contre les inondations et les coulées boueuses.

Concernant ce dernier point, le nouveau projet de remembrement de Forville constitue une belle opportunité.

Enfin, la rareté des milieux et des espèces rencontrés dans les sites classés de Grand Intérêt Biologique sur le territoire de la Commune de Fernelmont justifie qu'une protection plus stricte leur soit accordée.

- Le Conseil communal en séance du 19 mai 2016 a approuvé le Protocole d'Accord 2017-2019 des actions à entreprendre avec le **Contrat de Rivière Meuse aval et affluents** libellé comme suit :

N°	Thème	Sous-thème	Libellé	Description de l'action	Partenaire(s)
1	Assainissement collectif des eaux usées		Envisager en priorité le placement des égouts Avenue de la Libération à Forville, route d'Andenne à Hambraine, rue des Arsys à Seron, rue du Gros Maillet à Noville-les-Bois, afin de protéger les Sites de Grand Intérêt Biologique situé à l'aval		INASEP
2			Réaliser l'égouttage de la rue du Tilleul et de la rue Errhemans à Bierwart	En cours	INASEP
3			Envisager le traitement biologique des affluents ou du réseau d'égouttage se déversant dans le Ruisseau de Seron à Pontillas		INASEP
4	Agriculture - Apports en nutriments		Informar les éleveurs de leur obligation de clôturer les pâtures riveraines en vertu de l'AGW du 17/10/2013	Pâtures riveraines du ruisseau de Noville-les-Bois rue des Combattants	Commission agricole

				Pâtures riveraines du ruisseau 8040 (affluent du ruisseau de Noville-les-Bois) entre la ferme de Dompire et la confluence	
5			Sensibiliser l'éleveur exploitant les pâtures longeant le ruisseau du Vert-Bois rue des Arsys et de Montigny où se reproduit le martin-pêcheur et classées en SGIB à l'impact de l'accès du bétail au cours d'eau	A revoir – à préciser	
6			Sensibiliser l'éleveur exploitant les pâtures longeant le ruisseau de Pontillas dans sa traversée du Marais de Hingeon et Pontillas à l'impact de l'accès du bétail au cours d'eau	A revoir – à préciser	
7	Pesticides		Faire respecter la zone tampon obligatoire de 6 mètres le long du Ruisseau de Cortil-Wodon rue des Ardennes par un courrier de sensibilisation personnalisé et en l'absence d'évolution positive, intervention du service compétent	Courrier à transmettre en rappelant la législation	
8			Faire respecter la zone tampon obligatoire de 6 mètres le long du Ruisseau de Pontillas rue de Branchon par un courrier de sensibilisation personnalisé et en l'absence d'évolution positive, intervention du service compétent	Courrier à transmettre en rappelant la législation	
9			Faire respecter la zone tampon obligatoire de 6 mètres le long du Ruisseau de Pontillas Avenue de la Libération par un courrier de sensibilisation personnalisé et en l'absence d'évolution positive, intervention du service compétent	Courrier à transmettre en rappelant la législation	
10			Organiser des séances d'information à destination des agriculteurs afin de promouvoir l'utilisation de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides et de les sensibiliser aux bonnes pratiques phytosanitaires.		
11			Informé par un courrier de sensibilisation personnalisé les riverains ne respectant pas la législation en matière de produits phytosanitaires (bande tampon le long des cours d'eau) et en l'absence d'évolution positive, intervention d'un agent constatateur (mise en oeuvre du PWRD 0369 12 (MC))	sur la Soile en amont de Hemptinne	
12			Sensibiliser les exploitants agricoles des parcelles riveraines du Ruisseau de Noville-les-Bois entre Noville-les-Bois et Hambraine au respect des normes en matière de conditionnalité environnementale des aides agricoles (labour à moins de 0,5 mètres de la crête de la berge et pulvérisation sous les clôtures à moins de 6 mètres de la crête de la berge)	sur le Ruisseau de Noville-les-Bois entre la rue du Moulin et la rue de Fontenelle	
13			Informé et sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires		

14			Informer et sensibiliser le personnel communal aux bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires				
15	Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		Envisager un système de prise d'eau pour alimentation de l'étang du château de Tronquoy alternatif à l'ouvrage de retenue située sur le ruisseau du Saule des Henriaux, en collaboration avec le gestionnaire		STP Namur		
16	Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	Actions en concordance avec le PGRI	Supprimer les embâcles	en aval de la rue de l'Église sur le ruisseau de Pontillas en aval de la rue Massart sur le ruisseau de Noville-les-Bois			
17	Invasives	Espèces végétales	Sensibiliser les habitants à la problématique des plantes invasives, notamment par un courrier personnalisé aux riverains identifiés		CRHM		
18			Participer annuellement au Plan de gestion de la Balsamine de l'Himalaya coordonnée par la Comité Local Meuhain				
19	Déchets	Verts	Sensibilisation des habitants à la problématique des déchets verts et envoi d'un courrier personnalisé aux riverains entreposant leurs déchets verts et tontes de pelouse en crête de berge et en l'absence d'évolution positive, intervention du service compétent	Riverains de la rive gauche de la Soile entre Waya et Hemptinne Rive gauche de la Soile à proximité de l'École communale de Hemptinne Riverains du ruisseau de Pontillas rue des Arsys Riverains du ruisseau de Pontillas Avenue de la Libération Riverains du ruisseau de Pontillas entre la rue du Bâty et la rue de la Rivière Riverains du ruisseau de Noville-les-Bois et son affluent rue des Combattants	CRHM		
20		Autres		Riverains du ruisseau de Noville-les-Bois rue de Forville Riverains du ruisseau de Pontillas rue de l'Église			
21	Habitats et espèces sensibles	Zones humides		Sensibiliser les propriétaires des deux galeries rivulaires situées en amont et en aval de la Ferme de Dompire à l'intérêt écologique et en termes de lutte contre les inondations de ces végétations et les conseiller en matière de gestion durable			
22				Examiner la possibilité de préserver la zone humide située en aval du Vieux Moulin à Cortil-Wodon des remblais apparaissant à l'arrière de la rue des Bruyères et rue des Ardennes			
23				Envisager de classer la prairie humide en cours d'enfrichement entre le rue de			

			Montigny et la rue du Pré des Bœufs en réserve naturelle communale		
24	Ouvrages		Réparer le passage sous la route au niveau de l'ancien château de Fernelmont sur le Petit Houyoux		STP
25	Tourisme et activités de loisirs	Patrimoine	Réaménager et mettre en valeur la source aménagée sous un vieux chêne en amont du château de Fernelmont		
26	Information et sensibilisation		Organiser des animations nature à destination du public scolaire		CRMA
27			Organiser des conférences et ateliers sur les produits d'entretien respectueux de l'environnement		
28		Concertation	Communiquer à la cellule de coordination du CRMA un rapport biennuel mentionnant les travaux ordinaires et extraordinaires réalisés par le Service Voirie		

- Le Conseil communal en séance du 16 juin 2016 a approuvé également le Programme d'Actions 2017-2019 avec le Contrat de Rivière Haute-Meuse libellé comme suit :

▪ **Thématique 1 : Assainissement collectif des eaux usées**

► Vérifier et améliorer les raccordements des égouts au collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur du pont du Grand Chemin communal qui enjambe la Gelbressée à Marchovelette	
Description :	Suite à l'observation de deux rejets d'égout prioritaires dans la Gelbressée, vérifier le raccordement correct des égouts publics au collecteur qui amène les eaux usées vers la station d'épuration de Gelbressée. Améliorer et/ou prolonger le réseau d'égouttage si nécessaire.
Maîtres d'œuvre :	Inasep
Échéance :	A déterminer
Estimation budgétaire :	2019
Origine financement :	Inasep
Atteintes concernées :	<u>2 atteintes prioritaires</u> → GEL RE03, GEL RE04 (Gelbressée)

► Vérifier et améliorer le raccordement d'un égout au collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur du pont de la rue du Parc qui enjambe le ruisseau de l'Eglise à Marchovelette	
Description :	Suite à l'observation d'un rejet d'égout prioritaire dans le ruisseau de l'Eglise, vérifier le raccordement correct des égouts publics au collecteur qui amène les eaux usées vers la station d'épuration de Gelbressée. Améliorer le réseau d'égouttage si nécessaire.
Maîtres d'œuvre :	Inasep
Échéance :	A déterminer
Estimation budgétaire :	2019
Origine financement :	Inasep
Atteinte concernée :	<u>1 atteinte prioritaire</u> → EGL RE01 (ruisseau de l'Eglise)

▪ **Thématique 5 : Agriculture**

► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur la commune de Fernelmont	
Description :	Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.
Maître d'œuvre :	SPW/DGO3/DNF Namur
Partenaires :	Cellule coordination CRHM, <u>Fernelmont</u>
Échéance :	Récurrent
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire
Origine financement :	SPW/DGO3/DNF Namur
Atteintes concernées :	<u>6 atteintes prioritaires</u> → FT ER02 (ruisseau de la fontaine Matro), FW ER01 (ruisseau de Franc-Waret), GEL ER01, GEL ER02, GEL ER05, GEL ER07 (Gelbressée) 8 atteintes non prioritaires → FT ER01, GEL ER03, GEL ER04, GEL ER06, GEL ER08, GEL ER09, GEL ER10, GEL ER11

▪ **Thématique 6 : Pesticides**

► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur la commune de Fernelmont	
Description :	Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.
Maître d'œuvre :	<u>Fernelmont</u>
Partenaires :	Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF Namur
Échéance :	Récurrent
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire
Origine financement :	<u>Fernelmont</u> , CRHM
Atteinte concernée :	<u>1 atteinte prioritaire</u> → EGL AU01 (ruisseau de l'Eglise)

► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur la commune de Fernelmont	
Description :	Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.
Maître d'œuvre :	<u>Fernelmont</u>
Partenaires :	Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF Namur
Échéance :	Récurrent
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire
Origine financement :	<u>Fernelmont</u> , CRHM

Atteintes concernées :	3 <u>atteintes prioritaires</u> → FT A06 (ruisseau de la Fontaine Matro), FW A01 (ruisseau de Franc-Waret), GEL AU03 (Gelbressée) 8 atteintes non prioritaires → FT A01, FT A02, FT A03, FT A04, FT A05, GEL AU01, GEL AU02, GEL AU04
-------------------------------	--

▪ **Thématique 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques**

▶ Sensibiliser les propriétaires du château de Franc-Waret, possédant des étangs ou douves alimentés par un ruisseau, à une meilleure gestion du débit d'eau capté afin de maintenir un débit d'eau minimum à l'étiage dans le lit principal du cours d'eau	
Description :	Des débits captés parfois très importants pour alimenter les étangs ont été constatés lors des inventaires des atteintes des cours d'eau. Les tronçons de ruisseaux juste en aval étant parfois complètement à sec en période d'étiage. Sensibiliser et trouver une solution avec les propriétaires pour garantir un débit minimum en tout temps dans le lit principal du ruisseau.
Maître d'œuvre :	<u>Fernelmont</u>
Partenaires :	STPN/Cellule Cours d'Eau, Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Meuse aval
Échéance :	2019
Estimation budgétaire :	A déterminer
Origine financement :	Propriétaire, FEAMP
Atteinte concernée :	1 <u>atteinte prioritaire</u> → FW EN01 (ruisseau de Franc-Waret)

▪ **Thématique 11 : Protection contre les risques d'inondation**

▶ Résoudre les entraves à l'écoulement des eaux liées à la présence de clôtures en travers du lit du ruisseau de l'Eglise (3^e catégorie) dans la rue du Calvaire à Marchovelette	
Description :	Suite à l'observation de clôtures ou treillis placés en travers du ruisseau jusqu'à la surface du lit du cours d'eau et risquant notamment d'accumuler des branchages et autres objets emportés lors des crues, sensibiliser les riverains et faire lever ces obstacles à l'écoulement des eaux pouvant engendrer des inondations dans cette zone d'habitat.
Maître d'œuvre :	<u>Fernelmont</u>
Partenaire :	Cellule coordination CRHM
Échéance :	2019
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire
Origine financement :	<u>Fernelmont</u> , CRHM
Atteintes concernées :	3 <u>atteintes prioritaires</u> → EGL EN01, EGL EN02, EGL EN03 (ruisseau de l'Eglise)

▶ **Informers les agriculteurs et citoyens de Fernelmont sur les bonnes mesures à prendre pour limiter les problèmes de ruissellement et de coulées boueuses**

Description : Sensibiliser les citoyens, montrer des exemples d'aménagements réalisés en milieu agricole pour limiter les inondations par ruissellement et coulées boueuses. Pour ce faire, organiser une séance d'information ou une visite de terrain des aménagements planifiés dans le PGRI, éditer un article de sensibilisation dans le bulletin communal...	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Partenaires : Inasep, Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Meuse aval	
Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : <u>Fernelmont</u>

▪ **Thématique 14 : Espèces invasives**

► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur la commune de Fernelmont	
Description : Suivre l'évolution des populations de berces du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF Namur, Cellule coordination CRHM	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : <u>Fernelmont</u> , SPW, CRHM
Atteintes concernées : Il n'y a pas de population de berce du Caucase relevée le long des cours d'eau lors de l'inventaire mais des populations sont présentes dans le bassin versant de la Gelbressée et inscrites dans l'enquête SPW : n ^{os} 2251 – 2258 – 2259 – 2596 – 3276 – 3283	

► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Gelbressée	
Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
Partenaires : <u>Fernelmont</u> , Namur, SPW/DGO3/DNF Namur	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → EGL IN02 (ruisseau de l'Eglise), FGR IN01 (ruisseau du Fond des Grimaux), GEL IN01, GEL IN09, GEL IN10 (Gelbressée)	

▪ **Thématique 15 : Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire**

► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Fernelmont
--

Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
Maître d'œuvre : Fernelmont	
Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF Namur	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Fernelmont, CRHM
Atteintes concernées : <u>1 atteinte prioritaire</u> → EGL DE04 (ruisseau de l'Eglise) 5 atteintes non prioritaires → EGL DE01, EGL DE03, EGL DE05, FW D01, GEL DE02	

► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Fernelmont	
Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
Maître d'œuvre : Fernelmont	
Partenaire : Cellule coordination CRHM	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Fernelmont, CRHM
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → FW D03 (ruisseau de Franc-Waret), GEL DE01 (Gelbressée) 25 atteintes non prioritaires → EGL DE02, FT D01, FT D02, FT D03, FT D04, FT D05, FT D06, FT D07, FT D08, FT D09, FT D10, FT D11, FT D12, FT D13, FT D14, FT D15, FT D16, FW D02, FW D04, FW D05, GEL DE03, GEL DE04, GEL DE05, GEL DE06, GEL DE07	

▪ **Thématique 19 : Tourisme, activités sportives et loisirs**

► Sensibiliser les responsables des camps de mouvements de jeunesse et les propriétaires des terrains qui les accueillent au respect du cours d'eau et de l'environnement rivulaire sur la commune de Fernelmont	
Description : Informer des bonnes pratiques à avoir en matière de déchets, de choix du lieu d'installation des feuillées, de rejets d'eaux usées, de construction de barrages dans le lit du ruisseau, de gestion de plantes invasives... Transmettre un document de sensibilisation rappelant ces pratiques et éventuellement rencontrer les troupes établies en bord d'un cours d'eau sur le territoire de la commune.	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Partenaire : Cellule coordination CRHM	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : <u>Fernelmont</u>

Thématique 20 : Information et sensibilisation générale

► Proposer et/ou promouvoir des activités de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau sur la commune de Fernelmont	
Description : Proposer des activités, promouvoir les activités organisées par d'autres partenaires, apporter un soutien à un autre partenaire pour mener à bien une activité. Exemples d'activité : balades nature le long d'un cours d'eau ou d'une zone humide, visites de sites liés à l'eau (station d'épuration, station de pompage, moulins...), ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques, animations pour les enfants (batraciens, rivière, oiseaux, poissons, cycle de l'eau, castor...), conférences, expositions, formations...	
Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
Partenaires : <u>Fernelmont</u> , STPN/Cellule Environnement, SPW/DGO3/DNF Namur, CNB, Natagora, Empreintes asbl, Natur'Emoi asbl...	
Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CRHM

► Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation des cours d'eau au niveau des ponts et passerelles des sentiers de promenades et des pistes cyclables sur le territoire de Fernelmont	
Description : Dans la continuité du projet « signalétique cours d'eau » mené par la Cellule de coordination du CRHM en 2012 et 2013 (294 panneaux routiers ayant été placés le long des routes communales), poursuivre le signalement des cours d'eau au niveau des voiries lentes (sentiers communaux, circuits de promenade, Ravel, voiries PicVerts...) avec le placement de panneaux spécifiques adaptés aux voiries lentes (trespa). Le CRHM fournit les panneaux et un encadrement pour le placement, la commune fournit les supports (piquets) et réalise le placement.	
Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
Partenaire : <u>Fernelmont</u>	
Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CRHM, <u>Fernelmont</u>

Thématique 22 : Autres

► Réduire la consommation en eau des infrastructures communales de Fernelmont	
Description : En 2016, l'administration communale étudiera la consommation en eau et électricité des bâtiments communaux dans le cadre du projet "POLLEC 2". Des propositions d'équipement et des mesures de gestion pour réduire cette consommation seront faites en 2017 et mises en place par la suite.	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : <u>Fernelmont</u>

► Favoriser l'utilisation de produits d'entretien écologiques dans les bâtiments communaux de Fernelmont

Description : Suite à la reprise de la gestion des stocks de produits d'entretien par la Commune de Fernelmont, favoriser l'achat et l'utilisation de produits écologiques ayant moins d'impact sur la dégradation de la qualité des eaux.	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : <u>Fernelmont</u>

▪ **Thématique 23 : Subsidés**

► Engagement moral de la Commune de Fernelmont de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM. Pour rappel, le subside versé par chaque commune est versé à double par le SPW.	
Maître d'œuvre : <u>Fernelmont</u>	
Échéance : 2017-2018-2019	
Estimation budgétaire : 500 €/an	Origine financement : <u>Fernelmont</u>

3.13. ETAT CIVIL / POPULATION.

3.13.1. DENOMINATION DES RUES

Décisions en 2017 :

Attribution des dénominations «Rue Roger Marchal», « Rue Constant Dozo » et « Rue du Navère » aux trois nouvelles rues créées dans la Zone d'Activité Economique Mecalys à Pontillas.

3.13.2. CIMETIERES/CONCESSIONS.

Les statistiques de ce secteur pour 2017 sont les suivantes :

- Nombre total d'inhumations : **68** (dont **55** cercueils inhumés **et 9** urnes inhumées ou déposées dans un columbarium)
- Nombre de dispersion des cendres au cimetière : **3**
- Nombre de conservation, inhumation ou dispersion d'urne au domicile : **1**
- Nombre d'exhumations autorisées : **0**
- Nombre de concessions accordées pour une période de 30 ans : **17**
- Nombre de renouvellements de concession accordés : **5**
- Produit de ces concessions : **7.374,10 EUR**
- Produit de la taxe sur les inhumations : **4.500 EUR**

3.13.3. ETAT-CIVIL.

Les données de ce secteur pour 2017 sont les suivantes :

Déclaration de Naissances à Fernelmont : **0**.

Naissances (hors commune) : **100** (dont 52 garçons et 48 filles)

Reconnaissances : **50**

Adoptions transcrites : **0**

Déclarations de Décès : **28**

Nombre d'incinérations accordées : **9**

Déclarations de mariage : **35**

Mariages célébrés : **36**

Transcriptions de Divorces et séparations de corps et de biens : **12**

Déclarations de cohabitations légales : **74**

Cessations de cohabitations légales : **17**

Options de nationalité : **1**

Attribution ou Changement de nom : **0**

Transcriptions diverses: **1**

3.13.4. POPULATION.

Les chiffres au 31/12/2017 sont les suivants :

Population totale (belges et étrangers) au 31 décembre 2017 : 7.929 habitants

dont : **3.929** hommes

4.000 femmes.

Ce qui représente une augmentation de **53** habitants par rapport à l'année précédente

Inscriptions et radiations :

648 personnes ont été inscrites au Registre de la Population pendant l'année **2017**

Elles sont réparties comme suit :

- nouveau-nés : **100**

- venant d'une autre commune du Royaume **522**

- venant de l'Etranger : **26**

593 personnes ont été rayées du Registre de la Population qui se répartissent comme suit :

- pour cause de décès : **66**

- par suite d'un départ pour une autre commune du Royaume : **489**

- par suite d'un départ pour un pays étranger : **27**

- pour cause de radiation d'office c'est-à-dire une personne partie sans laisser d'adresse et dont on ignore la résidence : **11**

3.13.5. STATISTIQUES DIVERSES:

Nature des actes ou des documents	Nombre
Pensions de retraite introduites, revenus garantis aux personnes âgées, <i>NB: les demandes peuvent désormais aussi être introduites par les demandeurs via Internet, sans transiter par nos services ou sont introduites par l'Inspecteur des pensions lors de ses permanences à l'administration communale</i>	3
Demandes d'allocations aux personnes handicapées, cartes stationnements, ... <i>NB: les demandes peuvent désormais aussi être introduites par les demandeurs via Internet, pour par d'autres organismes sans transiter par nos services</i>	20
Permis de conduire de tous types :	551
Extraits de casiers judiciaires Bulletins renseignements judiciaires établis :	560
Cartes d'identité électroniques <ul style="list-style-type: none"> - citoyens belges de + de 12 ans - enfants belges de - de 12 ans titres de séjours pour les ressortissants étrangers	1396 343 46
Nombre de ressortissants étrangers inscrits à Fernelmont à la date du 31.12.2017 (total) dont 96 hommes 87 femmes	183
Passeports internationaux délivrés :	380

3.14. FINANCES.

3.14.1. BUDGET 2017 et EVOLUTION en COURS D'EXERCICE.

Budget approuvé en séance du 24 novembre 2016		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	7.745.144,77	877.748,52
Dépenses exercice proprement dit	7.490.708,06	1.303.576,98
Boni / Mali exercice proprement dit	254.436,71	-425.828,46
Recettes exercices antérieurs	2.781,05	0
Dépenses exercices antérieurs	22.500,08	0
Prélèvements en recettes	0	425.828,46
Prélèvements en dépenses	100.000,00	0
Recettes globales	7.747.925,82	1.303.576,98
Dépenses globales	7.613.208,14	1.303.576,98
Boni / Mali global	134.717,68	0
Budget réformé par la tutelle (séance du 23 mars 2017)		
Modification n°1 (séance du 15 juin 2017)		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	7.765.817,77 €	2.397.691,93€
Dépenses totales exercice proprement dit	7.762.705,46 €	1.992.500,31€
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 3.112,31 €	0,-€
Recettes exercices antérieurs	415.608,39 €	-810.008,25€
Dépenses exercices antérieurs	37.360,69 €	1.014.188,37€
Prélèvements en recettes		937.282,25€
Prélèvements en dépenses	360.000 €	328.285,50€
Recettes globales	8.181.426,16 €	3.334.974,18€
Dépenses globales	8.160.066,15 €	3.334.974,18€
Boni / Mali global	+21.360,01 €	0,-€
MB n°1 - réformation par la tutelle (séance du 26 octobre 2017)		
MB n° 2 services ordinaire et extraordinaire (séance du 9 novembre 2017)		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	7.974.639,01	2.555.011,93
Dépenses totales exercice proprement dit	7.952.461,74	2.285.740,31
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 22.177,27	+ 269.271,62
Recettes exercices antérieurs	418.793,39	576,00

Dépenses exercices antérieurs	126.270,46	1.052.208,99
Prélèvements en recettes	65.000	1.321.042,87
Prélèvements en dépenses	360.000	538.681,50
Recettes globales	8.458.432,40	3.876.630,80
Dépenses globales	8.438.732,20	3.876.630,80
Boni / Mali global	+ 19.700,20	0,00

MB n° 2 approuvée (séance du 15 février 2018)

3.14.2. COMPTES et BILAN 2017.

Ces documents comptables ont été approuvés par le Conseil communal le 27 septembre 2018 :

1. Compte budgétaire.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	8.501.822,14	3.975.259,49	12.477.081,63
- Non-Valeurs	8.724,54	0,00	8.724,54
= Droits constatés net	8.493.097,60	3.975.259,49	12.468.357,09
- Engagements	8.039.105,27	4.708.791,36	12.747.896,63
= Résultat budgétaire de l'exercice	453.992,33	-733.531,87	-279.539,54
Droits constatés	8.501.822,14	3.975.259,49	12.477.081,63
- Non-Valeurs	8.724,54	0,00	8.724,54
= Droits constatés net	8.493.097,60	3.975.259,49	12.468.357,09
- Imputations	7.610.194,68	2.059.471,21	9.669.665,89
= Résultat comptable de l'exercice	882.902,92	1.915.788,28	2.798.691,20
Engagements	8.039.105,27	4.708.791,36	12.747.896,63
- Imputations	7.610.194,68	2.059.471,21	9.669.665,89
= Engagements à reporter de l'exercice	428.910,59	2.649.320,15	3.078.230,74

2. Compte de résultats 2017.

Administration communale de Fernelmont (Organisme 01)					
Numéro I.N.S. : 92138					
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2017					
CHARGES			PRODUITS		
I.	CHARGES COURANTES		I'.	PRODUITS COURANTS	
A.	Achat de matières	411.030,91	A'.	Produits de la fiscalité	4.773.208,46
B.	Services et biens d'exploitation	1.201.175,86	B'.	Produits d'exploitation	279.519,37
C.	Frais de personnel	2.739.649,03	C'.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel	2.376.298,50
D.	Subsides d'exploitation accordés	2.010.254,40			
E.	Remboursement des emprunts	532.596,54	D'.	Récupération des remboursements d'emprunts	57.551,83
F.	Charges financières	297.651,10	E'.	Produits financiers	136.990,14
a	Charges financières des emprunts	284.920,07	a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés	69.441,26
b	Charges financières diverses	11.291,68	b'	Produits financiers divers	67.548,88
c	Frais de gestion financière	1.439,35			
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	7.192.357,84	II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)	7.623.568,30
III.	BONI COURANT (II' - II)	431.210,46	III'.	MALI COURANT (II - II')	
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION		IV'.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES	
A.	Dotations aux amortissements	927.173,17	A'.	Plus-values annuelles	283.750,80
B.	Réductions annuelles de valeur	170.025,68	B'.	Variation des stocks	,00
C.	Réduction et variation des stocks	,00	C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts	532.596,54
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	57.551,83	D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus	376.390,71
E.	Provisions pour risques et charges	,00	E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé	,00
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	10.339,70			
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)	1.165.090,38	V'.	SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSES)	1.192.738,05
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	8.357.448,22	VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')	8.816.306,35
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)	458.858,13	VII'.	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')	
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
A.	Service ordinaire	57.836,84	A'.	Service ordinaire	12.063,30
B.	Service extraordinaire	26.515,08	B'.	Service extraordinaire	,00
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	,00	C'.	Produits exceptionnels non budgétés	,00
	Sous total (charges exceptionnelles)	84.351,92		Sous total (Produits exceptionnels)	12.063,30
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES		IX'.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	
A.	Du service ordinaire	360.000,00	A'.	Du service ordinaire	,00
B.	Du service extraordinaire	254.233,41	B'.	Du service extraordinaire	786.959,32
	Sous - total des dotations aux réserves	614.233,41		Sous - total des prélèvements sur les réserves	786.959,32
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES	698.585,33	X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES	799.022,62

	DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)			PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')	
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)	100.437,29	XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')	
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	9.056.033,55	XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')	9.615.328,97
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)	559.295,42	XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')	
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)		XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')	
A.	Boni d'exploitation à reporter	458.858,13	A'.	Mali d'exploitation à reporter	,00
B.	Boni exceptionnel à reporter	100.437,29	B'.	Mali exceptionnel à reporter	,00
	Sous total (affectation des résultats)	559.295,42		Sous total (affectation des résultats)	,00
XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	9.615.328,97	XV'.	CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)	9.615.328,97

3. Bilan au 31/12/2017 :

Le BILAN au 31/12/2017 a été approuvé et arrêté aux montants suivants :

Administration communale de Fernelmont (Organisme 01)					
Numéro I.N.S. : 92138					
BILAN à la date du 31/12/2017					
ACTIFS IMMOBILISÉS			FONDS PROPRES		
		39.075.976,21			30.939.014,38
I.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	,00	I'.	CAPITAL	7.951.990,49
II.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34.379.371,32	II'.	RESULTATS CAPITALISES	,00
	Patrimoine immobilier	26.760.227,53			
A.	Terres et terrains non bâtis	2.837.782,94			
B.	Constructions et leurs terrains	13.479.136,93			
C.	Voiries	10.046.644,67			
D.	Ouvrages d'art	,00			
E.	Cours et plans d'eau	396.662,99			
	Patrimoine mobilier	367.969,67			
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	333.105,31			
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers	34.864,36			
	Autres immobilisations corporelles	7.251.174,12			
H.	Immobilisations en cours d'exécution	7.246.076,49			
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies	5.097,63			
J.	Immobilisations en location - financement	,00			
III.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES	9.826,45	III'.	RESULTATS REPORTEES	9.316.418,67
A.	Aux entreprises privées	,00	A'.	Des résultats antérieurs	8.332.813,86
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes	5.245,28	B'.	De l'exercice précédent	424.309,39
C.	A l'Autorité supérieure	,00	C'.	De l'exercice	559.295,42
D.	Aux autres pouvoirs publics	4.581,17			
IV.	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	2.008.316,34	IV'.	RESERVES	974.447,06
A.	Promesses de subsides à recevoir	2.008.316,34	A'.	Fonds de réserve ordinaire	432.999,43
B.	Prêts accordés	,00	B'.	Fonds de réserve extraordinaire	541.447,63
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2.678.462,10	V'.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONS ET LEGS OBTENUS	10.708.830,05
A.	Participations et titres à revenus fixes	2.678.462,10	A'.	Des entreprises privées	241.071,10
B.	Cautionnements versés à plus d'un	,00	B'.	Des ménages, des ASBL et autres	24.164,40

	an			organismes	
				C'. De l'autorité supérieure	8.970.389,82
				D'. Des autres pouvoirs publics	1.473.204,73
			VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.987.328,11
ACTIFS CIRCULANTS		5.276.254,85	DETTES		13.413.216,68
VI.	STOCKS	,00			
VII.	CREANCES A UN AN AU PLUS	1.987.387,73	VII'.	DETTES A PLUS D'UN AN	12.614.237,72
A.	Débiteurs	385.795,33	A'.	Emprunts à charge de la Commune	11.626.812,27
B.	Autres créances	1.522.873,22	B'.	Emprunts à charge de l'autorité supérieure	987.425,45
1	Tva & taxes additionnelles	150.610,93	C'.	Emprunts à charge des tiers	,00
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts	1.265.958,27	D'.	Dettes de location-financement	,00
3	Intérêts, dividendes et ristournes	18.877,12	E'.	Emprunts publics	,00
4	Créances diverses	87.426,90	F'.	Dettes diverses à plus d'un an	,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	78.719,18	G'.	Garanties reçues à plus d'un an	,00
D.	Récupération des prêts	,00			
VIII.	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	,00	VIII'.	DETTES A UN AN AU PLUS	713.175,38
			A'.	Dettes financières	498.621,47
			1	Remboursements des emprunts	496.246,44
			2	Charges financières des emprunts	,00
			3	Dettes sur comptes courants	2.375,03
			B'.	Dettes commerciales	292.911,40
			C'.	Dettes fiscales, salariales et sociales	-125.493,39
			D'.	Dettes diverses	47.135,90
IX	COMPTES FINANCIERS	3.062.838,92	IX'.	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	137,22
A.	Placements de trésorerie à un an au plus	,00			
B.	Valeurs disponibles	3.806.340,89			
C.	Paiements en cours	-743.501,97			
X.	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	226.028,20	X'	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	85.666,36
TOTAL DE L'ACTIF		44.352.231,06	TOTAL DU PASSIF		44.352.231,06

3.14.3. EMPRUNTS SOUSCRITS :

En séance du 28 octobre 2014, le Collège communal avait attribué un marché de **services de financements** à Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles pour le montant d'offre de base contrôlé de 565.818,14€.

Le cahier des charges initial N° 2013-SF-002 comprenait la possibilité de **répéter le marché via une procédure négociée** suivant l'article 26 § 1, 2°b de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics, prévoyant l'attribution des services nouveaux consistant en la répétition de services similaires, attribués à l'adjudicataire du marché initial par le même pouvoir adjudicateur, à condition que ces services soient conformes à un projet de base et que ce projet ait fait l'objet du marché initial passé par adjudication ou par appel d'offres ; la décision d'attribution des marchés répétitifs devant intervenir dans les trois ans après la conclusion du marché initial.

Des services nouveaux de financements devaient être attribués en 2016 pour assurer le financement des investissements réalisés. L'objet de ces services à savoir des emprunts était conforme au projet de base.

Le montant estimé du marché "Financement du programme extraordinaire 2015-2016 - répétition de services similaires" s'élevait à 967.082,36 €. Il concerne les emprunts destinés à financer les investissements réalisés repris dans le tableau ci-après :

N° projet	Article budgétaire	Financements		
		Libellé	Montant	Remarque
<u>Durée : 5 ans</u>				
20150020	421/961-51	Acquisition d'un groupe électrogène	€ 35.000	
			€ 35.000	
<u>Durée : 10 ans</u>				
20140016	760/961-51	Acquisition d'un module de convivialité	€ 30.000	
20150018	552/961-51	Pose de panneaux photovoltaïques	€ 62.300	B.E.I.
20160006	421/961-51	Acquisition d'une grue et d'une remorque pour ditto	€ 40.000	
20160007	879/961-51	Aménagement d'un verger communal	€ 63.475	
20160024	879/961-51	Curage du ruisseau de Franc-Warêt	€ 30.000	
			€ 225.775	
<u>Durée : 20 ans</u>				
20130022	877/961-51	Egouttage entité	€ 49.022	
20140004	421/961-51	Rue Saule Bastrée	€ 47.296	
20140008	421/961-51	Voiries agricoles : Rue Neuve Ferme et Ma Campagne	€ 76.000	
20140009	877/961-51	Egouttage entité	€ 58.554	
20140024	421/961-51	Plan trottoirs - Hingeon	€ 62.195	
20140032	482/961-51	Amélioration des berges à Pontillas	€ 40.000	
20140038	421/961-51	Sécurisation carrefour - Rue Salinas	€ 25.000	
20150006	878/961-51	Réparation des murs des cimetières de Bierwart et Hemptinne	€ 150.000	
20150013	421/961-51	Réfections des joints de routes en béton	€ 62.500	
20150027	421/961-51	Passerelle Ruelle Saule Bastrée	€ 75.000	
20160001	877/961-51	Egouttage entité	€ 100.000	
20160014	421/961-51	Réfection Rue des Etanches	€ 90.000	
20160020	421/961-51	Trottoirs et parking - Rue du Jonkay	€ 20.000	
20160023	421/961-51	Amélioration de diverses routes en béton	€ 100.000	
			€ 955.566	
<u>Durée : 30 ans</u>				
2009006	87703/961-51	Egouttage et voirie Gochenée (PTT 2010-2012)	€ 355.427	
20110011	421/961-51	Tronçon de la Rue des Volontaires à Troka	€ 118.500	
20140002	421/961-51	FIC 2013-2016 - Voirie et égouttage Quartier du Tilleul	€ 182.500	
20150002	421/961-51	Entretien diverses voiries - Entité	€ 200.000	
20160005	104/961-51	Abords de la Maison Communale	€ 100.000	B.E.I.
20110022	722/961-51	Extension locaux scolaires de Forville- Etudes	€ 75.000	
20150023	722/961-51	Extension locaux scolaires de Forville	€ 468.422	
20140014	722/961-51	Extension école de Bierwart - préau et classe	€ 185.900	

		supplémentaire		
20140035	722/961-51	Extension école d'Hingeon	€ 77.026	
20090024	922/961-51	Logements sociaux et moyens	€ 711.478	B.E.I.
			€ 2.474.253	
Total général			€ 3.690.594	

En séance du 23 septembre 2016, le Conseil Communal a donc décidé de lancer la procédure visant l'attribution du marché récurrent "Financement du programme extraordinaire 2015-2016 - répétition de services similaires", comme prévu dans le cahier des charges N° 2013-SF-002, destiné à financer les projets repris ci-dessus.

A cet effet, il a décidé de consulter l'adjudicataire chargé de l'exécution du marché initial, étant Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles, sur base des estimations d'emprunts reprises ci-dessus et de procéder à l'attribution par procédure négociée sans publicité, suivant l'article 26, § 1, 2°b de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics.

En sa séance du 25/10/2016, le Collège Communal a décidé d'attribuer le marché à Belfius Banque sa, Boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles, pour une marge pondérée de 1,12% sur les taux d'intérêts applicables.

Aucun autre marché d'emprunt n'a été réalisé en 2017.

3.14.4. MONTANT de la DETTE et des CHARGES Y RELATIVES :

Dettes :

A charge de la Commune au 31/12/2017 : 10 438 970,38€

A charge de l'Etat au 31/12/2017 : 1 444 077,33 €

Amortissements :

A charge de la Commune au 31/12/2017 : 381 331,29 €

A charge de l'Etat au 31/12/2017 : 85 724,98 €

Intérêts :

A charge de la Commune au 31/12/2017 : 222 189,01 €

A charge de l'Etat au 31/12/2017 : 31.600,28 €

3.14.5. DIVERS :

Réserves et Provisions au 31/12/2017.

Situation des réserves et provisions au 31/12/2017	En euros
Fonds de roulement	1.859,20
Fonds de réserve ordinaire	431 140,23
Fonds de réserve extraordinaire	331 197,93
Provisions	1.987.328,11

Réserve FRIC 2014/2018	210 249,70
Total	2 961 775,17

3.15. FISCALITE :

En 2017, les taxes et redevances suivantes étaient en vigueur :

TAXE OU REDEVANCE	TAUX 2017
Taxe sur l'enlèvement par conteneur à puce, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés	taxe forfaitaire : - isolés : 67,50 € - ménages de 2 personnes et plus : 95,00€ - seconds résidents : 100,00 €
	taxe à la vidange : 2,75 €
	taxe au poids : 0,225 €/kilo
Centimes additionnels au précompte immobilier	2.500 cent. Additionnels
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7,50%
Centimes additionnels Taxe régionale mâts télécommunications	100 cent. additionnels
Redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de documents et renseignements administratifs.	renseignement : 3 €
	tarif horaire : 25 €
	photocopie : 0,2 €
	renseignement urbanistique (art. 85 code wallon) : 30 €
	délivrance cartes IGN ordinaires : 10,00 €
	délivrance cartes IGN plastifiées : 15,00 €
	permis d'environnement ou unique de classe I ou II avec ou sans étude d'incidences : frais réellement exposés pour la publication, l'affichage et l'envoi des documents ayant trait au dossier.
Droit de place sur les friteries ainsi que sur toute installation à finalité commerciale installée à demeure sur le domaine public communal	250 € /sem. si ouvert plus de 4 jours/semaine
	150 € /sem. si ouvert moins de 4 jours/semaine
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs Destinés à la collecte de papiers et cartons.	45 € le conteneur
Redevance pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés conditionnés dans des récipients autres que ceux prévus par l'ordonnance de police administrative	tarif horaire : 25 €
	petit véhicule y compris petit matériel : 80 € (forfait)
	autre véhicule (grue, J.C.B.) 125 € (forfait)
	frais de parcours : 1,5 €/km
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs à puce de déchets ménagers et assimilés	participation aux frais de mise en décharge : 75 €/T.
	40L : 47 €
	140L : 50 €
	240L : 55 €
	660L : 250 €

	1100L : 340 €
	supplément serrure : 45 €
	puce : 7 €
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	carte d'identité électronique pour enf. de moins de 12 ans - Kids ID : au-delà du coût de revient de la nouvelle carte : pas de taxe
	cartes d'identité électroniques : Frais de fabrication de la CI + 5 € ;
	Procédure d'urgence: Frais de fabrication de la CI + 8 € ;
	passport : prix de revient + 10 € pour tout nouveau passeport Prix de revient + 15 € pour la procédure d'urgence
	permis d'urbanisme avec avis : 50 € sans avis ; 70,00 € CU1 : 20 € CU2 : 40 € Déclaration : 25 €
	permis d'urbanisation : 100,00 € Modification ou dérogation : 50,00 €
	Permis d'environnement de classe III : 25,00€ Permis d'environnement de classe II : 125,00 € Permis d'environnement de classe I sans études d'incidences : 150,00 €
	autres documents 1,50 €
	Permis de conduire : Provisoire : prix de revient + 5 € 1 ^{er} permis : prix de revient + 5 € Duplicata : prix de revient + 5€ International : prix de revient + 8 €
	Redevance pour l'exhumation
exhumation simple lorsque les restes mortels sont entreposés dans un caveau : 250,00 €	
exhumation de restes mortels enterrés en pleine terre avec nouvelle inhumation en pleine terre : 825 €	
exhumation de restes mortels entreposés dans un caveau avec nouvelle	

	inhumation en pleine terre: 650,00 €
	exhumation de restes mortels entreposés dans un caveau avec nouvelle inhumation dans un caveau: 400,00 €
	exhumation de restes mortels incinérés sans nouvelle inhumation : 55 €
	exhumation de restes mortels incinérés avec nouvelle inhumation : 85 €
Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et	250,00 € par inhumation
Tarif des concessions de sépulture	Dispersion de cendres et mise en columbarium dans un cimetière : 100 €/m² pour les personnes inscrites au RP 350 €/m² pour les pers. non inscrites au RP dans un columbarium : 300 € pour les personnes inscrites au RP 700 € pour les personnes non inscrites au RP
Taxe sur les secondes résidences	400 € par sec. Résidence 200 € par caravane résidentielle 100 € par logement pour étudiant
Redevance sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement des procès-verbaux en Résultant	Le montant de la redevance correspond au prix des prestations des géomètres
Taxe sur les logements inoccupés	240,00 € par mètre courant de façade
Redevance sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs	Conteneur 140 litres réservé aux déchets organiques : 148,50 € Conteneur 240 litres réservé aux déchets organiques : 260,00 €
Redevance sacs biodégradables destinés au ramassage des déchets organiques	2,50 € le rouleau de 10 sacs
Redevance sacs bleus destinés au ramassage des déchets du type PMC	2,60 € le rouleau
Redevance sur la mise à disposition de supports pour les sacs biodégradables	13,00 € le support
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés	par exemplaire jusqu'à 10 grammes: 0,0130 € par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes: 0,0345 € par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes: 0,0520 € par exemplaire supérieur à 225 grammes:

	0,0930 €
	par exemplaire émanant de la presse régionale 0,007 €
Redevance fixant la tarification des interventions du service communal des travaux face à une situation dont les causes ou les effets ne sont pas imputables à la Commune	Tarif horaire ouvrier : 25 €/heure (forfait min. 1h) Mise à disposition d'un véhicule communal : 80 €/heure Frais de déplacements : 0,60 €/km Achat de matériel : facturation au prix coûtant
Taxe sur les mâts d'éoliennes	Puissance nominale inf. à 2,5 MW : 12.500 € Puissance entre 2,5 et 5 MW : 15.000 € Puissance supérieure à 5 MW : 17.500 €

Afin de pallier au problème de recouvrement des créances communales, un marché de service a été lancé et attribué le 14 juin 2016 par le Collège communal à l'étude d'huissiers Guy Moré à Namur.

Ce marché a permis d'augmenter les perceptions des recettes issues des taxes et redevances.

3.16. INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS DIVERSES et COMMISSIONS:

3.16.1. REPRESENTATION.

La Commune est membre en 2017 des intercommunales, associations et sociétés ci-après :

Intercommunales

ORES ASSETS, IDEFIN, B.E.P., BEP expansion, BEP environnement, BEP Crematorium, INASEP, IMAJE, IMIO.

A.S.B.L.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
Centre Sportif et Associatif de Fernelmont (CSAF)
Fern'Extra ASBL
GAL Meuse@campagnes ASBL
Agence Immobilière Sociale (AIS)
NEW
Contrat de rivière de la Haute Meuse
Contrat de rivière Meuse aval et affluents
Maison du Tourisme du Pays de Namur
Centre Culturel Régional de Namur
CRECCIDE

Autres sociétés

TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL
Société Wallonne des Eaux
PROXIPRET
ETHIAS
TEC Société de Transport en Commun
S.R.W.T.
FOYER NAMUROIS scrl (société publique de logement)

3.16.2. ACTIONS/DECISIONS en 2017.

- ❖ Adhésion à la nouvelle Maison du Tourisme « Vallée de la Meuse Namur-Dinant » et approbation du projet de statuts de la future Maison du Tourisme sous réserve de modifications demandées par le Cabinet du Ministre ou le CGT et approbation du contrat-programme
+ Désignation des quatre représentants à l'Assemblée générale de Maison du Tourisme dans le respect du Pacte Culturel :
 - C. Plomteux, Echevine du Tourisme ;
 - N. Huberty, Conseiller ;
 - L. Grégoire, Conseillère ;
 - P. Rennotte, Conseiller.

- ❖ IDEFIN : Désignation d'un nouveau représentant communal au sein des assemblées générales en remplacement de Monsieur Benoît THYSE, Conseiller communal et Echevin démissionnaire.

- ❖ ORES ASSETS : Désignation d'un nouveau représentant communal au sein des assemblées générales en remplacement de Monsieur Benoît THYSE, Conseiller communal et Echevin démissionnaire.

- ❖ IMIO : Désignation d'un nouveau représentant communal au sein des assemblées générales en remplacement de Monsieur Benoît THYSE, Conseiller communal et Echevin démissionnaire

- ❖ Intercommunale INASEP - Désignation d'un représentant effectif au sein du Comité de contrôle du service d'études en remplacement de Monsieur Benoît THYSE, Conseiller communal et Echevin démissionnaire.

- ❖ CONTRAT DE RIVIERE HAUTE MEUSE - Désignation d'un membre suppléant au Comité de Rivière en remplacement de Monsieur Benoît THYSE, Conseiller communal et Echevin démissionnaire.

- ❖ TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL - Désignation d'un nouveau représentant communal au sein des assemblées générales en remplacement de Monsieur Jean-Marie BOURGEOIS, Conseiller communal démissionnaire.

3.17. JEUNESSE/ENFANCE.

- L'Administration assure l'**entretien des bâtiments** mis à disposition des clubs de jeunes et prend en charge les frais d'électricité et une partie des frais de chauffage. La Commune assure également un **appui logistique important pour les manifestations** organisées par ces clubs (grand feu, kermesses, etc.....) ;
 - De plus, la Commune de Fernelmont soutient également les **mouvements de jeunesse** (scouts, guides,...) par l'octroi de **subsidés exceptionnels** destinés à l'organisation de manifestations ou à l'aménagement des locaux. (cfr supra)
 - Enfin, elle leur offre une **aide logistique** notamment pour le transport des bagages aux camps d'été.

 - Par ailleurs, en 2017, les actions menées à l'attention **des jeunes (12-18)** ont été les suivantes :
 - * Journée **Job étudiant** à l'Administration communale le 3 avril 2017, en partenariat avec Infor Jeunes Namur. Les jeunes en âge de postuler pour un job étudiant ont reçu des informations utiles pour postuler, réaliser leur cv, connaître leurs droits en matière de job étudiant, etc. Ils avaient également l'occasion de consulter des offres d'emploi sollicitées par la Commune auprès des entreprises. L'opération a remporté un vif succès puisqu'une quarantaine de jeunes se sont présentés durant l'après-midi.
 - * Un programme de **stages/ateliers** était proposé durant l'été :
 - HipHop avec Collectif Wal'Style, du 10 au 14 juillet 2017 à la Maison de village de Cortil-Wodon (annulé faute de participants)
 - Graffiti avec Joël Jauquet, Artiste urbain et enseignant en Arts plastiques, du 31 juillet au 4 août 2017 à la Maison de village de Pontillas (complet)
 - Réalisation d'un court métrage d'animation avec le Service de la Culture de la Province de Namur du 3 au 7 juillet 2017 de 9 à 16h, à la Maison de village de Pontillas (complet)
- Remarque : Report de la Fiche n°10 : CULTURE « Sensibilisation des jeunes à l'éducation à l'image » du partenariat Province-Commune 2014-16.
- * **La 1^{ère} Soirée Jeunes talents** organisée le 9 septembre 2017 lors du week-end « Découverte de Fernelmont » à la Maison de village de Cortil-Wodon, à l'attention des jeunes de la Commune invités à se produire sur scène (chant, musique, danse, théâtre...). Une dizaine de représentations étaient au programme ainsi que la projection du court métrage d'animation réalisé en juillet.
 - * **Séance d'info Webetic** « J'apprends à gérer Internet au quotidien avec mes enfants » organisée en collaboration avec la Ligue des Familles et Child Focus à l'attention des parents le lundi 23 octobre 2017 à la Maison communale. Présence d'une dizaine de parents.
-
- Le **Conseil Communal des Enfants** a également démarré suite aux élections organisées dans les différentes classes de 4^e et 5^e années des écoles primaires de Fernelmont. 17 enfants ont été élus (2 par école + 1 enfant habitant à Fernelmont mais n'y étant pas scolarisé).
- Le CCE s'est réuni 8 fois en 2017 et a participé à différentes actions ou visites : Grand Nettoyage de Printemps, commémorations du 21 juillet, visite du refuge de la Croix-bleue de Floriffoux ou encore participation au Carrefour des Générations et concours de selfies intergénérationnels (voir Troisième âge). Les enfants ont également mis en place un projet de bâches « propreté ». Disposées dans chaque village, ces bâches ont pour objectif d'attirer l'attention et de sensibiliser les citoyens à la propreté dans les villages. Elles ont été illustrées sur base des idées et dessins des jeunes élus.

3.18. LOGEMENT.

Actions en 2017 :

L'inventaire des logements publics communaux a été établi par le Conseil communal en date du 19 mai 2016 comme suit :

Adresses des logements (rue, n° de police, code postal, commune)	Informations cadastrales (division, section, n°)	Propriétaires du logement	Type de logements : transit (LT), insertion (LI), social (LS), moyen (LM), urgence (LU)	Logements publics loués appartenant à la commune, au CPAS ou à la régie	Nombre de chambres	dates de première occupation	Noms des gestionnaires si ce n'est pas le propriétaire qui assure la gestion du bien	Remarques éventuelles	Logements d'urgence (subv. Gov. féd.)
Rue du Calvaire 3, 5380 MARCHOVELETTE	Marchovelette Section C n° 366k	Commune mais cédé sous bail emphytéotique au CPAS le 1/1/2008	LT	1	2	2/04/2008	CPAS de Fernelmont		
Rue de la Chapelle 2, FORVILLE	Forville Section C n° 413m	Commune	LS	1	2	7/07/2007			
Avenue de la Rénovation 8, NOVILLE LES BOIS	Noville les Bois, Section B n° 156a	Commune	LM	1	2	15/11/2006		Conciergerie du Centre Sportif	
Rue du Tronquoy 26a, NOVILLE LES BOIS	Noville les Bois, Section B n° 570K14	Commune	LU		2	15/02/2013	CPAS de Fernelmont	Conciergerie Atelier voirie	1
				3					1

La Commune a réalisé des travaux d'aménagement d'un logement d'urgence, qu'elle laissera sous gestion du CPAS, à l'étage de la Maison de village de Pontillas.

Le projet de création d'un quartier de logements mixtes à Pontillas sur des parcelles communale et de la SWL s'est poursuivi. L'objectif est de recueillir l'accord de l'ensemble des parties et d'établir les démarches à mettre en œuvre pour poursuivre ce vaste projet.

3.19. PATRIMOINE.

3.19.1. PATRIMOINE FORESTIER :

Aucune vente de bois n'a été organisée en 2017.

3.19.2. PATRIMOINE IMMOBILIER.

Décisions et actions menées en 2016 :

a). Acquisitions.

- ❖ Acquisition pour cause d'utilité publique d'une bande de terrain faisant partie de la parcelle sise division de NOVILLE LES BOIS, cadastrée Section B n° 570k13, pour une contenance de 2a 18ca au prix de 2.725,00 €, en vue de maintenir une liaison piétonne entre la propriété de EECOCUR et de COISMAN CONSTRUCT et reliant le sentier menant à la rue du Quambeau.
- ❖ Acquisition pour cause d'utilité publique du bien (ancienne agence BELFIUS) sis division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin 3, cadastré Sion A 271/2k, au prix de 180.000,00 € - Acte signé le 8/12/2017.
- ❖ Acquisition pour cause d'utilité publique d'une portion de 30,0068 ares faisant partie de la parcelle cadastrée Sion C n° 316d2 appartenant aux consorts GHYSELEN et ce au prix de 21.004,76 € en vue de l'aménagement d'une aire multisports à Marchovelette et d'un parking pour les besoins du site scolaire - Acte signé le 27/11/2017.

b) Aliénations.

- ❖ Accord de principe sur le projet d'aliénation aux consorts DELMELLE d'une bande de terrain de 1,5 mètres de largeur à mesurer dans la parcelle communale située division de NOVILLE-LES-BOIS, cadastrée section B n° 565/02 E, en vue de la réalisation de leur projet de construction d'un hangar
- ❖ Accord de principe sur le projet de cession à titre gratuit et pour cause d'utilité publique par la Société Wallonne du Logement au profit de la Commune de Fernelmont des biens suivants :
 - la parcelle cadastrée section B n° 85a4
 - le chemin cadastré Section B n° 85s4 ;
 - le chemin cadastré Section B n° 85t4.

c). Autres.

- ❖ Adaptation des fermages des terrains communaux pour l'année 2017 suite à l'actualisation des coefficients visés par le Décret du 20 octobre 2016 limitant les fermages et par l'Arrêté du 24 novembre 2016 portant exécution de ce décret
- ❖ Adaptation des loyers des bâtiments communaux au 1er janvier 2017 :
 - Local de la Poste situé avenue de la Libération 64 à FORVILLE - LA POSTE :
 $157,66 \text{ €} \times 172,37 \text{ (base 1988)} = 397,02 \text{ €}$
68,45
 - Parcelle située rue Albert 1er à NOVILLE LES BOIS - SALINAS Vincent (loyer annuel) :
 $113,37 \text{ €} \times 142,96 \text{ (base 1996)} = 141,86 \text{ €}$
114,25

- ❖ Reconduction du bail de location de chasse de CORTIL-WODON d'une contenance de 5ha 9a 69ca au profit de Monsieur Raymond BOUVY, rue du Bois 17, CORTIL-WODON, pour une durée de 9 ans allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2026.
- ❖ Constitution d'une servitude de passage au profit de Monsieur et Madame GREGOIRE - DEWITTE sur la parcelle communale cadastrée Section A n° 422z pour l'accès à leur parcelle cadastrée Section A n° 417b ; cette servitude étant réservée uniquement au petit charroi agricole et s'éteignant de plein droit si la parcelle bénéficiant de la servitude n'est plus enclavée.
- ❖ Echange de terrains d'une contenance de 23 centiares faisant partie des parcelles sises division de HINGEON et cadastrées Sion A n°168k et A n° 173s entre la Commune de Fernelmont et Monsieur Olivier WANSON. Cet échange a lieu pour cause d'utilité publique puisqu'il permettra d'améliorer l'accès autour du site scolaire de Hingeon.
- ❖ Signature de l'acte relatif à la location sous bail emphytéotique du presbytère de Noville-les-Bois et ses abords - canon annuel de 5.000 € qui sera indexé annuellement sur base de l'indice-santé pendant une durée de 75 ans et marquant accord sur le projet d'investissement estimé à 375.000 € indexés.

3.20. AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL (anciennement REMEMBREMENT).

Aménagement foncier rural appelé « Soile et affluents »

Lors de sa séance du 26 janvier 2017, le Conseil communal a approuvé la décision de poursuivre les opérations techniques et scientifiques engagées (bornage du périmètre, classement des terres, relevé des voiries chemins et sentiers, évaluation des incidences sur l'environnement, étude des services écosystémiques ...) et de les intégrer dans le nouveau projet d'Aménagement foncier appelé « Soile et affluents », visant une partie des villages de Forville, Hemptinne et Cortil-Wodon..

Il a également décidé d'adresser au Gouvernement Wallon la demande de procéder à un Aménagement foncier appelé « Soile et affluents » sur base du projet de périmètre proposé par la Direction de l'Aménagement foncier rural, service extérieur de Huy. Ce projet de périmètre est une adaptation du périmètre de remembrement de FORVILLE suite à l'urbanisation d'un certain nombre de parcelles et aux nouveaux objectifs définis par le Code de l'Agriculture.

3.21. SOCIAL.

3.21.1. PETITE ENFANCE.

Accueil des 0-3 ans

Dans le domaine de l'accueil, il existe à Fernelmont en 2017:

- 3 maisons d'enfants et une crèche dont la capacité est de 32 places.
- 1 gardiennes encadrées par IMAJE
- 2 gardiennes encadrées par SONEFA.
- 7 gardiennes indépendantes.

La Commune est affiliée au Service de Coordination de la Petite Enfance et à la Société Intercommunale IMAJE dont l'objet social est de créer des structures d'accueil pour jeunes enfants (crèches, haltes garderies, gardiennes encadrées, etc....).

3.21.2. SERVICES à la FAMILLE.

La plupart des services à la famille sont assurés par le CPAS, ceux-ci rentrant davantage dans ses missions.

La dotation octroyée au C.P.A.S. en 2017 s'élevait à 622.200 €.

3.21.3. TROISIEME AGE.

Il existe des groupements de troisième âge dans pratiquement tous les villages de l'entité. Ces derniers se réunissent tous dans des locaux communaux sauf à Forville (salle paroissiale). Tous ces groupements bénéficient de subsides communaux. (cfr supra)

Un Conseil Consultatif des Aînés a été mis en place en 2008. Il comprend 18 membres élus siégeant à titre personnel ou représentant les associations actives dans le domaine du troisième âge. Le Conseil compte également 4 membres issus du Conseil Communal. L'objectif de cette commission est d'intégrer les besoins spécifiques des aînés dans les politiques menées au niveau communal.

Le Conseil se réunit tous les deux mois au sein de la Maison de Village de Pontillas et est à l'initiative de conférences, d'une initiation sportive, de cours d'informatique.

A l'initiative du Conseil consultatif des Aînés, la Commune de Fernelmont a participé pour la première fois à l'opération « **Carrefour des Générations** » qui s'est déroulée les 29 et 30 avril 2017 à la Maison de village de Pontillas.

L'événement consistait à proposer des activités intergénérationnelles ludiques, festives et gratuites, visant à promouvoir les valeurs de solidarité et d'échange. L'occasion pour les différentes générations de se rencontrer, de mieux se connaître et de contribuer à une société où il fait bon vivre ensemble !

Une centaine de personnes ont ainsi participé aux différents ateliers thématiques organisés tout au long de la journée de samedi par des associations locales ou des particuliers. Cuisine,

informatique, yoga du rire, musique, peinture, atelier en wallon, couture et tricot, pétanque bretonne, jeux anciens ou encore la découverte de l'école d'autrefois, tout était réuni pour favoriser la rencontre et les échanges entre générations. Le dimanche, une découverte de la marche nordique et une séance de cinéma avec le film « Le potager de mon grand-père » de Martin Esposito, ont clôturé le week-end. Sans oublier le concours selfies intergénérationnels qui a récompensé la Fanfare Royale de Fernelmont !

Enfin, en 2017, le Conseil des aînés a déposé un projet dans le cadre de l'appel Vieillessement actif et a pu bénéficier de subsides pour l'organisation de séances de Yoga et de gymnastique douce au profit des aînés.

3.21.4. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

En séance du 31/01/2007 le Conseil communal a adhéré aux souhaits formulés par l'AWIPH, de la mise en place de Référents de proximité destinés aux personnes en situation de handicap. A cette occasion, Madame Véronique HARDY, et en cas d'indisponibilité Monsieur Jean-Marie-HOUBOTTE, tous deux agents attachés au Service Population, ont été désignés en tant qu'agent « **Handicontact** ». Décision a également été prise de soutenir le « Handicontact » dans ses actions et initiatives.

3.22. SPORT.

3.22.1. PERSONNEL.

En 2017, la Commune a poursuivi son soutien logistique aux clubs sportifs Fernelmontois par la poursuite du projet PTP « Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments, terrains de sport et leurs abords », grâce auquel un ouvrier est engagé sous statut PTP afin d'entretenir les infrastructures autres que celles du hall polyvalent.

Un ouvrier communal définitif est également mis à disposition du Centre Sportif et Associatif.

3.22.2. SUBSIDES.

Les subsides généraux et spécifiques aux groupements (et associations) sportifs Fernelmontois en 2017 sont établis comme suit :

REPARTITION DES SUBSIDES aux ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE FERNELMONT ANNEE 2016		
ARTICLE BUDGETAIRE	CATEGORIE	SUBSIDES OCTROYES
Subsides généraux		
764/33201-02	SPORT * Formation et encouragement	21.197,50 €
Subsides spécifiques		
76408/44501-01	Frais de personnel du C.S.A.F	37.500,00 €
76408/44502-01	Frais de fonctionnement du C.S.A.F	16.700,00 €
764/33208-02	Subside exceptionnel pour l'organisation du championnat de Belgique aspirants 2019 au SCVM Marchovelette	5.000,00 €
764/33211-02	SUBSIDE CLUB CYCLO FERNELMONT *	750,00 €

3.22.3. INFRASTRUCTURES.

- Dépôt en 2017 d'un projet d'aménagement d'une aire multisport à Marchovelette dans le cadre des subsides Infraspport et constitution du Comité d'accompagnement ;
- Poursuite de la mise à disposition des infrastructures sportives sises à Forville, avenue de la Libération au profit de l'A.S.B.L Renaissance Sportive Fernelmont-Hemptinne ;
- Mise à disposition de la salle de Seron au Club de tennis de table de Tillier.

3.22.4. ASBL CSAF.

Le hall de sports a été confié pour sa gestion et son animation à l'ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont. Celle-ci gère une partie de la politique sportive communale, dont les stages sportifs. L'ensemble des conseillers communaux sont membres de droit de celle-ci.

La Commune assure un soutien financier à celle-ci, en termes de personnel ainsi que la tutelle sur sa gestion. Dans ce cadre, elle approuve le budget et les comptes de l'association lors de chaque exercice.

3.23. SECURITE.

3.23.1. RGPA (Règlement général de police administrative)

Le 27 avril 2017, le Conseil communal a approuvé la convention de concession relative à l'enlèvement et l'entreposage de **véhicules trouvés ou abandonnés** sur les autoroutes.

3.23.2. POLICE.

Zone de police.

La Commune fait partie de la zone de police des Arches regroupant les villes et communes d'Andenne, Assesse, Fernelmont, Gesves et Ohey.

Suite aux élections communales du 14 octobre 2012, le Conseil de police a été renouvelé en 2013 et comprend désormais 19 membres, dont 3 sièges sont attribués à la Commune de Fernelmont.

En séance du 03 décembre 2012, ont été élus membres effectifs et suppléants du conseil de police les personnes ci-après :

<i>Membres effectifs</i>	<i>Suppléants</i>
M. Jean Marie BOURGEOIS.	1. M. Tanguy FRAN CART 2. M. Nicolas HUBERTY
M. Vincent DETHIER	1. Mme. Charlotte SELVAIS
M. Tanguy FRAN CART	1. Mme. Ludivine GREGOIRE

En séance du 27 avril 2017, le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Dethier de son mandat effectif au sein de la zone et de l'élection de sa suppléante, Madame Selvais.

La Commune de Fernelmont participe à raison de 13 % dans les dotations communales à la Zone de police, depuis l'année 2013.

L'intervention de la Commune s'est élevée en 2017 à 434.167,20 € contre le même montant en 2016 et 2015, 149.204,88 € en 2014 et 412.397,53€ en 2013.

Règlements et arrêtés de police.

- 131 arrêtés de police ont été pris par le Collège communal en 2017.

Sanctions administratives.

La nouvelle convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de Fonctionnaire Sanctionnateur en application de la loi du 24 juin 2013 a été approuvée en date du 21 avril 2016.

Les quatre Fonctionnaires Sanctionnateurs faisant partie du Service du Bureau des amendes administratives de la Province sont :

- Madame Delphine WATTIEZ ;
- Madame Amandine ISTA ;
- Monsieur Philippe WATTIAUX ;
- Monsieur François BORGERS.

3.23.3. PROTECTION INCENDIE.

En 2017, la Commune fait partie de la **Zone de secours NAGE**.

Réforme des services de secours :

La réforme de la sécurité civile visait à réorganiser le fonctionnement des services incendie et d'aide médicale urgente sur un territoire plus large que les services régionaux mis en place par la loi de 1963.

L'arrêté royal du 2 février 2009, déterminant la délimitation territoriale des zones de secours, tel que modifié par l'arrêté royal du 28 décembre 2011, emporte création, dans la province de NAMUR, d'une prézone de secours dénommée « *N.A.G.E.* » et comprenant les communes d'ANDENNE, ASSESSE, EGHEZEE, FERNELMONT, GEMBLOUX, GESVES, LA BRUYERE, NAMUR, OHEY et PROFONDEVILLE.

Les Communes ont adopté diverses décisions en vue de tendre à la coordination de leur service d'incendie et ont notamment conclu deux conventions prézonales, pour les exercices 2010 et 2011, et une convention relative aux doubles départs.

L'avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile prévoit le remplacement du système des conventions prézonales par l'octroi d'une dotation fédérale à la prézone opérationnelle qui se verrait ainsi reconnaître une personnalité juridique propre.

Parmi les conditions d'octroi de la dotation fédérale figure le détachement d'un certain nombre de membres du personnel opérationnel au bénéfice de la prézone ainsi que d'un gestionnaire financier et d'autres personnes chargées d'assister le coordinateur pour d'autres missions spécifiques.

Afin d'anticiper la mise en place de la pré zone de secours, une convention a été approuvée en 2012 par le Conseil communal, aux termes de laquelle les communes organisant les services d'incendie de la zone de secours « *NAGE* » acceptent de détacher, au profit de la prézone de secours, et en accord avec les agents concernés, les membres du personnel précisés à l'article 2, en vue de préparer et de mettre en œuvre la réforme des services d'incendie.

Ces pré-zones voient le jour le 5 octobre 2012 (date d'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007).

Il s'agit d'une étape intermédiaire avant le passage aux "zones de secours" au 1^{er} janvier 2015.

A l'initiative de la Ville d'Andenne, plusieurs communes partenaires ont décidé d'introduire une **action en responsabilité** contre l'Etat Belge suite aux conséquences de cette réforme. La Commune de Fernelmont participe à cette action suivant décision du Conseil communal du 20 octobre 2016.

Suite à cette action, il est apparu que la question des surcoûts s'évaluerait non pas par commune mais pour l'ensemble des communes faisant partie de la zone. Il y a donc lieu de démontrer que le montant total des dotations communales à la zone de secours est supérieur à la somme totale des dépenses que consacraient les communes membres pour le service incendie qu'elles assuraient en qualité de communes centres de groupes et des redevances que les autres communes de la zone payaient à leur commune centre. En séance du 24 août 2017, il a donc été décidé de commun accord avec les autres communes de faire réaliser un **audit** par une société externe **de l'ensemble des surcoûts** des différentes communes liés à la réforme des zones de secours. La participation de la Commune de Fernelmont dans cet audit est fixée à 2,11 %.

Dotations : clé de répartition zonale et provinciale

Le conseil de pré-zone a proposé aux Communes que les dotations communales au sein de la zone NAGE pour les exercices 2015 et suivants soient déterminées selon le mécanisme suivant :

- tant que le déficit de la zone à financer par les communes est inférieur ou égal au montant des contributions 2013 de chaque commune, celui-ci est réparti sur base du prorata que chaque contribution

représente dans le total des contributions des 10 communes, étant entendu que les contributions 2013 seront appelées « contributions de base » et correspondront :

a) pour les communes protégées : à la contribution calculée par les services du Gouverneur se basant sur les comptes 2013 des communes-centre ;

b) pour les communes-centre : au déficit net de la fonction ordinaire 359 « pompiers » des comptes 2013 corrigé :

- i. des éventuels droits non constatés relatifs à l'exercice propre 2013 ;
- ii. des éventuels compléments de recettes liés au calcul des contributions des communes protégées sur base des comptes 2013 des communes-centre ;
- iii. des éventuelles dépenses relatives à l'exercice 2013 inscrites au budget initial ou en MB 2014 ;
- iv. d'éléments exceptionnels qui figureraient dans les comptes 2013 biaisant la normalité de l'exercice.

- Tout supplément par rapport au montant des contributions de base nécessaire à l'équilibre financier de la zone sera réparti au prorata de la « population résidentielle » de chaque commune calculée au premier janvier de l'année qui précède le millésime du budget concerné.

- Resteront toutefois à charge des communes-centres les éventuelles heures supplémentaires non transférables à la zone au 01/01/2015 et éventuels frais qui résulteraient d'actions en justice entamées par des pompiers à l'encontre de ces communes.

Le Conseil communal a donc marqué son accord en date du 23 octobre 2014 sur la clé de répartition et la convention y afférente.

Enfin, un financement provincial a été initié en 2015 sous la forme de dotations ordinaires aux trois zones à l'instar de la forme que prennent les dotations communales et fédérales. La clé de répartition a été définie comme suit :

ZONE NAGE :	39,00%
ZONE DINAPHI :	39,00%
ZONE « Nord-ouest » :	22,00%

Cet accord a donné lieu à la signature du contrat de supracommunalité.

La dotation communale pour 2017 à la Zone de secours NAGE s'élevait à **297.526,39€**.

3.23.4. PLANIFICATION D'URGENCE.

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil communal a procédé à la désignation de :

- Madame Cécile Demaerschalk, née à Namur, le 23 août 1977 et domiciliée rue de Hannut, 25 à 5380 Bierwart, comme responsable de la planification d'urgence, aussi appelé Planu.
- Madame Audrey Coune, née à Namur, le 03 avril 1988 et domiciliée rue du Village, 37 à 5380 Franc-Warêt, comme adjoint au fonctionnaire Planu.
- Madame Sylvie Saintenoy, née à Etterbeek, le 10 février 1965 et domiciliée rue de Hanret, 32 à 5380 Cortil-Wodon, comme responsable de la communication de crise (D5).

Ces agents se sont vus attribuer en 2016 une carte de légitimation par Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

En outre, par décision du 23 mars 2017, le Conseil communal a renouvelé son adhésion au marché conjoint mis en œuvre par le SPF Intérieur et visant à attribuer à la société « IPG » la mission de mise en place d'une **centrale d'appels en situation d'urgence**.

Enfin, le 18 mai 2017, la Commune de Fernelmont s'est affiliée au **portail Be-Alert**, permettant une information via SMS et mailing auprès des citoyens inscrits, voire au sein d'une zone géographique, de toute situation d'urgence et des mesures à mettre en œuvre. Un exercice grandeur nature a d'ailleurs été réalisé en 2018.

3.23.5. SECURITE ZAE

Un contrat a été conclu en 2016 avec la société G4S afin d'effectuer des rondes de surveillance pendant la nuit, aux abords des entreprises désireuses de se regrouper afin de bénéficier de leurs services à un tarif préférentiel. L'atelier communal bénéficie de cette surveillance.

En 2017, le coût de cette intervention s'est élevé à 1.172,18 €.

3.24. POLITIQUE NORD/SUD.

- En 2017, la Commune a soutenu diverses initiatives visant **l'aide aux pays en voie de développement** :
 - Un subside a été octroyé à l'unité scout de Forville (29^{ème} HBE), en vue de soutenir un projet de coopération au Sénégal, pour un montant de 500,00 EUR ;
 - Il a été décidé d'octroyer à l'ONG « Kwiluy Telama » un subside en numéraire de 500,00€, destiné à soutenir financièrement le projet d'acheminement de bibliothèques à destination de cinquante établissements scolaires de la Province du Kwilu au Congo ;
- A côté de ces différents soutiens, la Commune a poursuivi en 2017 le **Programme de Coopération internationale communale (CIC)**, mené avec le soutien de l'UVCW avec la Commune de Tiébélé au Burkina Faso.

Projets PCIC

En date du 23/09/2016 le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la participation de la Commune à la phase 2017-2021 du programme de CIC; Un Protocole de collaboration générale 2017-2021 a été conclu entre la Commune de Fernelmont et la Commune de Tiébélé et une convention spécifique de partenariat entre la Commune de Fernelmont et sa commune partenaire, Tiébélé, ainsi qu'une convention qui lie Fernelmont et l'UVCW ont été conclues entre les différentes parties impliquées dans ce projet.

Ces documents ont été ratifiés par le Conseil communal à l'unanimité en date du 23 mars 2017. Lors de cette même séance du 23 mars 2017, le Conseil communal a approuvé la création d'un comité de pilotage composé du coordinateur, du mandataire local en charge du Programme, d'un agent des

services techniques concernés, d'un responsable de l'administration (Directeur financier) et de plusieurs représentants de la société civile.

Ses principales responsabilités consistent à déterminer les grandes orientations stratégiques et budgétaires, à décider des éventuelles réorientations majeures qui devraient être opérées, ainsi qu'à assurer une supervision des opérations (y compris les processus de passation des marchés publics chaque fois que le calendrier le permet), à valider les rapports avant soumission au Conseil communal et à l'UVCW; Ledit comité de pilotage s'est réuni à deux reprises en 2017.

Une réunion de la plateforme belge, a eu lieu le 8 mai 2017, à Namur, dans les locaux de l'UVCW dans le cadre du redémarrage des travaux en lien avec le Programme de CIC 2017-2021. Elle a permis de déterminer les grands axes et les principes fondamentaux de la phase 2017-2021 du PCIC, dont extrait ci-après :

- Pour la période 2017-2021, le Programme de CIC au Burkina Faso visera à appuyer le développement et le renforcement des capacités d'un secteur de compétence communale identifié comme prioritaire par les communes partenaires, à savoir **l'état civil**.
- Les communes burkinabés du Programme de CIC sont reconnues dans ce cadre comme pilotes pour le pays.
- Les années 2014 à 2016 ont été très mouvementées au Burkina Faso (révolution, coup d'état, élections nationales et communales) et ont permis l'installation de nouveaux mandataires politiques à tous les échelons, y compris au niveau communal. Si la programmation 2014-2016 a déjà permis d'initier une réponse à la volonté nationale de développement de l'état civil, le Programme 2017-2021 s'inscrit totalement dans la continuité des initiatives menées lors de la phase précédente et vise, in fine, à accélérer significativement le développement de l'état civil décidé depuis 2012 par le Burkina Faso.
- Pour favoriser l'accès de la population à la citoyenneté et aux biens et services publics, le Programme fédéral de Coopération internationale communale 2017-2021 au Burkina Faso vise à ce qu'à un horizon de 5 ans, les communes y participant soient capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (y compris informatiquement), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.
- A cet effet, pour une pleine cohérence avec la Politique nationale en la matière et avec le concours des autorités compétentes, les communes:
 - harmonisent leurs pratiques et mutualisent leurs actions et acquis;
 - renforcent les capacités organisationnelles des acteurs et structures du Système d'état civil (SEC);
 - maîtrisent les infrastructures et le matériel, et s'approprient les fonctions de l'état civil (EC);
 - informent et sensibilisent l'ensemble des acteurs et structures du Système d'état civil sur l'importance de l'état civil pour œuvrer efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits qui en relèvent.
- Le budget alloué au partenariat Fernelmont/Tiébéle pour la période 2017-2021 est de 206.000 €.

- En outre, il est à noter que la phase 2017-2021 du PCIC met l'accent sur les activités collectives. Parmi celles-ci, il est prévu un plaidoyer pour le déploiement rapide (ou prioritaire) du Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil (SIGEC) incluant les logiciels EDEN et CITOYEN.
- Le partenariat Fernelmont/Tiébéle a été désigné organe référent pour les thématiques du « développement durable » et en ce qui concerne la question du « genre ».

Une micro-subvention s'élevant à 15.030 euros a été octroyée au partenariat Fernelmont/Tiébéle pour couvrir en 2017 des activités s'inscrivant dans la continuité de la programmation 2014-2016. La micro-subvention avait été accordée pour mener les projets suivants :

Campagne de délivrance d'actes de naissance gratuits

Transcription des registres d'état civil en double

Production et diffusion de théâtre forum sur l'importance des actes d'EC

Acquisition de moyens de locomotion

Toutefois, eu égard aux priorités établies par le partenariat Fernelmont/Tiébéle pour la phase 2017-2021, et eu égard au budget global disponible, il a été décidé que ce montant serait consacré à la construction du nouveau bâtiment EC ; le projet étant prévu en 2018. Les activités décrites ci-avant ont été reportées.

Concernant les dépenses encourues en 2017 :

- En janvier 2017 une avance sur subside d'un montant de 183,-€ avait été octroyée au Coordinateur du projet de coopération internationale décentralisée de la Commune de Tiébéle au Burkina Faso ; cette subvention était destinée à lui permettre d'acquies les forfaits internet nécessaires en 2017 à la constitution du dossier administratif relatif à la coopération;
- La première plateforme belgo-burkinabè du PCIC 2017-2021, s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso durant la semaine du 2 au 6 octobre 2017 ;
- Le Coordinateur, Monsieur CASSART, agent en charge, a accompagné Madame PIRLET, élue en charge de la coopération à ladite plateforme belgo-burkinabè. Les représentants de Fernelmont se sont rendus à Tiébéle dans la continuité de la plateforme belgo-burkinabè en vue notamment de définir avec les acteurs locaux du partenariat une proposition de Plan opérationnel pour la phase 2017-2021 du PCIC.
- Enfin, la Commune de Fernelmont a poursuivi sa participation à la campagne « **Communes du commerce équitable** ». Pour le café, le thé et le sucre, la Commune de Fernelmont fait appel aux fournisseurs qui offrent des produits répondant aux critères internationaux du commerce équitable selon la définition de FINE (qui regroupe les trois grandes organisations internationales du commerce équitable : Fairtrade Labelling Organisation (FLO), World Fair Trade Organisation (WFTO) et European Fairtrade Association (EFTA)). La Commune a par ailleurs obtenu le label en 2011.

3.25. TRAVAUX/INVESTISSEMENTS :

3.25.1. BATIMENTS/Patrimoine immobilier.

Décisions prises par le Conseil Communal :

Les décisions suivantes ont été prises par le Conseil communal en 2017 :

PROJET	ESTIMATION	MODE de PASSATION du MARCHE
Marché de travaux visant l'aménagement des abords et du parking visiteur de la Maison communale - Approbation des conditions et du mode de passation.	134.560,00 € hors TVA ou 162.817,60 €, TVA comprise	adjudication ouverte
Marché de travaux visant la restauration de la charpente du clocher de l'Eglise de Noville-les-Bois - Approbation des conditions et du mode de passation	122.640,00 € hors TVA ou 148.394,40 €, 21% TVA comprise	procédure négociée directe avec publication préalable

3.25.2. VOIRIE/COURS D'EAU.

Décisions prises par le Conseil Communal :

Les décisions suivantes ont été prises par le Conseil communal en 2017 :

PROJET	ESTIMATION	MODE de PASSATION du MARCHE
Fonds régional pour les Investissements communaux 2017-2018 : adhésion et approbation du dossier à soumettre au pouvoir subsidiant.		
Demande de travaux complémentaires dans le cadre de la convention de délégation conclue avec le SPW-DGO1 pour le marché public de travaux d'aménagement du rond-point de Bierwart	19.978,53 € Htva	
Marché de travaux visant l'entretien des routes en béton 2017 - Approbation des conditions et du mode de passation	24.665,00 € hors TVA ou 29.844,65 €, 21% TVA comprise	procédure négociée sans publicité
Marché de travaux d'enduisage de diverses voiries 2017 - Approbation des conditions et du mode de passation	80.000 € TVAC	adjudication ouverte

Convention avec le SPW- DGO1 relative à la réalisation de travaux visant la sécurisation de la traversée des villages de Hingeon et Forville pour les usagers de la N80 et la N643: approbation.		
Marché de travaux d'aménagement des abords et du parking visiteur de la Maison communale - Approbation de l'avenant n°1	de 9.756,09 € hors TVA ou 11.804,87 €, 21% TVA comprise	

3.25.3. ENVIRONNEMENT.

Décisions prises par le Conseil Communal :

La décision suivante a été prise par le Conseil communal en 2017 :

PROJET	ESTIMATION	MODE de PASSATION du MARCHE
Marché de travaux d'aménagement d'un verger et jardin sur le terrain communal situé à NOVILLE-LES-BOIS, rue Massart - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter.	77.815 € htva	procédure négociée sans publicité

3.25.4. EQUIPEMENTS.

Décisions prises par le Conseil Communal :

PROJET	ESTIMATION	MODE de PASSATION du MARCHE
Marché de fournitures visant l'achat d'un rouleau compresseur pour l'entretien des voiries communales - Approbation des conditions et du mode de passation	9.917,36 € hors TVA ou 12.000,00 €, 21% TVA comprise	Procédure négociée sans publicité
Acquisition d'un tracteur 50 cv via la Centrale d'achat du SPW : Approbation.	30.790,00 €uros HTVA soit 37.255,90 €uros TVAC	
Marché public de fournitures de mobilier scolaire pour les extensions des locaux scolaires de Forville et Hingeon : mode de passation et conditions du marché : ratification de la délibération du Collège communal prise en urgence	46.172,00 € hors TVA ou 55.868,12 €, 21% TVA comprise	appel d'offres ouvert

Marché de fournitures visant à l'achat de deux véhicules électriques pour le service Bureau d'études et le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation	45.000,00 € hors TVA ou 54.450,00 €, 21% TVA comprise	procédure négociée sans publication préalable
Marché de fournitures visant à l'acquisition de mobilier pour l'aménagement de la salle du Conseil communal - Approbation des conditions et du mode de passation	16.515,00 € hors TVA ou 19.983,15 €, 21% TVA comprise	marché par la facture acceptée

3.25.5. ETUDES.

Le Conseil Communal a décidé de passer des marchés de services ou des conventions pour la réalisation des études et missions suivantes :

ETUDE/MISSION	ESTIMATION	MODE de PASSATION du MARCHE
Marché de services visant à assurer la mission d'auteur de projet chargé de la réalisation des études architecturales, PEB, de stabilité et de techniques spéciales, ainsi que des missions d'assistance au maître de l'ouvrage, de contrôle, de surveillance et de coordination sécurité et santé des travaux d'aménagement du bâtiment et des abords du presbytère de Noville-les-Bois en ce compris les murs d'enceinte rue de la Victoire, rue Goffin et face à la Maison communale : - Approbation des conditions et du mode de passation.	72.125,00 € hors TVA ou 87.271,25 €, 21% TVA comprise	procédure négociée avec publicité
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux d'aménagement des abords et du parking visiteur de la Maison communale : approbation	0,55 % stade projet - 0,55% stade réalisation	Convention d'associés
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux de réfection des rues des Volontaires et Saint Roch à Hingeon dans le cadre du PIC 2017-2018: approbation	mission auteur de projet : 5,63% - mission coordination sécurité et santé : 0,40% stade projet - 0,40% stade réalisation	Convention d'associés
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux de	mission auteur de projet : 7,43% - mission coordination sécurité et santé :	Convention d'associés

réfection de la rue du Calvaire à Marchovelette dans le cadre du PIC 2017-2018: approbation	0,55% stade projet - 0,55% stade réalisation	
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux d'enduisage de voiries 2017 : approbation	1er tranche: 0,55% - 2ème tranche: 0,40% - 3ème tranche: 0,30%	Convention d'associés
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux d'entretien de routes en béton : approbation	1er tranche: 0,55% - 2ème tranche: 0,40% - 3ème tranche: 0,30%	Convention d'associés
Contrat à conclure avec le bureau d'études d'associés de l'INASEP en vue de lui confier la mission d'étude et de coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux de réparation du clocher de l'Eglise de Noville-les-Bois : approbation	coordination sécurité et santé: 0,55% - coordination chantier: 0,65%	Convention d'associés
Marché de services visant une mission d'auteur de projet chargé de la réalisation des études ainsi que des missions d'assistance au maître de l'ouvrage, de contrôle, de surveillance et de coordination sécurité et santé des travaux de réfection de la voirie et de l'égouttage en ce compris la réalisation d'un trottoir rue des Ecoles à Franc-Waret - Approbation des conditions et du mode de passation	35.000,00 € hors TVA ou 42.350,00 €, 21% TVA comprise	procédure négociée sans publication préalable
Marché de services visant la création et la réalisation d'une oeuvre d'art pour l'aménagement du rond-point de Bierwart - Approbation des conditions et du mode de passation	24.793,38 € hors TVA ou 30.000 €, 21% TVA comprise	procédure négociée sans publication préalable

3.25.6. PERSONNEL TECHNIQUE et d'ENTRETIEN :

Responsable technique : SWINNEN Ludovic

Situation en décembre 2017 :

- Agents statutaires : **5** équivalents temps plein
- Agents contractuels et APE : **21,05** équivalents temps plein
- Agents PTP : **1** équivalent temps plein
- Agents Activa : **1** équivalent temps plein
- 7 étudiants ont été engagés durant une période de 15 jours durant les vacances d'été 2015, ce qui a représenté **1,66 ETP**

8. David COSTANTINI (Pontillas)	8. Thierry COCQUYT (Forville)
9. Julie NÉLISSE (Hemptinne)	9. Pierre FONTAINE (Hemptinne)

2. Représentation politique :

REPARTITION POLITIQUE	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
MAJORITE (LdB) 14 sièges sur 19	1. Mme. JAVAUX Pascale 2. Mr. DETHIER Vincent	1. Mr. NIHOUL Jean-Claude. 2. Mr. HUBERTY Nicolas.
MINORITE EPF 4 sièges sur 19	3. Mr TARGEZ Marc	3. Mr HOUBOTTE Louis
ECOLO 1 siège sur 19	Néant	Néant
	TOUS CONSEILLERS COMMUNAUX	TOUS CONSEILLERS COMMUNAUX

3. Présidence :

Monsieur Mr DUPONT Georges domicilié rue de la Sauvenière 28 à FRANC-WARET, a été désigné en qualité de Président de la C.C.A.T.M.

3.26.3.2. Activités de la CCATM.

La C.C.A.T.M s'est réunie en 2017 à sept reprises, les 13/02, 29/03, 22/06, 11/09, 09/10, 06/11 et 14/12.

Elle a examiné 9 dossiers à la demande du Collège communal, à savoir :

- ❖ Le projet de construction de 4 habitations à FORVILLE, à l'angle de la rue de Branchon et la rue du Pélaki (sur le talus) ;
- ❖ Le projet de transformation d'une habitation et aménagement d'un restaurant avec conciergerie, sise à 5380 HINGEON, Grand Route, n° 68 ;
- ❖ Le projet de construction d'une habitation unifamiliale, sise rue du Chenisse, entre les numéros 3 et 7 ;
- ❖ Le projet d'urbanisation d'une terre à CORTIL-WODON, rue de Forville, en vue de créer 12 lots bâtissables, 1 lot destiné à une cabine électrique et 1 lot agricole avec création d'un trottoir le long du site ;
- ❖ Le projet de construction d'un immeuble à 11 appartements, sise rue d'Andenne, n° 2 ;
- ❖ Le projet de construction d'une habitation, rue du Troka à BIERWART ;
- ❖ Le projet de construction d'une pharmacie et de deux logements à 5380 HINGEON, Grand'Route (entre les numéros 103 et 109 ; et situé en face du numéro 106 ;
- ❖ Le projet de construction d'une habitation unifamiliale, à 5380 FRANC-WARET, rue de la Sauvenière, sur la parcelle cadastrée Sion B n° 62K et 66K ;

- ❖ Le projet d'extension d'une surface commerciale, à 5380 HINGEON, Grand Route, n° 111, sur la parcelle cadastrée Sion A n° 227 B2.

Outre les projets soumis, 2 séances ont fait l'objet de séances d'information :

- ❖ Présentation des 10 mesures phares du CoDT - Compte-rendu de la soirée d'information du 02 mars 2017 ;
- ❖ Aménagement foncier « Soile et affluents » - Présentation par Messieurs RULKIN et ROBINET.

3.27. MOBILITE.

La Commune de Fernelmont a participé à la **Semaine de la Mobilité** du 16 au le 22/09/2017.

Le défi « Emile, le serpent mobile » a été organisé dans les écoles du 18 septembre au 28 septembre. Il visait à encourager les enfants et leurs parents à adopter des modes de transport plus actifs, tels que la marche, le vélo et les transports en commun pour les trajets domicile-école. Une proclamation des résultats et remise de prix s'est tenue au centre sportif le samedi 30 septembre. Toutes les écoles du territoire ont reçu une boîte de jeu « Optimove Junior » (jeu de société sur le thème de la mobilité) et les deux écoles gagnantes à ex-aequo ont pu être équipées d'un rack à vélo.

Par arrêté ministériel du 02 décembre 2016, une subvention de 5.850 € a été octroyée à la Commune de Fernelmont en vue de l'**acquisition de matériel pour la sensibilisation à la sécurité routière**, comprenant des panneaux « crayon » qui ont été installés en 2017 aux abords des écoles ainsi que des gilets fluo pour les enfants.

Enfin, suite à l'approbation du pré-diagnostic de mobilité par le SPW, le Conseil communal a approuvé en séance du 17 mars 2016 la convention entre la Région wallonne et la Commune relative à la réalisation de prestations conjointes dans le cadre de l'élaboration du **Plan Communal de Mobilité** ainsi que le cahier de charges pour la désignation d'un auteur de projet. Le marché a été lancé en 2016 et attribué en 2017 au Bureau d'études Traject.

Les études relatives au PCM ont débuté au 2^{ème} semestre 2017 pour l'analyse des données disponibles, la réunion du comité technique et des apports de données complémentaires.

Vu l'urgence de la problématique, une mission spécifique a été confiée en urgence au Bureau d'études afin d'établir une proposition de réglementation à mettre en œuvre pour une limitation de tonnage sur certaines voiries communales de circulation interne.

En séance du 13 décembre 2017, des **règlements complémentaires de circulation** ont été arrêtés par le Conseil communal, à savoir :

Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de PONTILLAS - Adoption.

Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de HINGEON - Adoption.

Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de BIERWART - Adoption.

Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de FORVILLE - Adoption.

Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de HEMPTINNE - Adoption.

Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de tonnage dans le traversée du village de PONTILLAS, rue de Narmont - Adoption.

Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de tonnage dans la traversée des villages de CORTIL-WODON, NOVILLE-LES-BOIS et FORVILLE - Adoption.

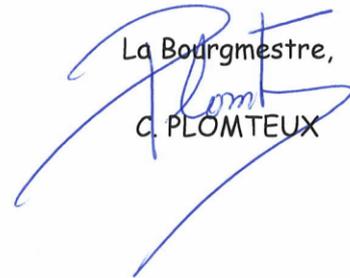
Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de TILLIER - Adoption.
Règlement complémentaire sur le roulage délimitant la zone agglomérée de CORTIL-WODON - Adoption.
Règlement complémentaire sur le roulage en vue de limiter la vitesse rue Massart à NOVILLE-LES-BOIS -
Adoption.

-----oOO-----OOo-----

Fait à FERNELMONT, le 14 janvier 2019

Par le COLLEGE COMMUNAL,


La Directrice Générale,
C. DEMAERSCHALK


La Bourgmestre,
C. PLOMTEUX